



**Nations Unies**

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal  
clos le 31 décembre 2011**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume I  
Organisation des Nations Unies**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-septième session  
Supplément n° 5**



**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-septième session  
Supplément n° 5

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal  
clos le 31 décembre 2011**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume I  
Organisation des Nations Unies**



**Nations Unies • New York, 2012**



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations.....	vii
Lettres d'envoi.....	ix
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes.....	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes.....	3
Résumé.....	3
A. Généralités.....	12
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode.....	12
C. Constatations et recommandations.....	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures.....	14
2. Résultats des opérations financières.....	15
3. Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.....	17
4. Gestion financière.....	19
5. Gestion des liquidités et des placements.....	27
6. Gestion des fonds d'affectation spéciale et des projets.....	29
7. Gestion des achats et des marchés.....	31
8. Planification des programmes et suivi de l'exécution.....	41
D. Gouvernance, principe de responsabilité et grands projets.....	47
E. Déploiement et répartition des capacités d'investigation du BSCI.....	54
F. Informations fournies par l'Administration.....	59
1. Comptabilisation en perte du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles.....	59
2. Versements à titre gracieux.....	60
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude.....	60
G. Remerciements.....	61

Annexe	
État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 .....	62
III. Certification des états financiers .....	73
IV. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	74
A. Introduction .....	74
B. Vue d'ensemble .....	74
C. Fonds général, Fonds de roulement et Compte spécial de l'ONU .....	76
D. Activités de coopération technique .....	78
E. Activités financées par les fonds généraux d'affectation spéciale .....	79
F. Fonds de péréquation des impôts .....	80
G. Plan-cadre d'équipement et Fonds des immobilisations et travaux de construction en cours .....	81
H. Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite .....	81
I. Autres fonds spéciaux .....	81
Annexe	
Renseignements complémentaires .....	83
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	84
État I. Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	85
État II. Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds : actif, passif, réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	87
État III. Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds : flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	90
État IV. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	94
État V. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et fonds connexes : dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	98
Tableau 5.1. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : activités productrices de recettes : recettes et dépenses de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et prévisions de recettes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	101
Tableau 5.2. Fonds général de l'Organisation des Nations Unies : recettes accessoires de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	103

État VI. Activités de coopération technique : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	104
État VII. Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	108
Tableau 7.1. Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	113
État VIII. Fonds de péréquation des impôts de l'Organisation des Nations Unies : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	122
État IX. Plan-cadre d'équipement : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	124
Tableau 9.1. Plan-cadre d'équipement : dépenses au titre des travaux de construction en cours pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	127
État X. Immobilisations et travaux de construction en cours : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	129
Tableau 10.1. Travaux de construction en cours : dépenses au titre des travaux de construction en cours pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 .....	132
État XI. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	134
État XII. Autres fonds spéciaux : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	138
Tableau 12.1. Fonds détenus en fiducie : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	142
Tableau 12.2. Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	146
Tableau 12.3. Services communs d'appui : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 .....	150

---

Tableau 12.4. Activités financées en commun : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 . . . . .	152
Tableau 12.5. Comptes spéciaux pour les conférences et les conventions : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 . . . . .	154
Tableau 12.6. Autres fonds : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 et actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011 . . . . .	156
Notes relatives aux états financiers . . . . .	160
Appendice	
Fonds central pour les interventions d'urgence : encours des prêts consentis au 31 décembre 2011 . . . . .	193

---

## Abréviations

BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
BINUCA	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BINUGBIS	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BINUSIL	Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone
BNUB	Bureau des Nations Unies au Burundi
BONUCA	Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIJ	Cour internationale de Justice
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUPI	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ITC	Centre du commerce international CNUCED/OMC
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

---

MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MINUNEP	Mission des Nations Unies au Népal
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
ONUW	Office des Nations Unies à Vienne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIG	Système intégré de gestion
UNAKRT	Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNSCO	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

---

## Lettres d'envoi

Le 30 mars 2012

J'ai l'honneur, conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, que j'approuve par la présente lettre. Ces états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies en sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*(Signé)* **BAN** Ki-moon

M. Liu Jiayi  
Président du Comité des commissaires  
aux comptes de l'Organisation  
des Nations Unies  
New York

---

Le 30 juin 2012

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le volume I du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, qui se composent des éléments suivants : état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011 (état II), état des recettes, des dépenses et des variations des réserves et du solde des fonds (état I), état des flux de trésorerie (état III), et notes explicatives, tableaux et notes relatives aux états financiers.

#### *Responsabilité de la direction en matière d'états financiers*

Il incombe au Secrétaire général d'établir et de présenter sans fard les états financiers de l'ONU selon les Normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'Administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'ONU au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

**Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

En outre, nous estimons que les opérations de l'ONU qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation et à son annexe, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) **Amyas Morse**

Le Vérificateur général de l'Afrique du Sud  
(*Signé*) **Terence Nombembe**

30 juin 2012

## Chapitre II

# Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

### *Résumé*

L'ONU est une organisation complexe comprenant un grand siège à New York (qui regroupe de multiples départements et bureaux), ainsi que des entités et des bureaux décentralisés et des missions et projets dans le monde entier. Elle emploie plus de 15 000 fonctionnaires qui effectuent un très vaste ensemble de travaux sur des questions fondamentales. Ses dépenses totales pour l'exercice biennal 2010-2011 se sont élevées à 10,63 milliards de dollars. Elle est en train d'exécuter un important et nécessaire programme d'améliorations et de changements, qui donne lieu au remplacement de processus, de systèmes et de biens d'équipement périmés et à la mise en place de nouvelles normes comptables.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé les opérations de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, et a examiné à cette occasion un vaste ensemble de questions relatives à la gestion. À cette fin, il s'est livré à un examen des opérations et activités financières au Siège, à New York, dans les bureaux et offices à Genève, à Vienne, à Nairobi, au Koweït et à La Haye et, si nécessaire, dans les bureaux de pays. Le Comité a par ailleurs établi des rapports séparés sur nombre des grands projets de l'ONU, notamment le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), l'introduction des normes comptables internationales pour le secteur public et le plan-cadre d'équipement.

### **Opinion des commissaires aux comptes**

De l'avis du Comité, les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

### **Conclusion générale**

Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'ONU a continué de travailler et de produire des résultats dans un ensemble d'activités cruciales. S'il était convaincu que les états financiers de l'ONU ne comportaient pas d'erreurs importantes, le Comité a continué de constater des lacunes dans des domaines importants comme la gestion des actifs ou celle des achats et des marchés. L'une des principales préoccupations du Conseil tient à l'insuffisance des contrôles exercés sur les dépenses que déclarent les organisations non gouvernementales (ONG) financées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Comité a noté des carences dans le fonctionnement du processus de contrôle visant à apporter à la direction des assurances quant à l'utilisation des fonds; il a en outre noté que les ONG présentaient en retard leurs rapports d'activité et leurs rapports financiers et que ceux-ci ne faisaient pas l'objet d'un suivi efficace par la direction. Le Comité considère qu'il est essentiel, pour que soit tenue une comptabilité efficace, que la direction,

lorsqu'elle confie des ressources à un tiers, établit et applique effectivement un régime propre à l'assurer que ces ressources ont été utilisées de façon efficiente aux fins qui étaient prévues.

Sur la base de ses travaux consacrés à l'Organisation, le Comité note qu'à l'heure actuelle, le système de contrôle interne privilégie la conformité technique au cadre réglementaire et que, malgré la multitude des mécanismes à forte intensité de ressources qui sont en place pour faire remonter l'information, la haute direction ne dispose pas de renseignements qui lui permettraient d'atteindre de façon économique les objectifs de l'Organisation. Cela nuit à l'efficacité de la gouvernance. En substance, il n'existe donc pas de gestion stratégique globale des ressources pour toute la mosaïque des entités, divisions, fonds et programmes de l'Organisation.

Il s'ensuit que nombre des contrôles que devrait normalement exercer la direction dans une organisation ayant la complexité, la taille et le profil de l'ONU sont gravement insuffisants, comme l'illustrent l'absence de données de gestion d'entreprise de qualité à l'appui du suivi du budget et de la prévision des résultats; les difficultés rencontrées dans l'application d'une budgétisation axée sur les résultats, et donc l'absence d'un système efficace permettant de surveiller et de gérer la réalisation des objectifs de l'Organisation; et l'absence d'une méthode efficace pour gérer le risque au niveau de l'Organisation. L'absence d'un dispositif explicite et bien établi de contrôle au niveau global crée des conditions dans lesquelles on essaie surtout de s'en tenir à ce que permettent les règles (conformité technique) au lieu de se soucier de ce qui devrait être fait pour atteindre les objectifs de l'Organisation et utiliser les ressources de façon économique.

Le Comité a par ailleurs décelé des problèmes et des risques non négligeables en examinant les travaux qui sont actuellement effectués aux fins d'améliorer et de transformer l'Organisation, dont certains sont directement liés à l'absence de vision globale quant à la façon dont l'Organisation devrait s'y prendre pour atteindre ses objectifs. Pour chacun des grands projets qu'il a examinés, le Comité a mis en évidence, à divers degrés, un manque de transparence des rapports d'activité, des dépassements de coûts, des retards, une gouvernance défailante, un manque de clarté dans l'attribution des responsabilités d'exécution ainsi qu'une insuffisance de la planification et de la gestion de la valorisation des avantages. Il relève aussi les difficultés que l'Organisation a éprouvées en s'orientant vers un système et une culture de gestion axée sur les résultats et en mettant au point des instruments intégrés de communication des données financières et des résultats en vue d'améliorer les prises de décisions par la direction et d'induire une meilleure définition des responsabilités (voir sect. C.7 ci-dessous).

Le Comité se félicite de cette aspiration au changement mais juge préoccupant que l'ampleur de la transformation globale visée ne repose pas sur une évaluation stratégique de la complexité du cadre des activités de l'ONU et de l'étendue des changements culturels qui s'imposent, au regard de la capacité de l'Organisation d'absorber effectivement ce changement. En effet, même dans une organisation stable et homogène, chacune des grandes transformations qui sont prévues poserait à elle seule d'immenses problèmes. Pour les réaliser ensemble, dans le cadre de l'ONU, c'est-à-dire d'un groupement d'entités multiples et diverses et de programmes soumis à d'intenses pressions externes, il faudra que la direction fasse preuve d'une énergie, d'une détermination et d'une maîtrise de la situation considérables.

Dans la section D, nous résumons certaines des leçons que la haute direction doit tirer de l'expérience acquise afin d'atteindre les objectifs visés. Le Comité relève que la haute direction a conscience de ces difficultés ainsi que des problèmes concernant chaque grand projet et que des changements ont récemment été appliqués ou le sont actuellement pour que la haute direction puisse mieux cerner et maîtriser le programme d'exécution de ces projets, l'attribution des responsabilités et la gestion de l'Organisation dans son ensemble. Le Comité continuera d'évaluer, à l'occasion des vérifications qu'il effectuera en 2012-2013, les progrès réalisés. Il est dès à présent décisif que la direction reconnaisse la nécessité d'adopter une approche plus stratégique et plus globale pour déterminer l'orientation des grands projets et, plus généralement, des activités de l'ONU, ainsi que les moyens de réaliser ces objectifs le plus économiquement possible.

## **Principales constatations et recommandations**

### **Résultats des opérations financières**

Les dépenses totales de tous les fonds consolidés de l'Organisation s'étant élevées à 10,634 milliards de dollars et leurs recettes totales à 10,450 milliards de dollars, l'Organisation des Nations Unies a enregistré un déficit total de 184 millions de dollars durant l'exercice biennal 2010-2011. Si l'on tient compte des engagements, non inscrits au budget, au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, ainsi que des ajustements sur exercices antérieurs, le déficit net s'est établi à 1,231 milliard de dollars. Ce déficit est surtout imputable au fait que le montant brut total des quotes-parts des États Membres pour l'exercice 2010-2011, égal à 5 milliards de dollars, était inférieur au total des crédits budgétaires approuvés pour ce même exercice, égal à 5,4 milliards de dollars. Ces crédits budgétaires tenaient compte d'augmentations de 427 millions de dollars en ce qui concerne les dépenses de personnel et de 119 millions de dollars en ce qui concerne les coûts de fonctionnement. Le solde global des réserves et des fonds de l'Organisation s'établissait à 2,028 milliards de dollars au 31 décembre 2011, le total de l'actif s'élevant à 8,1 milliards et celui du passif à 6,1 milliards.

### **Insuffisance du contrôle des dépenses du Bureau de la coordination des affaires humanitaires effectuées par l'intermédiaire de tiers**

Tout en reconnaissant l'évolution rapide du cadre opérationnel et la difficulté des opérations de secours d'urgence, le Comité était particulièrement préoccupé par le faible niveau du contrôle et de la surveillance exercés sur les paiements du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à des organisations non gouvernementales. Le Comité a constaté d'importantes déficiences des contrôles exercés pour obtenir des assurances à propos de ces décaissements, étant donné qu'à la date du présent rapport, quelque 269 rapports d'audit couvrant 84 millions de dollars de dépenses effectuées dans la période n'avaient toujours pas été reçus, et ce, quatre mois après la date requise pour leur soumission, bien que 260 rapports financiers non vérifiés l'aient été. Le Comité a aussi constaté que le nombre de visites de contrôle et de vérifications ponctuelles effectuées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires était insuffisant.

Le Comité espère qu'une amélioration considérable aura lieu dans ce domaine au cours de l'exercice 2012-2013 et notamment que sera effectué un examen

rigoureux des leçons à tirer des dispositifs de contrôle et des régimes comptables appliqués par les autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne les dépenses de tiers.

Le Comité a par ailleurs de graves préoccupations à propos du bien-fondé du traitement comptable qu'accorde de longue date l'ONU aux versements effectués aux organisations non gouvernementales, selon lequel ces versements sont immédiatement enregistrés comme des dépenses, et non comme des avances.

### **Gestion financière**

Une bonne gestion financière favorise des prises de décisions judicieuses et une application rationnelle du principe de responsabilité, améliore la planification et la révision des plans et aide l'Organisation à mettre au point sa stratégie et à gérer les risques qui pèsent sur l'exécution. Une gestion financière défaillante risque d'alourdir les coûts, de réduire le rapport qualité-prix et de compromettre les prestations des services. Dans le contexte de la crise financière mondiale, une gestion financière efficace n'a jamais été aussi importante.

Le Comité a identifié plusieurs domaines dans lesquels, à son avis, il conviendrait d'apporter des améliorations sensibles à la qualité des données de gestion financière pour permettre des prises de décisions plus avisées. Par exemple, d'une part en raison des lacunes des actuels systèmes de gestion financière, et d'autre part parce que ces pratiques ne sont ni obligatoires ni imposées, de nombreux hauts dirigeants et directeurs des opérations ne reçoivent pas ou ne demandent pas de recevoir périodiquement les données de gestion financière qui leur permettraient de suivre les résultats et d'étayer leurs prises de décisions.

Le Comité a par ailleurs constaté d'autres déficiences des contrôles internes; en particulier, les biens durables détenus au Siège ne sont pas contrôlés comme il se doit, étant donné que 2,7 millions de dollars d'actifs manquent et que, par ailleurs, 3,4 millions de dollars d'actifs existent mais ne sont pas enregistrés.

### **Liquidités et placements**

Par suite d'une augmentation soutenue, au cours des quatre derniers exercices biennaux, des encaisses et des soldes des placements des fonds généraux d'affectation spéciale, du plan-cadre d'équipement, de la Commission d'indemnisation des Nations Unies et des comptes des opérations de maintien de la paix, la trésorerie de l'ONU assure la gestion d'un montant de 10,8 milliards de dollars. Sur ce total, l'ONU détenait à la fin de la période considérée 3,5 milliards de dollars de liquidités et de placements, comptabilisés dans le volume I. Le Comité note que les liquidités sont mises en commun aux fins des placements et que ces liquidités et placements sont systématiquement répartis et indiqués séparément par détenteur. Le Comité tient cependant à souligner que l'Administration pourrait améliorer son analyse des liquidités et des placements en assurant un suivi centralisé de ces éléments et en indiquant à la haute direction ce que les soldes des liquidités et placements étaient censés financer et les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été utilisés. Cette analyse pourrait aider la haute direction à définir une stratégie de haut niveau pour déterminer les besoins de trésorerie de l'ONU et, par conséquent, le niveau optimal de liquidités et placements qui devrait être détenu au niveau de sa chaque entité.

### **Gestion des fonds d'affectation spéciale et des projets**

Le Comité a constaté que sur un total de 202 fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique enregistrés dans le volume I, 32 étaient inactifs, et que sur un total de 168 fonds généraux d'affectation spéciale enregistrés dans le volume I, 32 également étaient inactifs au 31 décembre 2011. Sur ces 64 fonds inactifs, représentant un solde total de liquidités, comptabilisées en réserves, de 23,8 millions de dollars, 37 l'étaient déjà au 31 décembre 2009. L'administration n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi les fonds inactifs ont été maintenus ouverts, sauf à évoquer l'hypothétique perspective d'activités futures. Les hauts fonctionnaires du Siège ne reçoivent pas d'informations régulières sur l'état de ces fonds, qui sont gérés localement, et le contrôle ou la surveillance qu'ils peuvent exercer sur eux sont par conséquent limités.

### **Gestion des achats et des marchés**

Nous avons décelé un certain nombre de problèmes en ce qui concerne la gestion des marchés, tant à la Division des achats que dans les départements demandeurs. Cinquante-quatre pour cent des responsables de la gestion des marchés n'avaient reçu aucune formation dans ce domaine, malgré l'existence de cours de formation en ligne; et seuls 50 % des marchés examinés comportaient des indicateurs clefs des résultats permettant d'évaluer la prestation du fournisseur. Les départements demandeurs n'effectuent pas de façon systématique des évaluations des prestations des fournisseurs et il n'existe pas de registre central de ces évaluations. De surcroît, l'administration ne se livre pas à une évaluation du risque sur l'ensemble de son portefeuille de marchés et ne consacre pas activement des ressources aux contrats qui comportent les risques les plus élevés. Cela augmente le risque de non-exécution des contrats et donc la possibilité d'une augmentation des coûts ainsi que de retards ou d'échecs dans la réalisation des objectifs opérationnels.

Les registres des délégations de pouvoir, où sont délimités les pouvoirs d'acheter des biens et services pour le compte de clients, n'étaient pas à jour à l'Office des Nations Unies à Vienne et n'étaient pas clairement présentés à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les sections des achats de ces deux offices risquent donc de traiter des opérations sans être autorisées à le faire. Les systèmes d'enregistrement, de suivi et de gestion des demandes d'achat ne sont pas suffisamment développés ou utilisés, ce qui limite la capacité de l'administration de planifier, gérer, suivre et évaluer les résultats dans le domaine des achats.

Globalement, ces constatations révèlent un problème plus large. Les opérations d'achat étant dispersées entre les diverses entités considérées au volume I et la responsabilité de la gestion des marchés étant reléguée aux départements demandeurs, il s'ensuit un manque de coordination qui empêche l'organisation de chercher à mieux profiter, sur le plan stratégique, des activités d'achat dans leur ensemble et de développer une gestion active des relations commerciales avec les principaux fournisseurs pour en tirer le meilleur parti possible.

### **Planification des programmes et suivi de l'exécution**

Le mécanisme de planification des programmes adopté par l'Organisation ne permet pas à celle-ci d'établir des plans de travail véritablement alignés sur ses objectifs stratégiques et risque ainsi de conduire à la définition d'objectifs qui ne sont pas d'actualité. Aucun des 85 indicateurs de succès examinés par le Comité

n'était axé sur les résultats et 21 d'entre eux ne se rapportaient pas clairement aux réalisations escomptées qu'ils étaient censés mesurer. Certes, il n'est pas toujours aisé de définir des indicateurs fondés sur des résultats mais ce manque de cohérence, conjugué au fait que les informations sur l'exécution des programmes ne sont guère rapprochées de celles qui concernent l'exécution du budget, empêche l'organisation de savoir si elle fait une utilisation efficace de ses ressources et de dûment tenir les dirigeants responsables de l'utilisation des ressources.

### **Principe de responsabilité et contrôle interne**

Le Comité estime que les rôles, responsabilités et rapports hiérarchiques pourraient être mieux définis et que les procédures actuellement en place à l'ONU ne fonctionnent pas toujours aussi bien qu'elles le devraient, de sorte que la direction n'est pas forcément en mesure de garantir une utilisation optimale des ressources et qu'il est difficile de la tenir responsable de l'emploi qui est fait de celles-ci. Les rapports sur l'exécution des ressources ne sont pas axés sur les résultats ou utilisés pour renforcer l'application du principe de responsabilité et nous avons constaté qu'aucun dispositif clair et efficace n'avait été mis en place en matière de gouvernance et d'application du principe de responsabilité dans le cadre de l'exécution des grands projets.

Le Comité a constaté tout un ensemble d'insuffisances des contrôles internes, comme des déficiences dans la gestion des actifs et un manque de clarté des délégations de pouvoirs en matière de gestion des achats et de passation des marchés. Surtout, le Comité a constaté l'absence de dispositifs de contrôle de haut niveau, et en particulier de dispositifs qui permettraient aux dirigeants de tous niveaux d'avoir régulièrement accès aux données financières de manière à pouvoir directement suivre et contrôler les dépenses. Étant donné que les dirigeants ne disposent pas des outils nécessaires pour évaluer et juger les résultats obtenus, il est plus difficile de les en tenir responsables et l'efficacité de la gestion financière et opérationnelle est compromise dans la mesure où les décisions ne sont pas toujours prises en connaissance de cause.

### **Gestion des risques**

Le Comité reconnaît que l'Administration est déterminée à adopter une politique de gestion des risques au niveau de l'Organisation mais, à la date du présent rapport, cette politique n'était pas en place à l'ONU. En outre, il est d'avis que la gestion des risques doit venir des plus hauts niveaux de l'Organisation et qu'en un premier temps, les principaux responsables doivent déterminer ensemble les risques les plus urgents pour l'Organisation et le degré de risque qu'ils sont prêts à assumer, en vérifiant que cela correspond bien à la volonté de l'Assemblée générale. De l'avis du Comité, rien n'indique qu'une telle approche ait été adoptée par les responsables de l'Organisation.

### **Transformation des modes de fonctionnement**

Le Comité a constaté des problèmes non négligeables qui sont communs à tous les grands projets de l'ONU qu'il a examinés, notamment :

- Les financements sont approuvés et les projets sont engagés sans que les avantages que les initiatives sont censées apporter aient fait l'objet d'un accord clair;
- La valorisation des avantages est entravée du fait que personne n'est clairement chargé de veiller à ce que le projet présente les avantages voulus et qu'aucun plan n'est établi quant aux moyens de réaliser ces avantages;
- Les rapports de l'Administration sur les coûts et les progrès des projets manquent de rigueur et de transparence;
- On ne sait pas bien qui, au sein de la direction, est responsable de l'exécution du projet et on constate des lacunes tant en ce qui concerne la gouvernance que les dispositifs de responsabilisation comme en témoigne, par exemple, l'inefficacité des comités directeurs.

### **Déploiement et répartition des capacités d'investigation du BSCI**

Le Comité ne peut garantir la rentabilité de la structure de la Division des investigations proposées dans le rapport d'évaluation du projet pilote du BSCI parce qu'aucune analyse coût-efficacité et aucune évaluation des différentes options envisageables n'y figurent, non plus qu'une indication précise du nombre de postes à déployer dans le cadre de la structure hybride proposée.

Le BSCI a informé le Comité qu'il n'avait pas inclus, comme l'avait précédemment recommandé ce dernier, une analyse coût-avantage dans son rapport d'évaluation parce qu'il ne disposait pas de suffisamment de données de gestion à l'appui d'une analyse utile. Le BSCI espère qu'il disposera de données plus complètes et présentera l'analyse demandée lorsqu'il soumettra sa proposition détaillée de modification de la structure et du déploiement des ressources de la Division des investigations dans le cadre du compte d'appui de 2013-2014.

Par ailleurs, comme elle ne peut pleinement mesurer les risques de fraude auxquels l'Organisation des Nations Unies est exposée, la Division des investigations du BSCI ne peut non plus rien dire du niveau des ressources d'investigation dont il a besoin pour s'acquitter de sa mission ni de la manière de déployer au mieux ces ressources. Le BSCI a reconnu qu'il lui faut s'efforcer davantage d'enquêter sur les risques de fraude et de crime économique et il s'emploie à améliorer sa capacité et son efficacité en ce qui concerne cet aspect de son mandat en analysant les données relatives aux acquisitions, ainsi qu'en renforçant ses liens avec des acteurs clés au sein de l'Organisation des Nations Unies, comme le Bureau des services centraux d'appui.

### **Recommandations principales**

Le Comité formule des recommandations détaillées dans le rapport ci-après. Ses principales recommandations faites à l'Administration sont les suivantes :

#### *Contrôle des dépenses du Bureau de la coordination des affaires humanitaires effectuées par l'intermédiaire de tiers*

- **Prier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de renforcer ses procédures de gestion des projets pour assurer l'examen, la vérification et la notification régulières des dépenses afférentes aux projets, ce qui lui**

permettra d'obtenir des assurances et d'exercer un contrôle suffisant sur les dépenses en temps utile, d'avoir la confirmation que les ressources ont été utilisées aux fins prévues et d'être par conséquent assuré de l'exactitude des inscriptions portées dans les états financiers;

- Déterminer, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, comment les autres organismes du système des Nations Unies appliquent leur dispositif de contrôle et leur régime comptable aux dépenses de tiers et mettre en pratique les leçons tirées de leur expérience;
- Se livrer, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à un examen rigoureux du traitement comptable des dépenses effectuées par l'intermédiaire des agents d'exécution et procéder à toute modification nécessaire de la politique comptable en 2014 au plus tard.

#### *Gestion financière et résultats financiers*

- Étudier, dans le cadre de ses préparatifs en vue de l'application des normes comptables internationales pour le secteur public, comment renforcer les contrôles internes dans le cadre du système existant de gestion de stocks, en s'appuyant sur des procédures et des responsabilités clairement définies pour les propriétaires de biens.

#### *Liquidités et placements*

- Communiquer aux hauts responsables, au moins une fois par an, une analyse et des explications claires justifiant le niveau de liquidités et de placements détenus;
- Exposer dans les futurs états financiers les raisons de l'augmentation des placements et liquidités détenus en commun.

#### *Fonds d'affectation spéciale*

- Clôturer plus rapidement ces fonds.

#### *Gestion des achats et des marchés*

- Assortir chaque marché d'indicateurs clefs spécifiques, mesurables et pertinents des résultats, liés aux paiements;
- Se livrer, pour chaque marché, à une évaluation de la prestation du fournisseur afin d'assurer la bonne tenue du registre des fournisseurs agréés et de faciliter une meilleure sélection des fournisseurs invités à soumissionner.

#### *Planification des programmes et suivi de l'exécution*

- Établir des objectifs et des indicateurs de succès davantage axés sur les résultats;
- Examiner les moyens de mieux intégrer les informations sur l'exécution du budget et celles sur l'exécution des programmes à tous les niveaux de l'Organisation et tenir compte des résultats de cet examen dans la conception et la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré

(Umoja), afin de tirer le meilleur parti tant d'Umoja que des données de meilleure qualité que l'adoption des normes IPSAS permettra d'obtenir;

- Confier à un membre compétent de l'équipe de direction la responsabilité de la bonne application de la méthode de gestion axée sur les résultats dans l'ensemble du Secrétariat.

*Principe de responsabilité, contrôle interne et gestion des risques*

- Prier la direction de l'ONU d'établir un plan d'action intégrant les principales leçons identifiées par le Comité en ce qui concerne la transformation des modes de fonctionnement pour adopter une approche plus stratégique et globale dans l'orientation et l'exécution des grands programmes et en apporter la preuve;
- Envisager l'application intégrale d'un système d'assurance de la gestion requérant des cadres à tous les niveaux qu'ils fournissent régulièrement à la direction des assurances que les contrôles internes mis en place dans leur domaine sont efficaces et ce, afin de s'assurer que les rôles et responsabilités sont compris et respectés à tous les niveaux;
- Prier le Comité de la gestion : a) d'identifier régulièrement les risques les plus importants courus par l'Organisation et d'en faire part à tous les responsables; et b) de faire régulièrement rapport (tous les mois), de manière approfondie, sur les risques en présence et les stratégies d'atténuation correspondantes;
- Évaluer les risques de fraudes au sein de l'Organisation des Nations Unies et en tenir compte pour déterminer les ressources d'investigation dont le BSCI a besoin pour s'acquitter au mieux de son mandat et décider de la manière dont il doit les déployer.

**Recommandations précédentes**

Sur les 72 recommandations de l'exercice biennal 2008-2009, 42 (58 %) avaient été appliquées intégralement, soit une amélioration par rapport au taux d'application de 54 % enregistré pendant l'exercice précédent; 22 (31 %) étaient en cours d'application; 2 n'avaient pas du tout été appliquées, 3 étaient devenues caduques et 3 n'avaient pas été acceptées par l'Administration.

## A. Généralités

1. L'Organisation des Nations Unies est la principale instance, au sein du plus large système des Nations Unies, où les 193 États Membres peuvent exprimer leurs vues, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et d'autres organes et comités. Étant donné les pouvoirs que lui confère la Charte, l'Organisation peut intervenir sur un vaste ensemble de questions vitales et complexes. Elle est par conséquent devenue une organisation complexe comprenant un grand siège à New York (qui regroupe de multiples départements et bureaux), ainsi que des entités (qui ont, pour nombre d'entre elles, leurs propres structures et systèmes de gouvernance) et des bureaux décentralisés et des missions et projets dans le monde entier. Elle emploie plus de 15 000 fonctionnaires de carrière et fait en permanence appel à des milliers de consultants ou titulaires d'autres types de contrats de travail. Ses dépenses de personnel sont le plus large poste de dépenses, représentant 54 % des dépenses totales de l'exercice 2010-2011, qui se sont élevées à 10,63 milliards de dollars.

2. Le volume I des états financiers de l'Organisation des Nations Unies concerne l'ensemble des activités, entités et programmes relevant du Secrétariat de l'Organisation, et porte sur tous les fonds, à l'exception de ceux créés pour financer les opérations de maintien de la paix, les comptes séquestres des Nations Unies, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui font l'objet d'états financiers distincts.

3. Les comptes, qui sont présentés dans 12 états financiers distincts accompagnés de tableaux et de notes, donnent des informations financières en conformité avec les normes comptables du système des Nations Unies sur le Fonds général de l'ONU et fonds connexes, les activités de coopération technique, les fonds généraux d'affectation spéciale, le Fonds de péréquation des impôts, le plan-cadre d'équipement et les autres fonds. Les états I à III récapitulent les informations concernant tous les fonds, qui sont présentés de façon plus détaillée dans les états IV à XII.

4. Ces 10 dernières années, l'ONU a engagé un ensemble de grands projets visant à améliorer la gouvernance et l'exécution efficace de ses activités et services, ainsi qu'à remplacer ou rénover ses installations et ses systèmes informatiques. Au cours de l'exercice 2010-2011, nombre d'activités afférentes à ces grands projets ont pour diverses raisons été menées de front, ce qui a mis à l'épreuve la capacité de la direction d'apporter effectivement le progrès et le changement et de rentabiliser l'investissement des États Membres.

## B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

5. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles

de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

6. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2011 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière (ST/SGB/2003/7). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

7. Le Comité a par ailleurs examiné les opérations de l'ONU en application de l'article 7.5 du Règlement financier, qui l'habilite à formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation. Parallèlement à son examen des grands projets, le Comité s'est particulièrement intéressé aux éléments suivants :

- À la gestion des marchés et aux achats pour l'ensemble des fonds dont les états sont présentés au volume I, en réponse aux préoccupations de la haute direction quant à la nécessité de renforcer le contrôle et les pratiques dans ce domaine d'intérêt majeur;
- À la planification des programmes et à la communication des résultats pour l'ensemble du volume I, afin de mieux comprendre les obstacles sur la voie d'une application efficace de la méthode de budgétisation et de gestion axées sur les résultats.

8. Le Comité a réalisé son audit au Siège de l'ONU à New York, à Genève, à Vienne et à Nairobi; il a visité des opérations et des entités au Koweït et à La Haye; il a rendu visite au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à ses bureaux de pays d'Éthiopie et du Soudan, au Haut-Commissariat aux droits de l'homme et à son bureau de pays en Colombie, ainsi qu'aux cinq commissions économiques régionales. Il a organisé ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

9. Le présent rapport a trait à des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient expressément soulevées. Ces dernières comprennent un examen complémentaire de la répartition, dans des conditions de rentabilité, des capacités d'investigation du BSCI, en particulier une évaluation des résultats du projet pilote lancé en juillet 2009, à la demande de l'Assemblée générale.

10. Le Comité, comme le lui ont demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale, a présenté des rapports séparés sur l'état d'avancement des trois grands projets de l'ONU, à savoir le plan-

cadre d'équipement (A/67/5, Vol. V), le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja) (A/67/164) et l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (A/67/168). Dans le présent rapport, le Comité expose brièvement des considérations générales sur la gouvernance et la gestion de la transformation des modes de fonctionnement à l'Organisation des Nations Unies, qui ressortent de son examen de ces projets (voir sect. D ci-dessous).

11. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

## C. Constatations et recommandations

### 1. Suite donnée aux recommandations antérieures

12. Sur les 72 recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal 2008-2009, 42 (58 %) avaient été appliquées intégralement, soit une amélioration par rapport au taux d'application de 54 % enregistré à l'exercice précédent; 22 (31 %) étaient en cours d'application; 2 n'avaient pas du tout été appliquées et 3 étaient devenues caduques; 3 n'ont pas été acceptées par l'Administration parce que, dans chaque cas, d'autres plans d'action étaient exécutés; le Comité considère par conséquent qu'elles sont classées. Elles concernaient les points suivants :

- Les préparatifs de l'application des normes IPSAS dans les bureaux extérieurs;
- La mise au point d'une méthode d'estimation pour l'établissement du budget de l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges (UNAKRT);
- L'évaluation des résultats concernant les documents destinés au grand public établis par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

13. **Le Comité réitère toutes les autres recommandations antérieures qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou ne l'avaient pas été du tout<sup>1</sup>.** On trouvera des détails complémentaires sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations dans l'annexe du chapitre II.

14. À la fin de l'exercice 2010-2011, 23 recommandations remontant aux exercices précédents soit étaient en cours d'application, soit n'avaient pas été appliquées du tout. Vingt (87 %) des recommandations encore en instance avaient été formulées par le Comité dans son rapport sur l'exercice 2008-2009 [A/65/5 (Vol. I)], et trois remontaient au rapport sur l'exercice 2006-2007<sup>2</sup>.

15. Le Comité relève que trois des recommandations partiellement appliquées remontant à l'exercice 2008-2009 sont subordonnées à la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU (Umoja). Tout en reconnaissant qu'il n'est peut-être pas efficace de modifier des processus qui seront à nouveau modifiés une

<sup>1</sup> Les recommandations antérieures qui n'avaient été mises en œuvre que partiellement ou ne l'avaient pas été du tout figuraient aux paragraphes ci-après du rapport du Comité sur le précédent exercice biennal [A/65/5 (Vol. I)] : 25, 62, 66, 98, 121, 135, 146, 156, 160, 164, 191, 274, 286, 329, 336, 387, 390, 409, 413, 437, 449, 456 et 481.

<sup>2</sup> Les trois recommandations qui ne sont toujours pas appliquées depuis l'exercice 2006-2007 figuraient aux paragraphes 66, 191 et 336 du document A/65/5 (Vol. I).

fois le nouveau système mis en place, le Comité réitère et révisé sa recommandation, faite à l'Administration, d'améliorer la documentation interne relative à l'établissement des états financiers, comme indiqué au paragraphe 25 du précédent rapport [A/65/5 (Vol. I)]. Un petit nombre de fonctionnaires à la Division de la comptabilité ont une connaissance détaillée des procédures d'établissement des états financiers de l'ONU. Si une documentation suffisante n'est pas constituée sur ces procédures, cela risque d'entraîner, en cas d'absence des fonctionnaires en question, des retards importants ou des erreurs dans l'établissement des états financiers.

**16. Le Comité recommande que l'Administration, sans attendre la mise en service du progiciel de gestion intégré (Umoja), améliore la documentation interne relative à l'établissement des états financiers.**

17. L'Administration a indiqué qu'elle ne voyait pas la nécessité de consacrer des ressources à l'élaboration de nouvelles instructions dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies, mais qu'elle mettrait au point des instructions et des procédures en prévision du passage aux normes IPSAS. Le Comité reste d'avis qu'il est risqué de s'en remettre excessivement aux connaissances d'un petit nombre de personnes.

18. Les recommandations non appliquées étaient également subordonnées à la mise en service du progiciel Umoja. Ces recommandations figurent aux paragraphes 62 et 66 du rapport précédent [A/65/5 (Vol. I)] et concernent la nécessité de définir une stratégie permettant de rationaliser et d'automatiser davantage la gestion des contributions volontaires et celle de mettre au point des indicateurs des délais de traitement des contributions. Le Comité reconnaît que la mise en service d'Umoja est reportée, mais craint que, dans l'intervalle, rien ne soit fait pour donner suite à ses recommandations précédentes. Le Comité réitère ces dernières et demande que l'Administration considère quelles améliorations peuvent être apportées à titre provisoire en attendant la mise en service intégrale du progiciel Umoja.

## **2. Résultats des opérations financières**

### *Situation financière d'ensemble*

19. L'état I indique que pour l'ensemble des fonds comptabilisés au volume I, les recettes de l'ONU se sont établies à 10,45 milliards de dollars au cours de l'exercice 2010-2011, soit une augmentation de 740 millions de dollars (7 %) par rapport à l'exercice précédent, surtout imputable à une augmentation des quotes-parts (217 millions de dollars) et des contributions volontaires (225 millions de dollars). Au cours de la même période, les dépenses se sont établies à 10,63 milliards de dollars (contre 9,27 milliards en 2008-2009), soit une augmentation de 1,36 milliard (14 %). Les deux domaines qui ont contribué à cet accroissement sensible sont ceux des missions politiques spéciales (341 millions de dollars) et des fonds généraux d'affectation spéciale (362 millions de dollars).

20. L'ONU a enregistré un déficit de 184 millions de dollars et, si l'on tient compte des ajustements sur exercices antérieurs, ainsi que des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, un déficit net de 1,231 milliards de dollars. Le déficit est surtout imputable au fait que le montant brut des quotes-parts des États Membres pour l'exercice 2010-2011, égal à 5 millions de dollars, était inférieur au total des crédits budgétaires approuvés pour ce même exercice, égal à 5,4 milliards de dollars. Ces crédits budgétaires tenaient compte d'augmentations de 427 millions

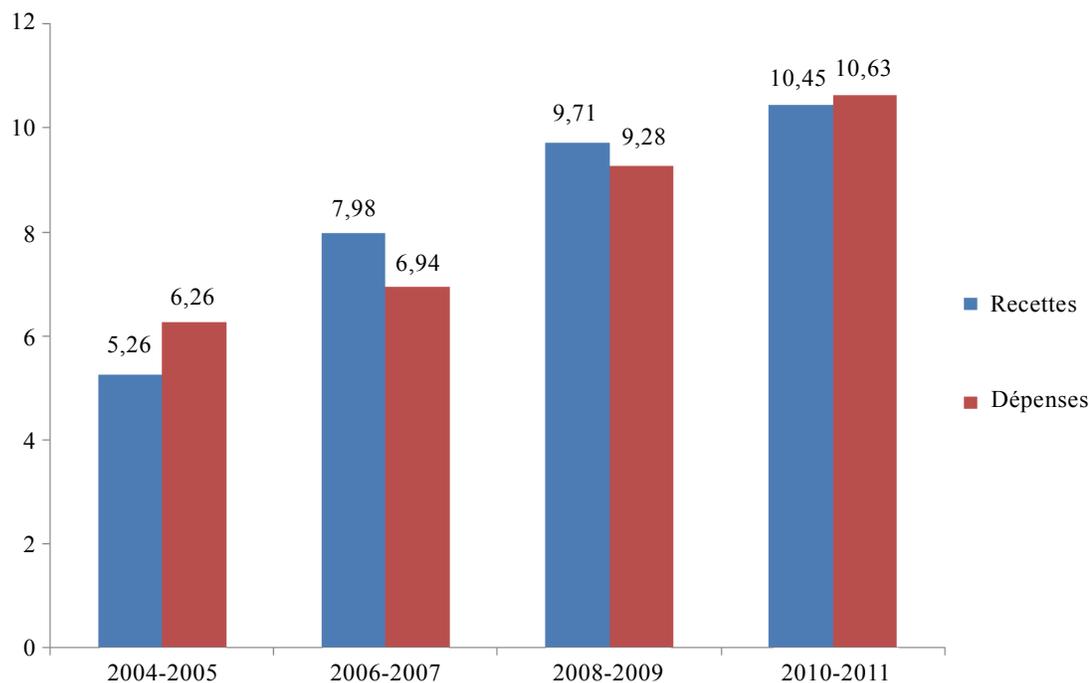
de dollars en ce qui concerne les dépenses de personnel et de 119 millions de dollars en ce qui concerne les coûts de fonctionnement. L'augmentation des dépenses de personnel tient à celle des traitements, des prestations au personnel connexes et des contributions du personnel afférentes au fonds de péréquation des impôts. Ce déficit, qui contraste avec les excédents enregistrés au cours des deux exercices biennaux précédents (fig. II.I), reflète l'expansion ininterrompue du mandat de l'ONU. Il a été financé sur les réserves.

21. Le solde global des réserves et des fonds de l'Organisation s'établissait à 2,028 milliards de dollars au 31 décembre 2011, ce qui représente une diminution de quelque 600 millions (23 %) depuis 2009. Cela tient en grande partie au déficit net des recettes par rapport aux dépenses, qui s'est élevé à 1 231 milliards de dollars au cours de l'exercice considéré, compensé par un accroissement de l'actif total de quelque 913 millions de dollars.

Figure II.I

**Évolution comparée des recettes et des dépenses de 2004-2005 à 2010-2011**

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : Volume I, états financiers, 2004-2005 à 2010-2011.

22. Les trois programmes du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies pour lesquels les plus lourdes dépenses ont été engagées au cours de l'exercice 2010-2011 concernaient des affaires politiques (1,429 milliard de dollars contre 1,1 milliard en 2008-2009), l'élaboration des politiques (0,799 milliard de dollars contre 0,745 milliard en 2008-2009) et les services communs d'appui (0,595 milliard de dollars contre 0,570 milliard en 2008-2009).

23. Sur les 10,45 milliards de dollars de recettes perçues dans la période considérée, 5,69 milliards (54 %) provenaient des quotes-parts; et 2,75 milliards de dollars (26 %), des contributions volontaires des États Membres. La plupart des contributions volontaires reçues vivaient de fonds généraux d'affectation spéciale, à savoir le Fonds central pour les interventions d'urgence (888 millions de dollars) et le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (511 millions de dollars).

### **3. Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires**

24. Le Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires vise à financer les besoins humanitaires urgents et à faciliter la coordination des activités de réponse en cas d'urgence. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a géré 19 fonds d'intervention actifs avec des recettes totales s'élevant à 304 millions de dollars.

25. La principale modalité d'exécution utilisée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires consiste à charger des organisations non gouvernementales ou des organismes des Nations Unies d'exécuter des activités (des projets) pour le compte du Bureau, dans le cadre d'accords signés entre ce dernier et la partie intéressée. Le Bureau reçoit des contributions des donateurs pour le compte du Fonds d'intervention et assume la responsabilité tant de la gestion programmatique que de l'administration financière de ces fonds; il doit par conséquent s'intéresser de très près à tous les aspects du fonctionnement de ces ressources. Les principaux instruments utilisés par le Bureau pour assurer le suivi des projets financés sur les ressources du Fonds d'intervention et pour obtenir des assurances suffisantes quant aux dépenses engagées sont les rapports d'activité, les visites sur place, les rapports financiers intermédiaires et finaux et les rapports finaux vérifiés. Selon l'usage généralement établi, les rapports financiers finaux des ONG doivent être présentés dans les deux derniers mois de la durée d'un projet, pour faire l'objet d'une vérification indépendante.

26. Au cours de l'exercice 2010-2011, un total de 304 millions de dollars a été affecté à 880 projets du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires, dont 233 millions de dollars ont été dépensés par des ONG, et passés en charge lorsque le paiement a été effectué, conformément à la pratique comptable actuelle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Pour la plupart des projets, le Bureau n'était pas en mesure, à la date de l'audit final en mai 2012, d'établir le montant total des dépenses d'un projet dans un délai raisonnable après l'achèvement de ce projet en raison de retards importants dans l'obtention des rapports finaux vérifiés confirmant l'utilisation des fonds. Bien que le Bureau n'ait ménagé aucun effort pour apporter au Comité des assurances suffisantes, cela représente une grave défaillance des contrôles et des responsabilités destinés à faire en sorte que les dirigeants obtiennent des assurances suffisantes quant aux dépenses dont ils sont responsables.

27. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait 596 projets (évalués à 165 millions de dollars) devant être exécutés au cours de l'exercice 2010-2011. À la date du présent rapport, c'est-à-dire au moins quatre mois après la date prévue dans les accords, 269 de ces projets (évalués à 84 millions de dollars) n'étaient pas en mesure de communiquer des rapports finaux vérifiés, bien que la plupart d'entre eux aient pu présenter des rapports finaux non vérifiés. Par exemple,

au bureau de pays de l'Éthiopie, le délai moyen entre l'achèvement du projet et la présentation du rapport final s'est établi à 112 jours (le plus long a été de 322 jours) contre deux mois au terme des accords. Le Bureau a finalement été en mesure d'obtenir, avant juillet 2012, 321 rapports vérifiés et 260 rapports finaux non vérifiés, représentant au total 160,7 millions de dollars de dépenses, ce qui réduit à neuf le nombre des projets (évalués à 2,6 millions de dollars) pour lesquels aucun rapport ne confirme les dépenses; dans ces conditions, et compte tenu des assurances données par la direction ainsi que des données rétrospectives concernant les erreurs et les rapports d'activité au regard des dépenses affectées aux projets en 2010-2011, le Comité a pu éviter d'émettre des réserves quant à ces comptes.

28. Le Comité a par ailleurs constaté qu'à la date de l'audit, le nombre de visites dans certains bureaux de pays était faible, ce qui reflète une capacité limitée de contrôler les projets sur le terrain. Le Comité a en outre constaté que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au siège, n'avait émis aucune instruction en ce qui concerne la gestion des projets financés sur les ressources du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et qu'il n'existait aucun instrument normalisé d'information sur la gestion des projets pour aider les coordonnateurs de l'aide humanitaire, les responsables des bureaux de pays et les gestionnaires de fonds à gérer les projets. À la date du présent rapport, le Comité a été informé par l'Administration que le taux de visites sur place effectuées par le Bureau s'établissait dans l'ensemble à 54 % environ par exercice biennal.

29. Le Comité a de graves préoccupations quant au bien-fondé du traitement comptable qu'accorde de longue date l'ONU aux versements effectués aux organisations non gouvernementales, selon lequel ces versements sont immédiatement enregistrés comme des dépenses, et non comme des avances. Le Comité note que nombre d'organisations du système des Nations Unies comptabilisent les versements aux ONG comme des avances à la date du décaissement et que, nonobstant son traitement des versements aux ONG, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires comptabilise les versements aux organismes des Nations Unies comme des avances.

30. Le Comité estime que : a) les contrôles existants sur la gestion des ONG ne sont pas effectués de façon efficace; b) le Bureau de la coordination des affaires humanitaires doit améliorer ses procédures de contrôle en s'inspirant des pratiques et des méthodes adoptées par d'autres organismes; et c) l'Administration doit se livrer à un examen rigoureux de son traitement comptable des dépenses à cet égard et procéder à toute modification nécessaire de sa politique comptable en 2014 au plus tard.

**31. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires renforce ses procédures de gestion des projets pour assurer l'examen, la vérification et la notification réguliers des dépenses afférentes aux projets, ce qui lui permettra d'obtenir des assurances et d'exercer un contrôle suffisant sur les dépenses en temps utile, d'avoir la confirmation que les ressources ont été utilisées aux fins prévues et d'être par conséquent assuré de l'exactitude des inscriptions portées dans les états financiers.**

**32. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, déterminer comment les autres organismes du système des**

**Nations Unies appliquent leur dispositif de contrôle et leur régime comptable aux dépenses de tiers et mettent en pratique les leçons tirées de leur expérience.**

33. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a déclaré comprendre pleinement les préoccupations du Comité concernant le niveau du contrôle et de la surveillance qu'il exerce sur l'utilisation des ressources qu'il affecte aux organisations non gouvernementales. Il a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il renforce ses procédures de gestion des projets afin d'assurer l'examen, la vérification et la notification réguliers des dépenses afférentes aux projets et appliquera cette recommandation de façon mesurable au cours de l'exercice 2012-2013. Il s'emploiera à cet effet : a) à faire en sorte que les rapports d'activité et les rapports financiers finaux soient reçus dans de meilleurs délais; b) à réduire les retards constatés dans la réalisation des audits et la clôture des projets; c) à accroître le nombre de visites d'inspection sur le terrain, surtout en ce qui concerne les projets considérés comme à haut risque; et d) à mettre au point et appliquer une stratégie tenant compte des risques pour surveiller et gérer les partenaires d'exécution. Le Comité cherchera à obtenir des indications plus claires à propos des mesures précises que prendra le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et il coopérera avec celui-ci pour mettre au point un régime amélioré de contrôle des dépenses effectuées par l'intermédiaire des agents d'exécution.

**34. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle se livre, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à un examen rigoureux du traitement comptable des dépenses effectuées par l'intermédiaire des agents d'exécution et procède à toute modification nécessaire de la politique comptable en 2014 au plus tard.**

35. L'Administration a déclaré qu'elle se livrerait à un examen rigoureux du traitement comptable des dépenses effectuées par l'intermédiaire des agents d'exécution, en considérant les expériences des autres entités des Nations Unies et en adoptant les normes IPSAS, et qu'elle procéderait à toute modification nécessaire de la politique comptable en 2014 au plus tard.

#### **4. Gestion financière**

##### *Établissement des états financiers*

36. Les informations financières présentées dans le volume I regroupent les données comptables provenant de multiples lieux, en partie de façon électronique au moyen du Système intégré de gestion et en partie sur la base de relevés comptables mensuels établis à la main. Dans son précédent rapport (A/65/5 (Vol. I), par. 20 à 23), le Comité a formulé des observations sur le grand nombre de procédures manuelles et d'ajustements nécessaires pour produire les états financiers du volume I et souligné les risques d'erreurs inhérentes à la méthode manuelle et fragmentée d'établissement des états financiers. Les procédures manuelles exigent par ailleurs beaucoup de temps et de ressources. Le Comité a relevé que le rapprochement des données sous-jacentes relatives aux opérations sur la base des soldes préliminaires des états financiers extraits du Système intégré de gestion (l'actuel système de gestion financière de l'ONU) est une opération très longue et complexe. C'est déjà le cas actuellement dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies. Après le passage à la comptabilité d'exercice dans le cadre des normes IPSAS, cela deviendra encore plus difficile étant donné l'étendue des nouvelles opérations.

37. Surtout, l'établissement d'états financiers reposant en grande partie sur des interventions manuelles ne facilite pas la production de données de gestion financière utilisables en permanence tout au long de l'exercice biennal. En ce qui concerne les rapports financiers, les conséquences sont les suivantes :

- D'une part, en raison des lacunes des actuels systèmes de gestion financière et, d'autre part, parce que ces pratiques ne sont ni obligatoires ni imposées, de nombreux hauts dirigeants et directeurs des opérations ne reçoivent pas ou ne demandent pas de recevoir périodiquement les données de gestion financière qui leur permettraient d'évaluer les résultats des recettes, des dépenses, de l'actif et du passif de l'Organisation. Cela risque d'aboutir à des prises de décisions mal étayées et à un défaut de responsabilité;
- La fonction financière proprement dite est empêchée de remplir pleinement le rôle précieux qu'elle pourrait jouer en assurant le suivi des opérations de l'ONU et en conseillant toutes les parties engagées dans ces opérations sur la mise au point et l'exécution de leurs programmes, projets et autres activités, ainsi qu'en aidant l'Assemblée générale à prendre des décisions.

38. Le Comité estime qu'il n'est pas réellement possible de remédier aux graves déficiences de la gestion financière de l'ONU tant que, d'une part, les normes IPSAS (qui amélioreront l'exhaustivité des informations financières) et, d'autre part, le nouveau progiciel de gestion intégré Umoja (qui améliorera la fonctionnalité de la communication des données) ne seront pas en place. Prenant note du retard pris dans la mise en service d'Umoja, le Comité estime que l'Administration devrait néanmoins tout tenter pour améliorer la communication des données financières, et éventuellement mieux utiliser à cet effet les systèmes existants en attendant qu'Umoja soit pleinement mis en service.

*Utilisation des programmes de coûts pour établir les obligations*

39. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, selon une pratique courante dans le système des Nations Unies, accorde des avances budgétaires aux bureaux locaux pour couvrir les dépenses afférentes au personnel local sur la base d'un programme de coûts convenu. Il s'agit d'une disposition pratique permettant aux bureaux extérieurs de disposer des ressources nécessaires pour couvrir leurs dépenses. Étant donné que les programmes de coûts sont des documents internes qui, en principe, ne constituent pas strictement la base sur laquelle établir des obligations conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière des Nations Unies, il est important que soient effectués en fin d'année un examen rigoureux et un rapprochement, si nécessaire, de l'obligation en question et des coûts effectifs engagés sur le terrain, afin d'assurer un enregistrement exact des dépenses. Le Comité a relevé que les opérations d'examen et de rapprochement effectuées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme étaient insuffisantes et que, au fil du temps (entre les exercices 2006-2007 et 2010-2011), le taux d'annulation des obligations de la période précédente (c'est-à-dire le rapport des annulations, pendant l'exercice en cours, des obligations de l'exercice précédent au solde des obligations non liquidées de l'exercice précédent) s'établissait à environ 50 % à chaque exercice. Si cette tendance devait se confirmer, cela pourrait indiquer que les dépenses du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont été surestimées de quelque 11 millions de dollars en 2010-2011.

40. Le Comité a constaté un problème similaire, quoique de moindre envergure, en ce qui concerne l'utilisation des programmes de coûts par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aux fins d'établir les obligations afférentes aux dépenses locales de personnel.

**41. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires établissent des procédures appropriées de rapprochement en fin d'exercice afin d'assurer un enregistrement exact des dépenses lorsque des programmes de coûts sont utilisés pour établir les obligations afférentes aux bureaux locaux ou extérieurs.**

42. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a déclaré qu'il avait établi une procédure de rapprochement en fin d'exercice efficace. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a déclaré qu'il établirait des procédures pour rapprocher sur une base trimestrielle les obligations afférentes aux bureaux locaux, permettant que les ajustements ou annulations appropriés soient effectués.

#### *Terrains et bâtiments*

43. Dans la note 10 relative aux états financiers de l'ONU pour l'exercice 2010-2011 ci-après, le coût historique de l'ensemble « Bâtiment du Secrétariat et salle de l'Assemblée générale, bâtiment de la Bibliothèque et villas, à Genève » est présenté comme s'élevant à un montant total de 12,3 millions de dollars. L'Administration a indiqué au Comité que le coût initial tant des terrains que des bâtiments appartenant à l'Office des Nations Unies à Genève était compris dans ce montant. Toutefois, ni la Division de la comptabilité du Siège ni l'Office des Nations Unies à Genève n'a pu fournir le détail des actifs correspondant à cette valeur (coût historique) de 12,3 millions de dollars. En particulier, l'Office n'a pas été en mesure de donner le coût historique de chacune des 10 parcelles de terrain lui appartenant ni celui de chacun des bâtiments construits sur son site. Plus généralement, bien qu'ayant pu obtenir des garanties suffisantes concernant les actifs et passifs présentés, le Comité a constaté que l'inventaire utilisé pour l'évaluation de l'ensemble des terrains et bâtiments de l'Organisation des Nations Unies n'était pas assez détaillé. Le Comité estime que l'absence d'informations suffisantes nuit à la bonne gestion des biens immobiliers.

44. Il a conscience qu'au fil du temps, certains éléments d'inventaire ont pu être éliminés en application des politiques statutaires de conservation des dossiers de l'Organisation, mais considère que l'Administration doit tenir des registres adéquats à l'appui des soldes présentés.

**45. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'en préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS, l'Organisation des Nations Unies passe en revue et améliore ses comptes d'actifs portant sur les terrains et bâtiments, de sorte qu'une valeur ait été assignée à chaque bâtiment au 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

46. L'Administration a relevé que le Bureau des services centraux d'appui accordait à titre temporaire la priorité aux ressources existantes afin d'établir un groupe de gestion des biens qui concourt aux efforts déployés au sein de l'Organisation, pour être en mesure de dûment appliquer les normes IPSAS.

*Biens durables*

47. La valeur des biens durables au 31 décembre 2011, telle qu'indiquée dans les états financiers, s'élève à 637 millions de dollars. Au Siège, les biens durables sont principalement constitués de matériel informatique, de mobilier et d'accessoires. Pour confirmer l'existence et s'assurer de la sécurité de ses biens durables, l'ONU a essentiellement recours à un inventaire biennal. Le Comité a noté que les moyens de contrôle en vigueur ne permettaient pas à l'Administration de vérifier que tous les biens durables dont elle était censée disposer étaient effectivement en sa possession. Après son examen des contrôles d'inventaire effectués par l'Administration au Siège de l'ONU, le Comité a recensé 2,7 millions de dollars en biens durables que l'Administration n'avait pu relier à aucun actif, et 3,3 millions de dollars attribués à des biens qui ne figuraient pas sur les registres de l'Administration.

48. À l'Office des Nations Unies à Genève, le Sous-Groupe de la gestion des biens est chargé de l'inventaire de l'Office et de 29 entités qui bénéficient de son appui. Au 31 décembre 2011, l'Office avait répertorié et gérait 63 779 articles relevant de la catégorie des biens durables (pour une valeur de plus de 62 millions de dollars). L'Office des Nations Unies à Genève a certes pris des initiatives pour améliorer l'inventaire physique, mais le Comité a néanmoins noté certaines carences :

- Lors d'une vérification matérielle effectuée à l'Office des Nations Unies à Genève durant l'exercice 2010-2011, on a recensé 1 709 articles (pour une valeur de 3 780 860 dollars) n'ont pu être retrouvés, ce qui représente 22 % de la valeur des articles contrôlés. Il y a par conséquent un écart important entre les articles effectivement présents et les articles répertoriés;
- Dans le cadre de vérifications d'inventaire effectuées début 2012, sur un total de 20,59 millions de dollars de biens contrôlés, quelque 5,7 millions de dollars n'étaient pas inscrits au registre des actifs. Cela signifie que les états financiers pour 2010-2011 ont répertorié 3 millions de dollars de biens durables en trop;
- Sur les 1 709 articles non localisés en 2010-2011, seuls 21, pour un total de 31 599 dollars, ont ensuite été identifiés comme ayant été mis au rebut (soit moins de 1 % des articles manquants).

49. **L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que l'Office des Nations Unies à Genève : a) entreprenne une vérification adéquate de l'inventaire physique durant chaque exercice financier, y compris l'inventaire de ses clients; et b) établisse des procédures opérationnelles permanentes pour l'enregistrement initial des biens nouvellement acquis.**

50. L'Office des Nations Unies à Genève réalise actuellement des vérifications matérielles des biens durables de l'ensemble de ses clients; entamées en 2010, ces opérations s'achèveront en octobre 2012.

51. **L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que, de manière plus générale et dans le cadre de ses préparatifs en vue de l'application des normes IPSAS, elle étudie comment renforcer les contrôles internes dans le cadre du système existant de gestion de stocks en s'appuyant sur des procédures et des responsabilités clairement définies pour les détenteurs de biens.**

*Prestations dues après la cessation de service*

52. Les états financiers indiquent des prestations à verser à la cessation de service et au-delà qui s'élèvent à 3,212 milliards de dollars, soit une augmentation de 1,038 milliard de dollars (48 %) depuis décembre 2009. Sur ce montant, 2,916 milliards de dollars (91 %) sont consacrés à l'assurance maladie après la cessation de service. Les prestations à verser sont déterminées au moyen d'une évaluation actuarielle et se rapportent à des avantages tels que le cumul de congés annuels et la prime de rapatriement. L'augmentation de 1,038 milliard de dollars du montant des prestations s'explique avant tout par la baisse du taux d'escompte, qui est passé de 6 % à 4,5 %. Cette baisse tient au recul marqué du taux d'intérêt des obligations de premier rang émises par des sociétés, qui sert de référence pour fixer le taux d'escompte.

*États de paie*

53. Les traitements représentent 54 % de l'ensemble des dépenses engagées par l'Administration. Le Comité a constaté que les registres de paie, sur lesquels repose le pouvoir de rémunérer le personnel, sont incomplets. Quarante-neuf pour cent des dossiers personnels que nous avons examinés (44 sur 90) ne contenaient pas les documents nécessaires pour justifier le versement du traitement, et le Secrétariat a dû demander des éléments supplémentaires pour apporter des garanties suffisantes quant à la régularité des nominations. Parmi les documents manquants figuraient des autorisations relatives aux taux de rémunération des heures supplémentaires, des preuves du grade d'emploi, des accords signés concernant l'assurance médicale et dentaire, le détail des heures travaillées, des renseignements sur l'allocation-logement, les calculs ayant servi à déterminer le montant de la prime de rapatriement, ainsi que le nombre de jours attribués au titre des congés annuels.

54. À la demande du Comité, les départements chargés des ressources humaines et des états de paie ont pris contact avec les services administratifs des lieux d'affectation des membres du personnel concernés afin d'obtenir les justificatifs requis pour confirmer la régularité des nominations, de sorte qu'à la fin de l'audit, sur la base des procédures d'examen analytique du Comité, des preuves suffisantes avaient été recueillies et aucune erreur matérielle n'a été trouvée. Bien que les registres soient tenus dans des lieux d'affectation multiples, le Comité attend du personnel d'encadrement qu'il procède régulièrement à des vérifications sur un échantillon de l'ensemble des traitements et prestations versés, afin de s'assurer que, de manière générale, les paiements effectués au profit du personnel sont légitimes. Ce contrôle peut être opéré en centralisant l'enregistrement détaillé de tous les paiements faits au personnel, assorti de références permettant des recoupements avec les documents pertinents conservés localement. Le Comité relève que l'Administration envisage d'appliquer ses propres procédures d'examen analytique des états de paie dans le cadre de la conception du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja).

55. Le Comité recommande à l'Administration d'étudier la manière dont elle pourrait renforcer le contrôle centralisé des opérations relatives à la paie en tenant compte comme il convient des coûts et avantages qui en découleraient. Cela pourrait passer par l'établissement de procédures permettant l'enregistrement centralisé de tous les traitements et prestations versés au personnel, assorti d'un recoupement

avec les documents en la possession des bureaux locaux, pour conserver une trace claire des vérifications et justifier les paiements figurant dans les états de paie.

*Missions politiques spéciales de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan et en Iraq*

56. Les missions politiques spéciales opèrent dans des environnements instables et ont souvent besoin de réagir sans délai à des situations qui évoluent rapidement, ce qui rend d'autant plus nécessaires une gestion et un contrôle efficaces des opérations financières. Au cours de l'exercice 2010-2011, les dépenses prévues au budget pour les missions politiques spéciales s'élevaient à 1,25 milliard de dollars, dont 70 % au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (361 millions de dollars) et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) (509 millions de dollars). Le Comité a examiné, pour les deux missions, le cadre de contrôle interne, les procédures de gestion des risques et la fourniture de l'appui administratif. Il entend réaliser une évaluation plus large de la gestion et de l'administration de l'appui fourni sur le terrain aux opérations des Nations Unies, y compris les missions politiques spéciales, pendant l'exercice biennal 2012-2013.

57. L'utilisation de plus de comptes bancaires que nécessaire par une organisation a pour effet d'augmenter les frais généraux d'administration et d'accroître inutilement les risques de détournement de fonds et de fraude. En 2011, le Comité a noté que la Trésorerie de l'ONU avait créé six nouveaux comptes bancaires pour la MANUI, en remplacement des six comptes ouverts auprès des établissements qui avaient jusqu'alors assuré les services bancaires. Toutefois, les anciens comptes sont encore utilisés car la nouvelle banque n'est pas en mesure de fournir la totalité des services attendus par la Mission. La MANUI fonctionne donc actuellement avec deux fois plus de comptes que nécessaire.

58. Le Comité a constaté un certain nombre de lacunes et d'éléments contradictoires lors de son examen des contrôles en place à la MANUI :

- Il était fait usage de deux fois plus de comptes bancaires que nécessaire. Six nouveaux comptes avaient été ouverts pour remplacer six anciens comptes qu'il était prévu de clore. Cependant, comme la nouvelle banque n'était pas à même de fournir toute la gamme des services requis, les anciens comptes devaient rester ouverts et il fallait continuer de les utiliser. Cela entraînait des frais généraux supplémentaires et l'organisation se trouvait exposée à des risques de fraude ou de détournement de fonds;
- Les comptes d'inventaire présentaient une catégorisation incorrecte et n'avaient pas été actualisés de manière à prendre en considération le transfert d'articles vers les régions, trois ans plus tôt; la Mission croyait donc disposer d'articles qui n'étaient en réalité pas en sa possession;
- Il n'était pas procédé régulièrement à des inventaires physiques ni aux rapprochements y afférents, d'où des écarts entre le contenu des registres de gestion et les articles effectivement présents dans les entrepôts de la Mission. Par exemple, les registres indiquaient 10 gilets pare-balles (pour une valeur de 141 700 dollars) de plus qu'il n'y en avait réellement dans les entrepôts. Le responsable de l'entrepôt a confirmé que l'inventaire avait été communiqué aux régions sans que le système eût été actualisé.

59. **Le Comité recommande à la MANUI de procéder à des rapprochements mensuels entre l'inventaire physique de chaque entrepôt et le système de gestion du matériel (Galileo) sur le terrain.**

60. La MANUI a partiellement souscrit à la recommandation, déclarant qu'elle respecterait la fréquence recommandée par le Département de l'appui aux missions, soit une fois par an.

61. **L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle la MANUI devrait coopérer avec la Trésorerie afin d'accélérer la fermeture des comptes bancaires devenus inutiles.**

62. Par la suite, l'Administration a informé le Comité que tous les comptes bancaires de la MANUI qui n'étaient plus nécessaires avaient été fermés.

63. L'environnement à haut risque où évoluent les missions politiques spéciales a pour conséquence qu'une approche structurée du recensement et de la gestion des risques est un élément vital des mécanismes de contrôle de la gouvernance de l'Administration. Le Comité a passé en revue les procédures de gestion des risques de la MANUI et de la MANUA; il en est ressorti les constatations suivantes :

- Les responsables financiers de la MANUI évaluent fréquemment les risques pesant sur la Mission; néanmoins, celle-ci ne tient pas de registre formel où consigner ces risques;
- La MANUA tient un registre des risques, mais leur prise en charge n'est pas assignée à des personnes spécifiques; il n'existe pas d'échelle de gravité des risques et rien ne donne vraiment à penser que le registre est régulièrement examiné par le personnel d'encadrement.

64. **L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que la MANUI et la MANUA prennent des dispositions efficaces de gestion des risques, à savoir : a) recenser clairement les risques et évaluer le plus précisément possible leur probabilité et leur impact; et b) définir précisément qui est chargé et doit répondre de la gestion des risques, notamment en élaborant et appliquant des stratégies d'atténuation adaptées.**

65. La MANUA a informé le Comité qu'elle avait à présent recensé et évalué les principaux risques pesant sur la Mission et clairement défini les responsabilités incombant à l'encadrement. La MANUI a déclaré qu'elle allait élaborer un registre des risques couvrant toutes les fonctions majeures et dûment arrêter les responsabilités en la matière.

#### *Financement des activités de défense des droits de l'homme*

66. La promotion et la protection de tous les droits de l'homme dans le monde entier sont une activité cruciale des Nations Unies. Il incombe au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de jouer un rôle moteur et de collaborer objectivement avec les partenaires aux niveaux national et local, en menant des actions de sensibilisation et en prenant des mesures propres à donner plus d'autonomie aux individus et à aider les États à faire respecter les droits de l'homme; le Haut-Commissariat prête également son concours aux travaux du Conseil des droits de l'homme, notamment dans le cadre de ses procédures spéciales.

67. Les procédures spéciales sont des mécanismes de défense des droits de l'homme, établis par le Conseil des droits de l'homme, qui ont vocation à traiter soit des situations nationales spécifiques, soit des questions thématiques mondiales. En tant qu'activités prescrites, menées par des experts indépendants ou des rapporteurs spéciaux nommés par le Conseil, ces mécanismes de procédures spéciales devraient être intégralement financés par le budget ordinaire de l'ONU. Cela revêt une importance cruciale pour entretenir leur indépendance réelle et perçue dans l'exécution des activités qui sont les leurs, de manière à leur conserver la confiance de toutes les parties prenantes<sup>3</sup>.

68. Si le Comité n'a rien relevé qui donne à penser que l'indépendance du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ait pu être compromise, il a toutefois noté qu'une part notable des fonds mis à la disposition des procédures spéciales provenait de dons préaffectés. Plus précisément, le Comité a fait les constatations suivantes :

- **Certaines procédures spéciales reposaient en grande partie sur des dons préaffectés.** D'après la ventilation des dépenses fournie par le HCDH durant l'audit de terrain, en 2010-2011, sur les 45 procédures spéciales (appuyées par trois divisions du Haut-Commissariat), 14 étaient partiellement financées par des dons préaffectés. Le Comité a constaté que ces 14 procédures spéciales bénéficiaient toutes du soutien du Service des procédures spéciales. La part des dons préaffectés dans le total des ressources financières disponibles s'élevait à 49 % en moyenne pour l'ensemble des 14 procédures; elle représentait plus de 50 % pour cinq d'entre elles et culminait à 85 % dans un cas. Le HCDH a expliqué que l'allocation du budget ordinaire au profit des procédures spéciales n'était pas répartie entre les différents mandats et que le budget consacré aux procédures spéciales était établi sur la base de coûts standard, bien que l'utilisation qui en était réellement faite puisse varier considérablement selon la destination du mandat. Il a en outre fait observer que les contributions préaffectées n'étaient généralement pas utilisées en totalité durant une année donnée;
- **Les dons préaffectés permettaient à certains titulaires de mandat d'entreprendre des activités prescrites supplémentaires.** Le Comité a noté que les titulaires de mandat relevaient du budget ordinaire de l'ONU, qui prévoit des fonds pour deux visites de pays et les déplacements à Genève et New York pour y donner des comptes rendus. Toutefois, il est ressorti de l'évaluation des coûts pour 2010 et 2011 qu'aucune activité n'était prévue pour 11 procédures spéciales (5 en 2010 et 6 en 2011) au début de l'année; cette évaluation a été revue à la réception des dons préaffectés, et des activités supplémentaires ont été prévues en conséquence. Bien que le HCDH eût indiqué que les activités prescrites ne reposaient pas sur des contributions extrabudgétaires, le Comité a constaté que les activités financées par les dons préaffectés étaient semblables à celles dont les coûts étaient imputés sur le budget ordinaire, telles que les voyages, et n'a pas pu établir de distinction entre les activités prescrites financées, d'un côté, par les budgets ordinaires et, de l'autre, par des dons préaffectés. Peut-être les mandats qui bénéficiaient de contributions volontaires préaffectées pouvaient-ils, à la limite, donner lieu à

<sup>3</sup> Résolution 5/2 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Code de conduite pour les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ».

davantage d'activités que les autres. Il a été indiqué au Comité que des dons non préaffectés étaient mis au service d'autres mandats, mais il se peut que les dons préaffectés privilégient indûment certains mandats au détriment d'autres; cependant, toutes les activités prescrites figureront dans les comptes finaux;

- **Les titulaires de mandat, dans le cadre de travaux menés au nom du HCDH, ne sont pas tenus de divulguer les contributions reçues d'autres sources.** Le Comité a été informé par le personnel du HCDH que les titulaires de mandat bénéficiaient également d'autres sources de financement, notamment institutions et gouvernements. Tout en reconnaissant qu'il n'est actuellement pas fait aux titulaires de mandat l'obligation de rendre compte de ces fonds ou des contributions en nature qu'ils peuvent recevoir, le Comité estime que cette absence de transparence est de nature à mettre en doute l'indépendance perçue des titulaires de mandat.

69. Le HCDH a fait observer que lorsque des titulaires de mandat reçoivent des contributions préaffectées ou bénéficient de contributions non préaffectées, il leur revient, dans les limites du mandat qui leur a été confié par le Conseil des droits de l'homme, de décider des activités qu'ils entreprendront; il a également souligné que le donateur n'a aucune part dans cette décision. Le Comité reste toutefois d'avis qu'en dépit du fait que les donateurs ne prennent pas directement part aux activités des titulaires de mandat, les dons préaffectés peuvent indûment privilégier certains mandats au détriment d'autres, ce qui risque de compromettre l'indépendance perçue des titulaires de mandat.

70. **Le Comité recommande au HCDH : a) en collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, de chercher des moyens de réduire la dépendance des titulaires de mandat à l'égard des fonds extrabudgétaires et d'autres formes de contributions préaffectées ou non préaffectées; b) d'étudier comment démontrer avec plus de force que les activités prescrites qui concernent les procédures spéciales sont menées de manière indépendante, se voient accorder une importance égale et ne subissent pas d'influence indue qui tiendrait à la source de leur financement; et c) dans l'intérêt de la transparence, de proposer au Conseil des droits de l'homme qu'il soit fait aux titulaires de mandat l'obligation d'indiquer l'ensemble des sources de financement et toutes conditions y afférentes.**

## 5. Gestion des liquidités et des placements

71. Au 31 décembre 2011, les disponibilités et la trésorerie commune enregistrées dans le volume I des états financiers s'établissaient respectivement à 67,4 millions de dollars (soit une augmentation de 26 % depuis décembre 2009) et à 3,5 milliards de dollars (soit une diminution de 10 % depuis décembre 2009)<sup>4</sup>. La Trésorerie de l'ONU gère des trésoreries communes pour nombre des fonds et programmes des Nations Unies ainsi que pour le Secrétariat, pour un total de quelque 10,8 milliards de dollars. Les trésoreries communes comprennent des placements à court terme et des sommes placées en dépôt.

72. Le Comité a examiné un échantillon de placements pour en évaluer la conformité avec les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Aucune

<sup>4</sup> Les disponibilités sont des liquidités, contrairement à la trésorerie qui comprend des placements à court terme.

erreur ni exception n'a été constatée. Le Comité a par ailleurs confirmé que l'équipe de gestion de trésorerie se conformait au critère des directives selon lequel, dans sa gestion du portefeuille de l'ONU, il lui fallait atteindre, par ordre décroissant d'importance, les trois objectifs suivants : préservation du capital, liquidité et rendement.

*Expansion des liquidités et des placements*

73. Depuis que le mécanisme de mise en commun des placements a été inauguré en 2001, la valeur des liquidités et des placements détenus par l'ONU a enregistré une forte augmentation. En particulier, le solde des placements et liquidités apparaissant dans le volume I est passé de 1,03 milliard de dollars en 2003 à 3,5 milliards de dollars en 2011, soit une augmentation de 2,47 milliards de dollars (239 %). Au cours de la même période, le montant des recettes est passé de 4,68 milliards de dollars à 10,45 milliards de dollars (soit une augmentation de 123 %). Le Comité note que le solde de la trésorerie commune indiqué dans le volume I en 2010-2011 (3,5 milliards de dollars) représente un tiers des dépenses totales (10,63 milliards de dollars).

74. L'augmentation de 2,47 milliards de dollars du solde des liquidités et des placements entre 2003 et 2011 est principalement imputable à une augmentation de 480 millions de dollars en ce qui concerne le Fonds général, une augmentation de 820 millions de dollars en ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale et une augmentation de 912 millions de dollars en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement.

75. Le Comité constate ce qui suit :

- La part de la trésorerie commune provenant du Fonds général du budget ordinaire a sensiblement baissé, passant de 919 millions de dollars en 2008-2009 à 493 millions de dollars en 2010-2011;
- La part de la trésorerie commune provenant des fonds généraux d'affectation spéciale a sensiblement augmenté, passant de 459 millions de dollars en 2003 à 1,2 milliard de dollars à la fin de l'année 2011;
- La part de la trésorerie commune provenant du plan-cadre d'équipement s'élève à 912 millions de dollars, contre 924 millions de dollars pour l'exercice biennal précédent;
- La part de la trésorerie commune et des placements à court et long terme provenant d'autres fonds spéciaux a augmenté, passant, au total, de 730 millions de dollars à 752 millions de dollars.

76. Conscient que la hausse initiale totale survenue entre 2003 et 2007 a en partie été liée à l'élaboration du projet de plan-cadre d'équipement, et qu'au total 2,2 des 3,5 milliards de dollars sont déjà affectés sous forme d'engagements non réglés et de dettes à court terme, le Comité tient néanmoins à souligner qu'une analyse des liquidités et des placements par l'Administration ouvrirait d'importantes possibilités. L'Administration ne centralise pas le suivi ni ne rend compte aux hauts responsables des questions consistant à savoir quelles activités les soldes de liquidités et de placements sont censés financer, pourquoi les fonds n'ont pas encore été utilisés, ni quand et si les fonds seront utilisés pour servir les fins qui ont présidé à leur octroi.

77. Une telle analyse aiderait les hauts responsables à définir une stratégie de haut niveau visant à établir les besoins en liquidités de l'ONU et, par suite, le niveau optimal de liquidités et de placements qu'il faudrait attribuer à une entité donnée. Cette possibilité d'améliorer l'analyse financière permettrait en outre à l'Administration de contrôler en continu les raisons justifiant le niveau de liquidités et de placements qu'elle confie à la gestion des différentes entités. Cette amélioration de la façon dont l'Administration analyse ces soldes et communique avec les hauts responsables et les équipes opérationnelles correspondantes donnerait à l'Organisation les moyens de comprendre pourquoi des fonds demandés n'ont pas encore été utilisés.

**78. Le Comité recommande à l'Administration : a) de communiquer aux hauts responsables, au moins une fois par an, une analyse et des explications claires justifiant le niveau de liquidités et de placements détenus; et b) d'élaborer une stratégie d'investissement qui énonce les besoins en liquidités de l'ONU et, par suite, le niveau optimal des placements qui devraient être détenus pour appuyer l'exécution des activités de l'ONU.**

79. Le total des placements fait l'objet de 14 états financiers distincts couvrant l'ONU et les opérations de maintien de la paix, chacun représentant un tiers du montant détenu dans la trésorerie commune. Parmi les autres entités figurent la Commission d'indemnisation de l'ONU, qui représente 20 % des fonds mis en commun, et des organes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui représentent des parts plus faibles comprises entre 2 % et 4 %. Les allocations indiquées dans les états financiers sont basées sur une procédure systématique fondée sur les principes du dépôt et du retrait. Le Comité note que l'ONU a commencé à présenter plus en détail les trésoreries communes en répartissant les fonds, dans la note 13, en différentes catégories : liquidités, placements à court et long terme et type de trésorerie.

**80. Le Comité recommande à l'Administration de passer en revue les éléments présentés dans les futurs états financiers afin de formuler des observations plus détaillées sur les raisons de l'augmentation des placements et liquidités détenus en commun.**

81. L'Administration n'a pas souscrit à cette recommandation car elle estime que la présentation actuelle est adaptée. Le Comité considère toutefois que de plus amples détails sont nécessaires et continuera d'en débattre avec l'Administration en 2012-2013.

## **6. Gestion des fonds d'affectation spéciale et des projets**

82. L'Organisation compte 370 fonds généraux d'affectation spéciale et fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, enregistrés dans le volume I. Le Comité a examiné les fonds pour la coopération technique figurant dans les états financiers de l'Organisation afin de recenser ceux qui sont inactifs<sup>5</sup> et de déterminer les raisons pour lesquelles ils restent ouverts. L'inactivité d'un fonds d'affectation spéciale peut être le signe d'une incapacité de la direction à programmer et à mener

<sup>5</sup> Le Comité considère qu'un fonds est « inactif » s'il n'a enregistré aucune dépense ou recette durant l'exercice, exception faite des intérêts créditeurs.

à bien des activités planifiées ou celui d'un besoin de reprogrammer des activités avec les donateurs. Le maintien de fonds d'affectation spéciale inactifs comporte aussi des risques pour les raisons suivantes :

- Ces fonds risquent de faire l'objet d'utilisations abusives ou d'être détournés à des fins qui ne correspondent pas aux intentions initiales du donateur;
- Les fonds qui sont inutilisés ou qui ne présentent plus d'utilité pourraient être utilisés de façon plus efficace par les donateurs;
- Les donateurs seront sans doute mieux disposés à financer de futurs projets s'il apparaît que leurs fonds sont utilisés de façon efficace et leur sont restitués lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.

83. Le Comité a constaté que sur un total de 202 fonds pour la coopération technique enregistrés dans le volume I, 32 étaient inactifs, ce qui représente un solde de trésorerie total de 201 000 dollars. Sur ces 32 fonds inactifs au 31 décembre 2011, 19 l'étaient déjà au 31 décembre 2009. L'Administration a informé le Comité que 4 de ces fonds avaient été clôturés en 2012, que pour 12 autres, un règlement final avec le PNUD était attendu et que les 3 derniers faisaient l'objet d'un « examen de clôture ». Aucune date n'est indiquée quant à la clôture éventuelle des fonds qui sont devenus inactifs en 2010-2011.

84. Le Comité a par ailleurs constaté que sur un total de 168 fonds généraux d'affectation spéciale enregistrés dans le volume I, 32 étaient inactifs, ce qui représente un solde de trésorerie total de 23,8 millions de dollars. Sur ces 32 fonds inactifs au 31 décembre 2011, 18 l'étaient déjà au 31 décembre 2009; l'Administration a informé le Comité que 10 d'entre eux seraient maintenus et que les 8 autres étaient en voie d'être clôturés. Aucune date n'est indiquée quant à la clôture éventuelle des fonds qui sont devenus inactifs en 2010-2011.

85. L'Administration n'a pas été en mesure d'expliquer pourquoi les fonds inactifs ont été maintenus ouverts, sauf à évoquer l'hypothétique perspective d'activités futures. Les hauts fonctionnaires du Siège ne reçoivent pas d'informations régulières sur l'état de ces fonds, qui sont gérés localement, et le contrôle ou la surveillance qu'ils peuvent exercer sur eux sont par conséquent limités.

86. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a fait observer que la question de la clôture des fonds d'affectation spéciale faisait régulièrement l'objet d'un examen et d'un suivi par les bureaux concernés. La clôture des fonds d'affectation spéciale est par ailleurs subordonnée aux réponses ou aux accords donnés par les pays donateurs aux demandes de clôture que leur adresse l'Administration. Certains donateurs ne répondent pas dans les délais voulus, ce qui retarde le processus.

**87. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait à nouveau, de renforcer ses mécanismes de contrôle interne sur les fonds généraux d'affectation spéciale inactifs et de clôturer plus rapidement ces fonds.**

*Enregistrement incorrect par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des contributions annoncées des donateurs*

88. Le Comité a constaté que des contributions annoncées des donateurs au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour la période 2012-2014, s'élevant à 186 232 006 dollars, n'avaient pas été enregistrées au 31 décembre 2011, ce qui

donnait lieu à une sous-évaluation d'un peu plus de 186 millions de dollars tant des recettes comptabilisées d'avance que des comptes débiteurs. Cette omission importante risquant d'induire en erreur les lecteurs des états financiers, l'Administration a accepté de procéder aux corrections comptables voulues. À la suite de l'audit, elle a corrigé en conséquence les états financiers.

**89. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires entreprenne un examen de son système d'enregistrement et de comptabilisation des contributions annoncées pour s'assurer que des contrôles suffisants, permettant de prendre en compte en temps utile ces contributions et de faire en sorte que les données correspondantes indiquées dans les états financiers soient complètes et exactes, sont en place.**

90. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a informé le Comité qu'il avait établi et diffusé une nouvelle procédure selon laquelle les annonces de contributions à venir des donateurs seraient enregistrées à la date de leur réception.

## **7. Gestion des achats et des marchés**

### *Gestion des marchés*

91. La gestion des marchés est l'activité consistant à amener les fournisseurs à fournir des biens ou à assurer des services conformément aux conditions de leur contrat. Une bonne gestion des marchés peut permettre de réaliser des économies financières, d'augmenter la quantité ou d'améliorer la qualité des biens et des services, d'éviter des interruptions de service et de mieux gérer le risque.

92. Au 31 décembre 2011, l'Organisation gérait 205 marchés actifs au Siège, d'une valeur globale supérieure à 2,6 milliards de dollars (tableau II.1). L'importance que revêt une bonne gestion des marchés ne tient cependant pas seulement au poids que représente ce montant de 2,6 milliards de dollars. L'Organisation passe des marchés de biens et de services parce qu'elle considère ceux-ci comme nécessaires pour atteindre ses objectifs. Si les biens et services en question ne sont pas livrés dans les délais prévus ou ne présentent pas les qualités requises, alors non seulement l'Organisation a fait une mauvaise affaire mais elle risque de surcroît de ne pas atteindre les objectifs opérationnels visés.

93. Le processus de passation des marchés est présenté dans la figure II.II C'est le département demandeur des biens, des travaux ou des services en question qui est responsable de la gestion du marché; cependant, les interventions de la Division des achats, notamment en ce qui concerne la mise en forme des contrats, influent de façon très sensible sur la capacité des demandeurs de remplir ce rôle de façon satisfaisante.

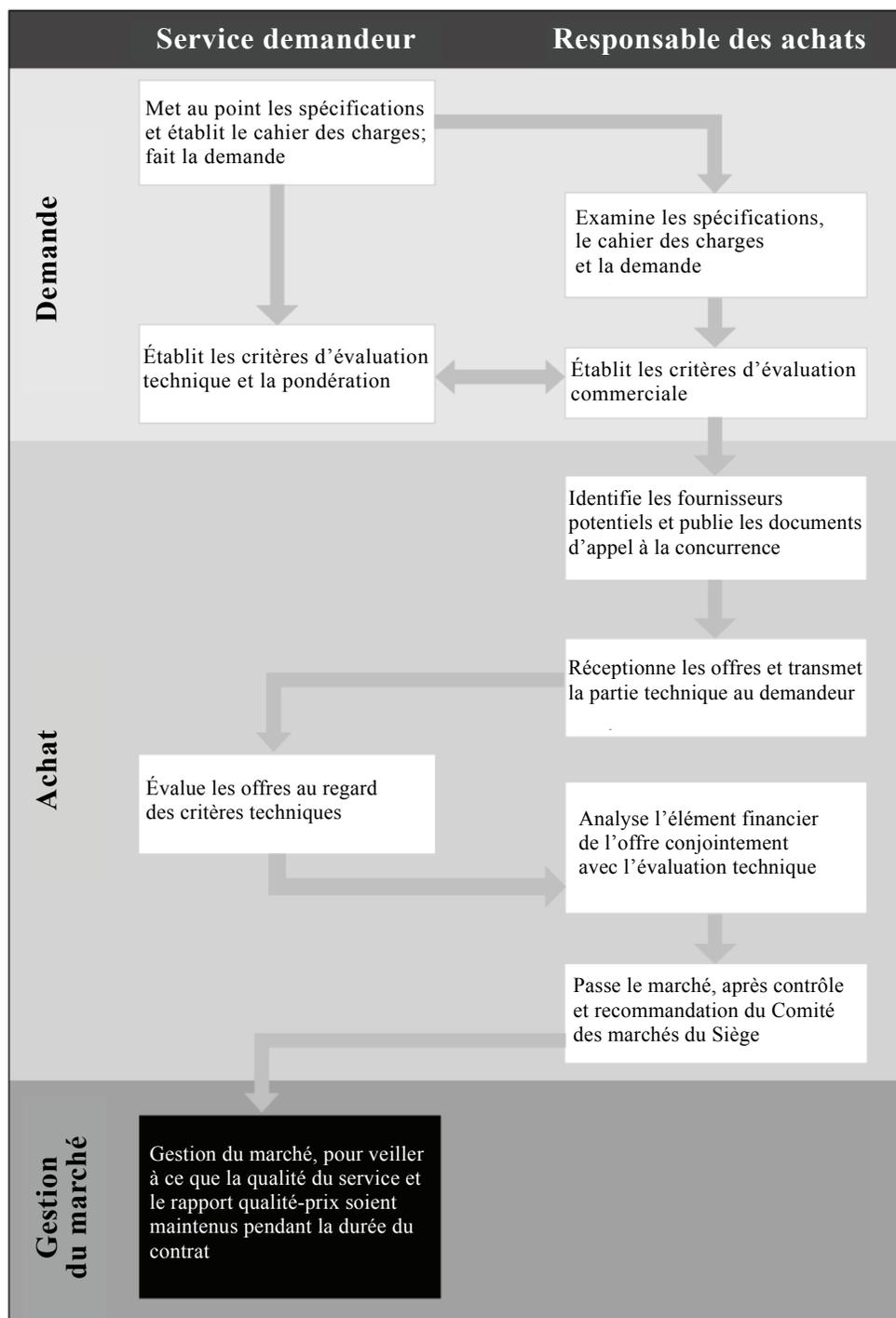
94. Le Comité a constaté que 54 % des responsables de la gestion des marchés n'avaient reçu aucune formation dans ce domaine et que ces fonctionnaires, qui sont chargés de tirer le meilleur parti des 2,6 milliards de dollars affectés à la passation des marchés de l'Organisation, risquent donc de n'avoir ni les compétences ni l'expérience nécessaires.

**95. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'exiger que tout fonctionnaire chargé de la gestion des marchés ait suivi au préalable une formation dans ce domaine. Cette formation devrait couvrir les principaux**

**aspects de la gestion des marchés, comme l'administration des contrats, les relations avec les fournisseurs, la gestion du risque, ainsi que l'évaluation et la gestion des résultats.**

96. L'Administration a indiqué qu'une formation en ligne sur la gestion des achats et des marchés est disponible pour tous les fonctionnaires de l'Organisation et que les départements demandeurs sont tenus de veiller à ce que les fonctionnaires chargés de la gestion des marchés aient suivi la formation nécessaire. La Division des achats est en train de mettre au point un module de formation additionnel sur la gestion des marchés.

Figure II.II  
Le processus des achats



Source : Présentation par le Comité des responsabilités définies dans le Manuel des achats des Nations Unies (révision 6, mars 2010).

Tableau II.1  
**Marchés en cours passés par l'Organisation, enregistrés dans le volume I  
au 31 décembre 2011**

<i>Département demandeur</i>	<i>Valeur sur la base des plafonds approuvés (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage de la valeur totale des marchés</i>	<i>Nombre de marchés</i>	<i>Pourcentage du nombre de marchés</i>
Département de la gestion	2 040	78	130	63
Divers	136	5	6	3
Département des affaires économiques et sociales	135	5	3	1
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	116	4	30	15
Bureau de l'informatique et des communications	107	4	5	2
Département de l'information	59	2	11	5
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	9	0	6	3
Bureau des affaires juridiques	5	0	8	4
Département de la sûreté et de la sécurité	3	0	6	3
<b>Total</b>	<b>2 610</b>	<b>100</b>	<b>205</b>	<b>100</b>

*Source* : Analyse par le Comité des données de la Division des achats.

*Note* : Ces chiffres ne comprennent pas les contrats-cadres aux termes desquels des dépenses peuvent être effectuées sur les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ainsi que par les missions politiques spéciales relevant du volume I.

97. Le Comité a constaté que seuls 50 % des marchés examinés comportaient des indicateurs clefs des résultats permettant d'évaluer la prestation du fournisseur. Des résultats bien définis facilitent le suivi de la prestation du fournisseur et aident à éviter les malentendus et les débats quant aux produits à livrer aux termes du marché. Dans la deuxième partie du chapitre 15 du Manuel des achats des Nations Unies, il est indiqué que « le service demandeur et/ou l'utilisateur final doit mettre au point les critères d'évaluation de la qualité des prestations » et « suivre et évaluer la qualité des prestations du fournisseur par rapport aux critères d'évaluation convenus ».

98. **L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'assortir chaque marché d'indicateurs clefs spécifiques, mesurables et pertinents des résultats, liés aux paiements et couvrant tous les aspects essentiels des biens à fournir ou des services à assurer.**

99. L'Administration a indiqué que la plupart des marchés passés par l'Organisation sont assortis, sauf lorsque la Division des achats juge très faible le risque encouru par celle-ci, soit d'indicateurs clefs, précis, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais, des résultats, soit d'autres formes d'indicateurs de la performance rattachés au paiement, comme les pénalités de retard, les droits pour l'Organisation d'effectuer des déductions sur les montants facturés ou d'exercer la garantie de bonne fin en cas de défaut d'exécution du contrat par le fournisseur.

L'Administration s'est engagée à faire en sorte que tous les marchés passés à l'avenir soient assortis d'indicateurs clefs des résultats, sauf si le risque qu'ils présentent est jugé très faible.

100. L'évaluation de la prestation du fournisseur est l'évaluation de l'exécution par le fournisseur de ses obligations contractuelles en matière de qualité, livraisons, délais, de même qu'en ce qui concerne tous les autres indicateurs de performance relatifs aux biens, aux services ou aux travaux convenus. Au paragraphe 3 de la première partie du chapitre 15 du Manuel des achats, il est indiqué que la Division des achats, « en coopération avec le service requérant et/ou l'utilisateur final, doit veiller à ce qu'une évaluation adéquate de la qualité des prestations du fournisseur soit effectuée et rapportée de manière appropriée afin de disposer d'une documentation et d'aider dans la prise de décisions futures sur le marché et sur le fournisseur ».

101. Les services demandeurs et/ou les utilisateurs finaux sont responsables de l'établissement dans les délais voulus des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs. Les fonctionnaires chargés des achats sont tenus de communiquer aux administrateurs chargés de l'enregistrement des fournisseurs des précisions en cas de non-exécution de contrat ou de prestations insuffisantes de la part de fournisseurs, ce qui peut aboutir à la suspension ou à la radiation de ces derniers du registre des fournisseurs agréés<sup>6</sup>.

102. Le Comité a constaté que les évaluations des prestations ne sont pas effectuées de façon systématique. La Division des achats l'a informé qu'elle ne pouvait déterminer le nombre total de marchés pour lesquels des évaluations manquaient parce que les gestionnaires de marchés ne sont pas tenus de lui communiquer des évaluations et qu'il n'existe donc pas de registre central complet des évaluations. Cela signifie que la Division des achats ne peut s'acquitter de son obligation d'avertir les administrateurs chargés de l'enregistrement des fournisseurs en cas de prestation insuffisante de ces derniers. L'Organisation risque par conséquent de continuer d'attribuer des marchés à des fournisseurs dont les prestations laissent à désirer.

**103. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, que la Division des achats tienne un registre central de toutes les évaluations complètes des prestations des fournisseurs et relance systématiquement les demandeurs ne lui ayant pas communiqué d'évaluation afin d'assurer la bonne tenue du registre des fournisseurs agréés et de faciliter une meilleure sélection des fournisseurs invités à soumissionner.**

104. L'Administration a indiqué que la Division des achats avait créé un registre central de tous les rapports d'évaluation des prestations qui lui sont soumis en ce qui concerne les marchés et les fournisseurs du siège, mais qu'elle n'a pas le pouvoir d'obliger les demandeurs à lui communiquer ces rapports. Elle adressera aux départements demandeurs un mémorandum aux fins de rappeler aux gestionnaires de marchés de lui soumettre en temps utile les rapports sur les prestations des fournisseurs. Le Comité considère que la Division des achats est mieux à même de contrôler et de gérer activement la question des délais de présentation de ces rapports.

---

<sup>6</sup> Manuel des achats des Nations Unies, révision 6, chap. 7, sect. 7.0 et 7.01.2.

105. L'identification des marchés présentant un risque élevé permet à l'Organisation d'améliorer l'efficacité et l'efficacités en consacrant les ressources nécessaires (achat, gestion des marchés et supervision) à ces contrats.

106. Le Comité a constaté que seulement 17 % des marchés comportent des stratégies de gestion du risque et que pour 4 % seulement, des mesures appropriées sont prévues pour atténuer les risques identifiés. L'Administration n'a pas de vue d'ensemble du profil de risque des contrats, que ce soit pour l'ensemble de l'Organisation ou au niveau des départements, et elle ne peut donc consacrer activement des ressources aux contrats qui comportent les risques les plus élevés. Il n'existe pas non plus de dispositif formel de remontée hiérarchique qui permettrait aux hauts fonctionnaires d'être avertis lorsque les risques importants liés aux marchés deviennent plus probables ou de prendre rapidement des mesures pour réduire les risques ou atténuer leurs conséquences. Cela augmente la probabilité de non-exécution des contrats, et donc celle d'une augmentation des coûts ainsi que de retards ou d'échecs dans la réalisation des objectifs opérationnels.

**107. Le Comité recommande que l'Administration attribue immédiatement aux gestionnaires de marchés des responsabilités claires en ce qui concerne :** a) l'identification des risques afférents aux marchés; b) l'évaluation de l'impact d'un risque (y compris les coûts probables) et de la probabilité qu'il se concrétise; c) l'identification et l'application de mesures visant à gérer ou à atténuer le risque; et d) le suivi continu des risques et de leur évolution tout au long de la durée du marché.

**108. Le Comité recommande également que l'Administration établisse une surveillance du profil de risque, soit pour l'ensemble des marchés, soit pour des groupes de marchés, afin de pouvoir s'assurer que :** a) des ressources de gestion des marchés sont consacrées comme il convient aux marchés présentant les risques les plus élevés; et b) les marchés présentant des risques élevés sont gérés au niveau approprié.

**109. Le Comité recommande en outre que l'Administration établisse, soit dans le cadre d'une fonction centrale, soit au niveau des différents départements demandeurs, un processus clair de remontée hiérarchique selon lequel la haute direction est avertie lorsque des risques importants deviennent plus probables et peut prendre rapidement des mesures pour réduire le risque ou en atténuer les conséquences.**

#### *Appel à la concurrence*

110. Selon le principe général fixé à la section c) de l'article V du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation (ST/SGB/2003/7), les marchés sont passés sur la base d'une mise en concurrence effective et selon un processus formel d'appel à la concurrence. Le Secrétaire général adjoint à la gestion peut décider que, pour une opération d'achat donnée, l'application des procédures formelles d'appel à la concurrence n'est pas dans l'intérêt de l'Organisation lorsque :

- Il n'existe pas de source d'approvisionnement concurrentiel pour les biens ou services requis;
- Une décision a déjà été prise ou les biens ou services requis doivent être normalisés;

- Des offres pour des biens ou services identiques ont été obtenues récemment à la suite d'un appel à la concurrence et les prix proposés et les conditions offertes demeurent compétitifs;
- Une procédure formelle d'appel à la concurrence engagée récemment n'a pas donné de résultats satisfaisants;
- Les biens ou services requis sont nécessaires d'urgence;
- Le marché représente un montant inférieur à celui qui est fixé pour les procédures formelles d'appel à la concurrence.

111. Le Comité a examiné les documents de la Division des achats du Siège de l'Organisation concernant tous les marchés d'une valeur supérieure à 300 000 dollars qui ont été passés sans appel à la concurrence (les marchés d'une valeur supérieure à 300 000 dollars ont représenté 99,7 % du total des achats effectués au titre de nouveaux marchés au cours de l'exercice biennal). Au cours de l'exercice 2010-2011, 32 (soit 55 %) de ces marchés ont été passés sans appel à la concurrence. Cela représente une valeur globale de 131,7 millions de dollars (14 % de la valeur totale des marchés). Sur ce total :

- Quatorze marchés, d'une valeur de 91,6 millions de dollars, étaient des renouvellements de contrats d'assurance. L'Administration a informé le Comité que ces contrats d'assurance ont été achetés par l'intermédiaire d'un courtier qui s'est chargé, pour le compte de l'Organisation, du volet appel à la concurrence de la procédure d'appel d'offres;
- Neuf marchés, d'une valeur de 18,9 millions de dollars, concernaient du matériel informatique. L'Administration a informé le Comité que les achats avaient été normalisés afin d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix;
- Cinq marchés, d'une valeur de 14,6 millions de dollars, concernaient la location d'immeubles. L'Administration a informé le Comité qu'une étude de marché réalisée préalablement à l'attribution des marchés constituait le volet appel à la concurrence de la procédure d'appel d'offres.

112. Le Comité s'est livré à un examen détaillé d'un échantillon d'achats effectués à l'ONUN et à l'ONUV, et a constaté une insuffisance du recours à la concurrence :

a) À l'ONUV, des retards dans l'établissement du cahier des charges relatif à l'achat de photocopieuses à haut débit ont conduit à proroger de 14 mois un contrat préexistant, alors que la Section des achats avait rappelé au service demandeur qu'il fallait engager le processus bien avant la date d'expiration dudit contrat. Le coût additionnel pour le service demandeur s'est élevé à quelque 42 000 dollars;

b) À l'ONUN, sur 147 commandes traitées entre le 1<sup>er</sup> mai 2011 et le 30 août 2011, 66 (45 %) ont donné lieu à des dérogations (20 % de la valeur financière), et ont donc été attribuées sur une base non concurrentielle.

113. La conclusion de marchés a posteriori fait courir le risque d'avoir à payer un prix excessif, ou celui d'attribuer ou de proroger un marché sans avoir fait appel comme il se doit à la concurrence. Cela fait aussi courir le risque de passer des marchés non assortis des conditions types de l'ONU, ce qui peut exposer les organisations à des dettes ou à des paiements inutiles.

114. Le Comité constate qu'au cours de l'exercice 2010-2011, 21 contrats ont été approuvés ou prorogés a posteriori au Siège de l'ONU, les biens ou services en question ayant été intégralement ou partiellement reçus avant l'établissement d'un contrat formel.

115. À l'ONUN, le Comité a examiné trois marchés ayant été attribués a posteriori (l'un d'eux émanant de l'ONUN, du PNUE et d'ONU-Habitat), et a constaté que, dans ces trois cas, une forme ou une autre de contrat, de prorogation ou de contrat de dépenses additionnelles avait été engagée sans l'intervention de la Section des achats de l'ONUN. Cela n'est pas conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation. L'ONUN a établi des procédures pour surveiller les irrégularités de ce type et a l'intention de les signaler régulièrement à la haute direction des trois organisations.

**116. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de renforcer sa supervision des activités de passation concurrentielle de marchés :**

- a) en remettant plus systématiquement en cause la nécessité de proroger des contrats ou de recourir à des dérogations ou à des approbations a posteriori;**
- b) en utilisant sa base de données sur les marchés pour avertir les départements demandeurs lorsque des contrats approchent de certaines étapes critiques, comme par exemple leur échéance, et pour leur rappeler activement que des mesures s'imposent à bref délai; et c) en identifiant les départements qui recourent régulièrement aux dérogations et aux approbations a posteriori pour étudier avec eux les moyens d'améliorer la planification de leurs achats.**

117. La Division des achats du Secrétariat a indiqué qu'elle continuait à travailler avec les services demandeurs par les moyens suivants : a) la formation; b) le nouveau Système de suivi des contrats; et c) les états automatiquement envoyés chaque mois aux services demandeurs afin de réduire autant que possible les cas d'approbation a posteriori.

#### *Achats à l'ONUN et à l'ONUV*

118. Les bureaux des Nations Unies à Nairobi et à Vienne effectuent l'un et l'autre des achats pour leur propre compte et pour celui de clients situés sur place; l'ONUN effectue des achats pour le PNUE et ONU-Habitat; l'ONUV pour l'ONUDC.

119. Au cours de l'exercice 2010-2011, l'ONUV a traité 693 demandes, d'une valeur totale de 32 millions de dollars. L'ONUN n'a pas été en mesure d'indiquer au Comité le nombre de demandes ou leur valeur mais, au cours de l'exercice 2010-2011, elle a souscrit 3 057 engagements envers des fournisseurs, d'une valeur totale de 99 millions de dollars.

#### *Délégations de pouvoir*

120. Les registres des délégations de pouvoir, où sont délimités les pouvoirs d'acheter des biens et services pour le compte de clients, n'étaient pas à jour à l'ONUV. La Section des achats et les services demandeurs risquent par conséquent de ne pas bien savoir quelle est la valeur des opérations que la Section est autorisée à traiter. Cela crée le risque que les Sections des achats à l'ONUN et à l'ONUV puissent traiter des opérations sans être autorisées à le faire.

**121. L'ONU a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre à jour toutes les délégations de pouvoir dans le domaine des achats et de les signifier clairement à tous les fonctionnaires intéressés.**

122. L'ONUDC a ultérieurement communiqué au Comité des copies des délégations de pouvoir mises à jour, dont il ressort que toutes les délégations de pouvoir avaient été mises à jour au début d'avril 2012. Le Comité continuera de suivre la situation au prochain exercice biennal, pour s'assurer que la question est totalement réglée.

123. Depuis sa création, l'ONUN a effectué des opérations d'achat pour le compte du PNUE et d'ONU-Habitat, ainsi que pour son propre compte. Ces dernières années, ces organisations se sont toutefois opposées à propos de certains aspects des délégations de pouvoir en matière d'achats, en particulier sur la question de savoir si le PNUE et ONU-Habitat sont tenus d'effectuer leurs achats par l'intermédiaire de l'ONUN. Le BSCI et le Bureau des affaires juridiques ont aussi exprimé des préoccupations à ce sujet, doutant que la délégation de pouvoir accordée à l'ONUN permette à celui-ci d'effectuer des achats pour le compte du PNUE et d'ONU-Habitat aux termes de l'actuelle version du Règlement financier et des règles de gestion financière.

124. Ce manque de clarté est pour la Section des achats une source de difficultés en ce qui concerne, par exemple, le suivi de la planification des achats, du respect des conditions fixées et des résultats. En outre, le PNUE a récemment accordé à ses propres fonctionnaires à Nairobi des délégations de pouvoir dans le domaine des achats. De l'avis du Comité, cela risque de produire une duplication inutile des fonctions tant à l'ONUN qu'au PNUE ainsi que d'éventuelles incohérences dans l'application de toute disposition laissant une place à la discrétion ou à l'interprétation, comme celles qui concernent le recours aux dérogations.

125. Dans le rapport d'audit qu'il a établi pour la première année de l'exercice, le Comité a indiqué que ces questions n'étaient toujours pas résolues en dépit des recommandations formulées par le BSCI à cet effet. Le Comité relève que l'ONUN, le PNUE et ONU-Habitat ont engagé un dialogue avec le Département de la gestion en vue de régler cette question, qui ne l'était cependant toujours pas à la date du présent rapport.

126. Bien que le Comité n'ait constaté aucun signe de malentendu ou de désaccord à l'ONU, il est possible que des problèmes fondamentaux du même ordre s'y posent, de même qu'à l'Office des Nations Unies à Genève.

127. Les problèmes concernant les délégations de pouvoir mis en évidence ci-dessus indiquent qu'il est nécessaire de renforcer la gouvernance des activités d'achat de l'Organisation afin d'éclaircir la situation et de résoudre ces problèmes dans les meilleurs délais.

**128. Le Comité recommande que le Département de la gestion apporte d'urgence des éclaircissements sur les pouvoirs dont dispose l'ONUN pour effectuer des achats pour le compte du PNUE et d'ONU-Habitat.**

129. L'Administration n'a pas souscrit à la recommandation du Comité, indiquant qu'en avril 2012, le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui avait dirigé une équipe d'évaluation indépendante chargée d'examiner la structure administrative de l'ONUN, du PNUE et d'ONU-Habitat, notamment en ce qui

concerne la gestion des achats. Les recommandations formulées par l'équipe d'évaluation n'ont pas été totalement acceptées et restent à l'examen.

**130. L'Administration a accepté, comme le recommandait le Comité, que le Département de la gestion examine les délégations de pouvoir accordées à l'ONUV et à l'ONUG, pour s'assurer que les pouvoirs qui leur sont délégués dans le domaine des achats soient suffisamment clairs.**

131. L'Administration a indiqué qu'elle examinerait les pratiques actuelles en ce qui concerne les opérations d'achat effectuées pour le compte d'autres entités et qu'elle actualiserait, le cas échéant, les délégations de pouvoir accordées à l'ONUN et à l'ONUV.

*Suivi et gestion de la performance dans le domaine des achats*

132. Les systèmes d'enregistrement, de suivi et de gestion des demandes d'achats n'étaient pas suffisamment développés. Le Comité a constaté que les systèmes appliqués par l'ONUN à l'appui des achats n'étaient pas intégrés et ne pouvaient procurer à la Section des achats les renseignements dont elle a besoin pour planifier, gérer, suivre et évaluer les résultats dans le domaine des achats. Par exemple, les systèmes ne permettent pas à la Section :

- a) D'assurer un suivi et un contrôle des demandes tout au long du processus d'achat (notamment de connaître la durée des opérations à chaque étape);
- b) De déterminer le nombre, le type, la fréquence et la valeur des demandes traitées.

133. Le système des achats de l'ONUV contient des informations détaillées sur les délais de traitement, ainsi que sur la valeur et le nombre de demandes, mais il est impossible d'en extraire facilement les données concernant la performance. Par exemple, les données élémentaires ci-après concernant la performance ne font pas l'objet d'un suivi régulier ou ne sont pas aisément accessibles :

- Nombre de dérogations (écarts par rapport à la procédure normale en matière d'achats);
- Ventilation des demandes par service demandeur;
- Ventilation des demandes entre services du Siège et bureaux extérieurs;
- Liste des achats en cours et des achats effectués, par ordre de valeur;
- Ventilation du nombre de demandes traitées par membre de l'équipe et par an;
- Temps consacré à mener à bien les opérations d'achat, y compris les durées moyennes.

**134. L'ONUN et l'ONUV ont accepté, comme le Comité le recommandait, d'améliorer la qualité des données concernant la performance dans le domaine des achats, en définissant leurs besoins en matière d'informations et en apportant des améliorations au système. Ces mesures devraient au moins permettre aux sections chargées des achats de classer et d'analyser les opérations dont elles s'occupent par quantité, catégorie, valeur et complexité de la demande, ainsi que par service demandeur, y compris les bureaux extérieurs.**

135. Tant l'ONUN que l'ONUS ont apporté un certain nombre d'améliorations lors de l'audit final du Comité et prévoient d'en apporter d'autres.

136. Le Comité considère que globalement, ses constatations sur la gestion des achats et des marchés révèlent un problème plus large. Les opérations d'achat étant dispersées entre les diverses entités considérées au volume I et la responsabilité de la gestion des marchés étant reléguée aux départements demandeurs, il s'ensuit un manque de coordination qui empêche l'Organisation de chercher à mieux profiter, sur le plan stratégique, des activités d'achat dans leur ensemble et de développer une gestion active des relations commerciales avec les principaux fournisseurs pour en tirer le meilleur parti possible.

## **8. Planification des programmes et suivi de l'exécution**

137. Les organisations financées au moyen de fonds publics doivent impérativement être dotées de systèmes fiables et efficaces permettant de mesurer les résultats obtenus, de responsabiliser les fonctionnaires et d'optimiser les ressources. En décembre 2000, l'Assemblée générale a décidé d'adopter la méthode de budgétisation axée sur les résultats (voir la résolution 55/231), selon laquelle les ressources nécessaires sont déterminées en fonction des résultats escomptés (qui doivent être spécifiques et mesurables), de sorte que les budgets jouent un rôle dans la promotion du progrès et de la responsabilisation. La budgétisation axée sur les résultats est une composante de la gestion axée sur les résultats, un mode de gestion qui va bien au-delà de l'établissement de budgets dans la mesure où il consiste pour une organisation à faire en sorte que tous ses processus, produits et services contribuent à la réalisation des résultats escomptés.

138. Dans les précédents rapports dans lesquels il a examiné l'application de la gestion axée sur les résultats, le Comité a estimé que le mécanisme en place était loin de permettre d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et que de nombreux obstacles structurels et profondément ancrés s'opposaient à l'évolution du système de budgétisation axée sur les résultats tel qu'il était conçu et mis en œuvre (voir A/65/5 (Vol.I), chap. II.B., sect. 13). Le présent rapport contient une analyse plus générale de la planification des programmes et des rapports sur les résultats obtenus.

139. La planification des programmes est le processus suivant lequel une organisation définit ses objectifs et établit le programme de travail qui lui permettra de les atteindre. L'établissement de rapports sur les résultats obtenus permet à une organisation de suivre les progrès réalisés vers la réalisation de ses objectifs. L'adoption de mécanismes efficaces à ces deux égards permet à une organisation de se fixer des objectifs appropriés et mettre en place des plans pour les réaliser, ainsi que, en principe, de mesurer les résultats obtenus, d'évaluer l'efficacité avec laquelle les ressources sont employées et de tenir les fonctionnaires responsables de leur bonne utilisation.

140. Le Comité s'est penché sur la question de savoir si l'ONU était dotée d'un mécanisme solide et efficace en matière de planification des programmes et d'établissement de rapports sur les résultats obtenus. Nous avons étudié trois domaines de programme, dans le but non de mettre en évidence les insuffisances propres à chaque domaine, mais d'obtenir un aperçu représentatif de la situation. Nous avons ainsi examiné les programmes relatifs au Département des affaires

politiques, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et au Bureau de la gestion des ressources humaines.

141. Le Comité conclut que le mécanisme de planification des programmes adopté par l'Organisation ne permet pas à celle-ci d'établir des plans de travail véritablement alignés sur ses objectifs stratégiques et risque ainsi de conduire à la définition d'objectifs qui ne sont pas d'actualité. Aucun des 85 indicateurs de succès examinés dans le cadre de notre audit n'était axé sur les résultats, et 21 % d'entre eux ne se rapportaient pas clairement aux réalisations escomptées qu'ils étaient censés mesurer. Certes, il n'est pas toujours aisé de définir des indicateurs basés sur les résultats, mais ce manque de cohérence, conjugué au fait que les informations sur l'exécution des programmes ne sont guère rapprochées de celles concernant l'exécution du budget, empêche l'Organisation de savoir si elle fait une utilisation efficace de ses ressources et de dûment tenir les dirigeants responsables de l'utilisation des ressources. Bon nombre des lacunes que nous avons mises en évidence ont également été recensées par le Bureau des services de contrôle interne dans un rapport de septembre 2008 (A/63/268).

142. L'ONU ne peut pas évaluer dans quelle mesure elle atteint ses objectifs parce que les mécanismes de planification des programmes et d'établissement de rapports sur les résultats obtenus ne sont pas axés sur les résultats. S'il reconnaît qu'il peut être difficile de définir des indicateurs basés sur les résultats, le Comité a néanmoins constaté qu'aucun des 85 indicateurs de succès<sup>7</sup> qu'il a examinés dans le cadre de son audit ne l'était. Ces indicateurs étaient plutôt axés sur des sous-résultats, mesurant la réalisation d'un certain nombre d'activités sans tenir compte de leur éventuelle utilité pour les utilisateurs ou bénéficiaires (tableau II.2).

Tableau II.2

**Exemples d'indicateurs retenus dans le cadre stratégique qui ne sont pas axés sur les résultats**

<i>Objectif de l'Organisation</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateur de succès</i>	<i>Observations</i>
Département des affaires politiques : maintenir la paix et la sécurité internationales en assurant la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques	Renforcement des capacités et des moyens dont dispose la communauté internationale pour recenser et prévenir les situations de conflit et y faire face	Taux de réponse à toutes demandes d'assistance en matière d'action préventive émanant d'États Membres ou d'organisations régionales : 100 %	<b>Cet indicateur indique si des réponses ont été obtenues ou non, mais ne dit rien sur la qualité des réponses reçues ni sur leurs effets éventuels.</b>

<sup>7</sup> Le cadre stratégique expose les objectifs de l'Organisation pour chaque exercice biennal. Il est axé sur des objectifs de haut niveau, auxquels correspondent des réalisations escomptées, à savoir ce qu'il faut faire pour atteindre tel ou tel objectif. Chaque réalisation escomptée est assortie d'un ensemble d'indicateurs de résultats nommés « indicateurs de succès ». À travers tous les domaines d'activité de l'Organisation, on compte quelque 700 réalisations escomptées, dont chacune peut correspondre à un maximum de trois indicateurs de succès.

<i>Objectif de l'Organisation</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateur de succès</i>	<i>Observations</i>
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences : assurer une bonne communication multilingue entre les représentants des États Membres, dans les organes intergouvernementaux, et entre les membres des organes d'experts de l'ONU, en respectant le principe de l'égalité de traitement de toutes les langues officielles dans chacun des organes de l'Organisation	Qualité et bon rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de traitement de texte et de publication	Accroissement du taux d'utilisation de la capacité d'impression interne	<b>Cet indicateur mesure l'augmentation du volume des impressions, mais pas les conséquences de cette augmentation.</b>
Bureau de la gestion des ressources humaines : élaborer un cadre stratégique pour les ressources humaines au moyen de politiques et d'une planification visant à adapter la physionomie des effectifs du Secrétariat à l'évolution des besoins de l'Organisation tout en favorisant une transparence, une responsabilisation et une fiabilité accrues, instaurer des normes et améliorer les conditions d'emploi pour attirer de nouveaux fonctionnaires et obtenir qu'ils restent au service de l'Organisation	Amélioration de la planification des ressources humaines	Accroissement du pourcentage de départements/services atteignant au moins 70 % des objectifs qui leur sont assignés dans les plans d'action pour les ressources humaines	<b>Cet indicateur indique si les départements et services ont ou non atteint leurs objectifs, mais ne permet pas de savoir quels résultats ont ainsi été obtenus.</b>

143. Il n'y a pas de rapport logique entre les objectifs de haut niveau et les mesures prévues pour les réaliser, ce qui signifie que les ressources risquent de ne pas être allouées à des activités susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Dans le cadre de son analyse du cadre stratégique, le Comité a constaté que 21 % des indicateurs de succès examinés (soit 18 indicateurs sur 85) ne se rapportaient pas clairement à la réalisation escomptée correspondante (tableau II.3) :

Tableau II.3  
**Exemples d'indicateurs de succès sans lien logique avec l'objectif de haut niveau correspondant**

<i>Objectif de l'Organisation</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateur de succès</i>	<i>Observation du Comité</i>
Département des affaires politiques : promouvoir la décolonisation conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale pour les 16 derniers territoires non autonomes, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme	Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de mener à bien leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes	Présentation, dans les délais, de 100 % des documents destinés aux organes délibérants	<b>Cet indicateur n'indique pas si on a avancé sur la voie de la réalisation escomptée et ne se rapporte guère à l'objectif visé.</b>
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences : veiller à l'utilisation optimale des capacités des services d'appui aux réunions et de documentation, grâce à une coordination à l'échelle mondiale	Hausse du taux d'utilisation des services de réunion offerts aux organes intergouvernementaux, aux organes d'experts et aux conférences spéciales conformément aux résolutions, aux règles et aux dispositions concernant les langues	Pourcentage accru de réunions tenues « selon les besoins » par les organes bénéficiant de services d'interprétation	<b>Cet indicateur est sans rapport avec l'objectif visé et la réalisation escomptée.</b>
Bureau de la gestion des ressources humaines : améliorer et renforcer l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination des stratégies, politiques et programmes de gestion des ressources humaines dans l'ensemble du Secrétariat	Exécution satisfaisante du programme de travail	Pourcentage des dépenses engagées par rapport aux fonds disponibles (objectif : 100 %)	<b>Cet indicateur est sans rapport avec l'objectif visé et la réalisation escomptée. L'utilisation des fonds n'est pas une mesure d'efficacité.</b>

144. Le Comité note qu'au paragraphe 27 de sa résolution 66/257, l'Assemblée générale a déploré que, dans son rapport de février 2012 intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/66/692), le Secrétaire général n'ait pas examiné les questions de la gestion axée sur les résultats et la communication d'informations sur l'exécution des programmes, comme l'Assemblée l'avait pourtant prié de le faire. Au paragraphe 29 de cette résolution, l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de continuer à prendre des mesures appropriées pour accélérer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats et de présenter notamment, dans son prochain rapport, des mesures

concrètes visant à faire passer l'Organisation de la réalisation de produits à l'obtention de résultats.

**145. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'établir des objectifs et des indicateurs de succès davantage axés sur les résultats; b) de faire en sorte qu'il existe un rapport logique entre les activités, les indicateurs d'utilisation des ressources, les produits et la réalisation des objectifs de haut niveau; et c) d'inclure l'exécution des objectifs énoncés aux points a) et b) ci-dessus dans la mission du Secrétaire général adjoint responsable de l'entité concernée.**

146. L'Administration a fait observer que la version finale du cadre stratégique pour 2014-2015 avait été arrêtée à l'issue d'une série de réunions de travail tenues avec les administrateurs hors classe responsables des programmes. Elle a signalé que ces consultations avaient principalement été organisées dans le but de renforcer l'utilité des cadres stratégiques en tant qu'outils de gestion et de diffuser un message cohérent sur l'impact de chaque programme et des résultats obtenus. Les améliorations observées ont été compilées et quantifiées et communiquées au Comité du programme et de la coordination, qui a examiné le cadre stratégique à sa cinquante-deuxième session, en juillet 2012. L'Assemblée générale étudiera le rapport du Comité (A/67/16) durant la partie principale de sa soixante-septième session, en septembre 2012.

147. Le Comité note que le cadre stratégique est établi trois ans avant l'exercice auquel il se rapporte. Les activités prévues n'étant plus modifiées une fois que le cadre stratégique a été approuvé, elles risquent de ne plus être pertinentes lorsqu'il s'agit de les exécuter. Le mécanisme de planification des programmes de l'Organisation risque donc d'aboutir à la définition d'objectifs qui ne sont plus d'actualité au moment de les réaliser.

**148. Le Comité recommande que l'Administration présente à l'Assemblée générale des propositions visant à simplifier le mécanisme de planification des programmes et revoie le calendrier d'adoption du cadre stratégique de manière à ce que les activités prévues reflètent les priorités actuelles de l'Organisation.**

149. L'Administration n'a pas souscrit à la recommandation du Comité, expliquant qu'elle n'envisageait pas à l'heure actuelle de modifier le mécanisme de planification des programmes dans la mesure où celui-ci tendait à établir un consensus entre les 193 États Membres en basant la planification des programmes, la budgétisation, le contrôle et l'évaluation sur les mandats donnés par les organes délibérants. Le cadre logique est issu des débats consacrés à ces mandats par les différents organes intergouvernementaux sectoriels, fonctionnels et régionaux, le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale. Le Comité reste toutefois d'avis qu'il est indispensable que le cadre stratégique, qui fixe les objectifs de l'Organisation pour chaque exercice biennal, soit pertinent et d'actualité. C'est pourquoi il estime que l'Administration doit s'efforcer d'améliorer les mécanismes en cours et continuera de suivre cette question de près.

150. Les informations relatives à l'exécution des programmes n'étant que très peu rapprochées de celles concernant l'exécution du budget, l'Organisation n'est pas en mesure de vérifier qu'elle utilise efficacement ses ressources. Le taux d'exécution du budget, c'est-à-dire le pourcentage du budget qu'un département a effectivement dépensé, est utilisé comme indicateur d'efficacité dans plusieurs rapports sur

l'exécution des programmes, notamment celui du Secrétaire général<sup>8</sup>. Ce taux pourrait fournir des informations utiles s'il était pris en considération parallèlement à d'autres indicateurs financiers et de performance, mais l'Organisation lui accorde une importance telle qu'il risque d'avoir un effet pervers en incitant les départements à dépenser inutilement ou de manière peu judicieuse dans le simple but d'afficher un taux d'exécution élevé.

151. Le Comité est conscient que les modalités suivant lesquelles l'Administration rend compte à la direction de l'exécution des budgets et des programmes ont évolué au fil du temps et sont régies par les textes existants. Il estime néanmoins qu'en ne procédant pas à une analyse détaillée d'informations financières et de données sur l'exécution des programmes bien intégrées, la direction a du mal à déterminer quelles dépenses ont effectivement donné lieu à des progrès, des activités, des produits et des réalisations. Cela nuit à la bonne application du principe de responsabilité et empêche la direction d'envisager tous les moyens d'utiliser les ressources de manière optimale. Cette situation conduit à l'établissement de rapports incomplets. Elle montre aussi que la direction ne dispose d'aucun système ou méthode lui permettant de mesurer le coût de l'exécution de telle ou telle activité.

152. Si le Comité reconnaît que la direction de l'ONU s'est effectivement efforcée d'analyser les résultats de l'Organisation, l'Administration admet néanmoins que les informations relatives à l'exécution des programmes méritent d'être améliorées. Le Comité estime que ces informations ne sont pas utilisées aussi efficacement qu'il le faudrait pour faciliter la prise de décisions et l'application du principe de responsabilité. Rien ne permet en effet d'affirmer que le rapport sur l'exécution des programmes<sup>9</sup> contribue réellement à l'adoption d'améliorations à l'Organisation. Ce rapport est trop long et ne contient aucune donnée d'analyse (comme des graphiques et des données de tendance) illustrant les grands problèmes constatés.

**153. Le Comité recommande que l'Administration fasse figurer un résumé analytique dans son rapport sur l'exécution des programmes ou en établisse un dans un document à part afin de présenter un récapitulatif des grands problèmes constatés.**

154. L'Administration n'a pas souscrit à la recommandation du Comité, faisant valoir que le rapport sur l'exécution des programmes était soumis à l'examen du Comité du programme et de la coordination en un seul document et qu'il n'était pas nécessaire d'établir un document parallèle contenant un récapitulatif des grands problèmes dans la mesure où cela obligerait les organes intergouvernementaux à examiner un rapport supplémentaire sans bonne raison. Elle a estimé que le rapport présentait déjà un aperçu des principaux résultats obtenus par l'Organisation, ainsi qu'un résumé de l'exécution des produits et de l'utilisation des ressources donnant

---

<sup>8</sup> Aux paragraphes 155, 807 et 938 de son rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/66/77), notamment, le Secrétaire général utilise le taux d'exécution du budget comme indicateur d'une utilisation efficace et judicieuse des ressources.

<sup>9</sup> Le rapport sur l'exécution des programmes est un rapport biennal dans lequel le Secrétaire général évalue les progrès accomplis s'agissant d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées. Chaque programme joue un rôle dans l'élaboration du rapport en fournissant au Service de la coordination des politiques et du contrôle du Département de la gestion des informations sur les progrès réalisés vers la réalisation de ses objectifs. Ces renseignements sont ensuite compilés, puis présentés au Comité du programme et de la coordination.

les mêmes informations qu'un résumé analytique. Le Comité reste cependant d'avis que l'aperçu et le résumé actuellement fournis ne sont pas suffisamment détaillés et ne font pas apparaître les principales conclusions qu'il faut tirer de chaque rapport.

**155. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à examiner les moyens de mieux intégrer les informations sur l'exécution du budget et celles sur l'exécution des programmes à tous les niveaux de l'Organisation et à tenir compte des résultats de son examen dans la conception et la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), afin de tirer le meilleur parti tant d'Umoja que des données de meilleure qualité que l'adoption des normes IPSAS permettra d'obtenir.**

156. Aucun haut responsable n'a été chargé de l'application de la méthode de gestion axée sur les résultats. Au paragraphe 25 de sa résolution 64/259 de mars 2010, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à confier à un membre compétent de son équipe de dirigeants la responsabilité de la bonne application de la méthode de gestion axée sur les résultats dans tout le Secrétariat et d'en informer d'urgence toutes les parties concernées. Cette recommandation n'a pas été appliquée, et le renforcement de l'application du principe de responsabilité s'en trouve entravé.

**157. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de confier à un membre compétent de l'équipe de direction la responsabilité de la bonne application de la méthode de gestion axée sur les résultats dans l'ensemble du Secrétariat.**

158. L'Administration a signalé que cette recommandation serait mise en œuvre dans le cadre de l'établissement du prochain rapport du Secrétaire général sur l'application du principe de responsabilité, qui sera soumis à l'examen des États Membres en mars 2013. Le Comité se félicite que l'Administration ait souscrit à sa recommandation mais estime que ce problème important doit être réglé plus rapidement.

#### **D. Gouvernance, principe de responsabilité et grands projets**

159. La gouvernance désigne l'ensemble des règles, règlements et organes de décision qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une organisation. Un système de gouvernance solide permet d'améliorer la transparence et de renforcer l'application du principe de responsabilité et facilite la réalisation des objectifs de l'organisation. Si l'on veut pouvoir garantir aux États Membres que les fonds et ressources fournis sont utilisés de manière efficace et judicieuse, il est indispensable de doter le Secrétariat de l'ONU d'un système de gouvernance rigoureux. Dans le cadre de ses travaux, le Comité a recensé des déficiences au sein de l'Organisation en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité et le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque; on trouvera ci-après ses observations à ce sujet.

160. Le succès des grands projets entrepris par l'Organisation passe aussi par l'établissement d'un système de gouvernance solide et efficace. Le Comité a rendu compte des problèmes qu'il a constatés dans l'exécution de ces projets. Il estime que bon nombre d'entre eux traduisent des lacunes dans le système de gouvernance du Secrétariat. On trouvera plus bas ses observations à cet égard.

*Principe de responsabilité*

161. L'Administration doit rendre compte à l'Assemblée générale de la manière dont elle dépense les ressources qui lui sont attribuées. Les membres de l'équipe de direction sont personnellement responsables de l'utilisation qui est faite des fonds publics et doivent donc se voir confier, et être prêts à utiliser, les pouvoirs nécessaires pour faire en sorte que les fonds alloués aux services qu'ils dirigent soient dépensés de manière judicieuse et optimale. Le Comité est d'avis que, lorsque des fonds sont alloués à un autre organe, les membres de l'équipe de direction doivent être chargés de veiller à ce qu'il existe un dispositif fournissant les assurances et contrôles voulus<sup>10</sup>.

162. Le Comité estime qu'un système de responsabilité efficace nécessite :

- Que les responsabilités et pouvoirs en matière de prise de décisions au regard de questions opérationnelles et de politique générale soient clairement définis tout le long de la chaîne hiérarchique, depuis le Siège de l'Organisation jusqu'au personnel sur le terrain;
- Que soit mis en place un mécanisme clairement défini permettant de mesurer les résultats, d'évaluer la performance et de déterminer si les fonds sont employés de façon optimale, grâce à quoi les hauts responsables seraient tenus de rendre compte de l'utilisation qu'ils font des ressources.
- Que tous les organes auxquels l'Organisation verse des fonds soient bien gouvernés, soient dotés de dispositifs de gestion financière rigoureux et soient soumis à tous les audits internes et externes voulus.

163. En janvier 2010, l'Administration a défini les principes fondamentaux sur lesquels repose l'application du principe de responsabilité à l'ONU (voir A/64/640) et, en mars 2010, l'Assemblée générale a approuvé une définition de ce principe (voir la résolution 64/259), mais le Comité s'inquiète néanmoins de ce que les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'un système de responsabilisation efficace restent limités. En février 2012, le Secrétaire général a rendu compte des progrès accomplis dans l'application de la résolution 64/259 de l'Assemblée dans un rapport intitulé « Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/66/692), dans lequel il faisait observer qu'assurer une meilleure application de ce principe était un travail de longue haleine mais que l'Administration avait cependant pris plusieurs initiatives pour y parvenir, parmi lesquelles :

- Le lancement, au début de 2011, d'un site intranet consacré au principe de responsabilité;
- Un examen des procédures de délégation des pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles;

---

<sup>10</sup> Il convient notamment de veiller à ce que les fonds soient dépensés judicieusement et aux fins prévues par l'Assemblée générale et soient utilisés de manière optimale, de vérifier la santé financière des organes concernés et de prévoir que faire dans l'éventualité où l'on ne serait pas en mesure de garantir que les ressources sont utilisées à bon escient et dans l'intérêt des États Membres.

- L'introduction d'un tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines reposant sur des données factuelles et axé sur la réalisation des objectifs fixés;
- La réforme du système de notation des fonctionnaires;
- La promulgation et la mise à l'essai d'une politique de mise en œuvre de la gestion des risques dans l'ensemble du Secrétariat.

164. Au paragraphe 5 de son rapport sur la question (A/66/738), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait observer que le rapport du Secrétaire général (A/66/692) ne fournissait guère de détails concernant les mesures prises en matière de responsabilisation, n'établissait pas de calendrier pour leur mise en œuvre et n'indiquait pas non plus comment leur efficacité serait mesurée. Au paragraphe 6 de sa résolution 66/257, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer, à titre prioritaire, un plan clairement défini et solidement étayé indiquant les objectifs à atteindre, la répartition des responsabilités et un calendrier de mise en œuvre des mesures qu'il aura adoptées précisément pour renforcer l'application du principe de responsabilité.

165. Le Comité consultatif partage les préoccupations exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale concernant l'application du principe de responsabilité au Secrétariat. Il estime que les rôles, responsabilités et rapports hiérarchiques devraient être mieux définis, et que les procédures actuellement en place à l'ONU ne fonctionnent pas toujours aussi bien qu'elles le devraient, de sorte que la direction n'est pas forcément en mesure de garantir une utilisation optimale des ressources et qu'il est difficile de la tenir responsable de l'emploi qui est fait de celles-ci. Nous avons ainsi constaté qu'aucun dispositif clair et efficace n'avait été mis en place en matière de gouvernance et d'application du principe de responsabilité dans le cadre de l'exécution des grands projets. Nous avons par ailleurs noté que les rapports sur l'exécution des programmes ne sont pas axés sur les résultats ni intégrés aux rapports sur l'exécution du budget et ne sont donc pas des outils efficaces lorsqu'il s'agit de mesurer la productivité des ressources ou de promouvoir et de renforcer l'application du principe de responsabilité (voir sect. C.8 plus haut). En outre, ainsi qu'il est signalé plus avant dans le présent rapport, des lacunes ont été recensées dans la vérification de l'emploi qui est fait des fonds versés à des tiers. Le Comité examinera les progrès réalisés par l'Administration pendant l'exercice en cours pour ce qui est de donner suite aux demandes de l'Assemblée générale.

#### *Dispositif de contrôle interne*

166. Le dispositif de contrôle interne est l'ensemble des structures, modalités d'exécution des tâches, chaînes hiérarchiques et systèmes de gestion des ressources humaines et de gestion de l'information qui permettent à l'Organisation d'atteindre ses buts et objectifs. Il permet d'orienter l'allocation des ressources, de contrôler l'utilisation qui est faite de celles-ci et de déterminer si elles sont employées efficacement. Il joue un rôle important dans la prévention et la détection de la fraude et dans la protection des ressources de l'Organisation. Au niveau organisationnel, il comprend les dispositions visant à assurer la fiabilité des informations financières, la fourniture en temps opportun d'appréciations sur la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques et le respect des lois et règlements. Au niveau des opérations, il recouvre les mesures prises pour atteindre un objectif donné (par

exemple, faire en sorte que les paiements effectués par l'organisation à des tiers correspondent effectivement à des services rendus).

167. Le Secrétaire général a la responsabilité globale du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de l'ONU. Les règles, règlements et procédures de l'Organisation, notamment en matière financière, lui sont des outils indispensables pour s'acquitter de cette responsabilité et doivent permettre de garantir la bonne administration des ressources et de tenir les cadres responsables de l'utilisation qui est faite de celles-ci.

168. Le Comité a noté que l'Administration était largement tributaire de dispositifs de contrôle financier de niveau peu élevé qui sont utilisés avec ses systèmes de base, tels que le Système intégré de gestion, en particulier la certification et l'approbation manuelles des opérations, qui prennent un temps considérable aux responsables. Si nous n'avons pas recensé de problèmes graves liés à l'utilisation de contrôles internes, nous continuons néanmoins de constater de nombreuses insuffisances, notamment un manque de clarté dans les délégations de pouvoirs en matière de gestion des achats et de passation de marchés, des déficiences dans la gestion des actifs et des stocks et un contrôle inadéquat des fonds fournis à des tiers.

169. Surtout, le Comité a constaté l'absence de dispositifs de contrôle de haut niveau et, en particulier, de dispositifs qui permettraient aux dirigeants de tous niveaux d'avoir régulièrement accès aux données financières de manière à pouvoir directement suivre et contrôler les dépenses. Étant donné que les dirigeants ne disposent pas des outils nécessaires pour évaluer et juger les résultats obtenus, il est plus difficile de les en tenir responsables et l'efficacité de la gestion financière et opérationnelle est compromise dans la mesure où les décisions ne sont pas toujours prises en connaissance de cause. Le Comité a également constaté que le dispositif de contrôle interne n'était pas décrit de façon centralisée mais faisait l'objet de multiples documents, mémorandums et directives.

170. Le Comité estime que l'ONU gagnerait à être dotée d'un mécanisme de gouvernance lui permettant d'évaluer l'efficacité des contrôles internes dans l'ensemble de l'Organisation. Dans cet objectif, il faudrait en premier lieu définir et établir les mécanismes de contrôle interne et déterminer quels sont les rôles et responsabilités dont le personnel et la direction estiment devoir s'acquitter. Le Comité estime que cette démarche permettrait à l'Administration d'envisager de demander aux membres de l'équipe de direction de rendre compte, pour chaque exercice, de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne dans leur domaine de responsabilité en se fondant sur les faits. Elle aiderait également à recenser toute lacune dans le système de contrôle interne de l'Organisation.

**171. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que, pour s'assurer que le système de contrôle interne était bien compris et fonctionnait correctement, il fallait que l'Administration : a) décrive le dispositif de contrôle interne; b) envisage de concevoir un système d'assurance de la gestion requérant des cadres à tous les niveaux qu'ils fournissent régulièrement à la direction des assurances que les contrôles internes mis en place dans leur domaine sont efficace, et ce, afin de s'assurer que les rôles et responsabilités sont compris et respectés à tous les niveaux.**

172. L'Administration a signalé qu'elle prévoyait d'atténuer encore les risques en établissant des plans d'action détaillés et en déterminant les responsabilités en

matière de risque, ce qui contribuera grandement à l'établissement d'un cadre de contrôle interne efficace à tous les niveaux de l'Organisation.

173. L'identification, l'atténuation et la gestion des risques sont la clef d'une bonne gouvernance. Le Comité reconnaît que l'Administration entend mettre en place une approche de la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. En février 2012, elle a présenté à l'Assemblée générale sa politique générale de gestion des risques et de contrôle interne à l'échelle de l'Organisation (A/66/692) et elle a mis au point une méthodologie détaillant les étapes qu'elle compte suivre pour appliquer cette politique. L'Administration note que :

- Le Secrétaire général adjoint à la gestion sera responsable d'animer cet effort au sein du Secrétariat;
- C'est aux chefs de départements, de bureaux, de commissions, de missions ou de tribunaux qu'il incombera toujours de veiller à la bonne application des pratiques de gestion des risques et de contrôle interne;
- Les secrétaires généraux adjoints (ou des fonctionnaires occupant un poste équivalent) devront confirmer chaque année, dans un rapport de certification, ce qu'ils ont fait pour appliquer dûment les principes et les règles de ce système, ainsi que maintenir un cadre de contrôle interne solide en fonction des résultats de l'évaluation des risques;
- Lorsque la gestion globale des risques sera mise en place au Secrétariat, avec l'appui et les conseils du Comité de gestion, le Secrétaire général examinera chaque année les risques importants encourus par l'Organisation, ainsi que les stratégies proposées en vue de réduire ces risques au niveau global de l'entité. Le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée générale ainsi qu'au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ce processus.

174. Au paragraphe 24 de sa résolution 66/257, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que le Secrétaire général n'avait pas effectué une analyse détaillée des principaux domaines où l'Organisation courait des risques. Le Comité partage sa préoccupation mais accueille avec satisfaction les progrès accomplis par l'Administration pour mettre au point une politique de gestion des risques au niveau de l'Organisation et l'appliquer à titre pilote dans certains départements.

175. Toutefois, à l'heure de l'établissement du présent rapport, aucune approche efficacement structurée de la gestion des risques n'était en place à l'échelle de l'Organisation. Le Comité est d'avis que c'est une situation inacceptable pour une organisation aussi sophistiquée et exposée aux risques que l'ONU. Par ailleurs, il est d'avis que la gestion des risques doit venir des plus hauts niveaux de l'Organisation et qu'en un premier temps, ses principaux responsables doivent déterminer ensemble les risques les plus urgents pour l'Organisation et le degré de risque qu'ils sont prêts à assumer, en vérifiant que cela correspond bien à la volonté de l'Assemblée générale. Ce doit être le fer de lance de toute généralisation de la gestion des risques à l'Organisation dans son ensemble. De l'avis du Comité, rien n'indique qu'une telle approche ait été adoptée par les responsables de l'Organisation.

**176. L'Administration a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que, à l'appui des efforts déployés pour améliorer la gestion des risques, le Comité de la gestion : a) identifie régulièrement les risques les plus importants**

**courus par l'Organisation et en fasse part à tous les responsables; et b) fasse régulièrement rapport (tous les mois), de manière approfondie, sur les risques en présence et les stratégies d'atténuation correspondantes.**

177. À cet égard, le Comité fait observer que les comités d'audit dans les secteurs public et privé ont un rôle à jouer pour amener l'Administration à mieux suivre les risques et à rendre compte des mesures qu'elle prend dans ce domaine ainsi que de l'efficacité des procédures de contrôle interne. Le Comité note que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a fait des observations sur la gestion des risques et le dispositif de contrôle interne en août 2011, en réitérant ses précédentes recommandations tendant à ce que le Secrétaire général intègre la gestion des risques au processus de planification des programmes (A/66/299, par. 23). Tout en félicitant l'Administration des progrès qu'elle avait accomplis pour mettre en place un mécanisme de gestion des risques, il avait estimé que, compte tenu de la taille et de la complexité de l'ONU, cette question devrait constituer une absolue priorité et qu'il faudrait mobiliser l'appui des hauts dirigeants de l'Organisation pour faire en sorte que le projet soit mené à bien (ibid., par. 26).

#### *Transformation des modes de fonctionnement*

178. L'Organisation des Nations Unies a engagé plusieurs grands projets, dont trois auxquels le Comité a consacré des rapports séparés : le nouveau progiciel de gestion intégré (Umoja), les normes IPSAS et le plan-cadre d'équipement. Tous ces projets supposent des investissements considérables et ont, s'ils sont correctement menés, le potentiel de porter beaucoup de fruits. Ils sont tous d'une importance cruciale pour moderniser l'Organisation des Nations Unies et faire en sorte qu'elle reste pertinente; mais il faut aussi noter qu'il est essentiel que les changements préconisés par l'Organisation soient couronnés de succès pour éviter que sa réputation ne soit ternie.

179. Chacun de ces projets représente un immense défi, même pour une organisation stable et homogène. Pris ensemble et dans le contexte de l'ONU, un groupe d'entités et de programmes multiples et divers sujets à d'énormes pressions externes, ils exigeront une énergie, une concentration et une détermination considérables de la part de l'Administration. Au cours de l'exercice considéré, le Comité a repéré des problèmes non négligeables qui sont communs à tous ces projets et qui révèlent des lacunes dans la gouvernance du Secrétariat de l'Organisation. Par exemple :

- **Coûts et budgets** : Le budget de base pour l'exécution des projets manque de clarté, ne comprend pas tous les coûts afférents, et la solidité et la transparence des prévisions concernant le coût des projets laissent à désirer. On ne sait rien exactement des dépenses qui auraient dues être encourues jusqu'ici. En tout cas, il est probable qu'il y aura des dépassements de coûts ou que les projets devront être de moindre ampleur que prévu;
- **Calendrier** : Les calendriers originaux des projets ne définissent pas clairement les produits attendus ni les dates d'achèvement, les progrès ne sont pas décrits de manière transparente et, dans tous les cas, du retard est pris;
- **Avantages** : Les avantages escomptés n'ont pas été clairement définis dès le début ni réévalués pour veiller à ce que les projets pluriannuels restent pertinents. Ils n'ont pas été quantifiés, on n'a pas étudié qui en tirerait parti ni

élaboré de plans pour les rendre réalité. Il n'y a pas de mécanisme en place pour établir des points de référence et mesurer les avantages obtenus, et il n'existe pas de véritables plans de gestion du changement pour mobiliser les destinataires et fournir les formations voulues;

- **Gouvernance et gestion des risques** : Il n'existe pas de responsable désigné chargé de veiller à ce que le projet présente les avantages voulus. Lorsqu'il y a un comité directeur, ce qui n'est pas toujours le cas, il ne supervise pas comme il se doit les travaux de l'équipe chargée de l'exécution du projet. Les risques ne sont pas gérés de manière transparente et efficace.

180. Le Comité reconnaît pleinement la nécessité des grands projets et il ne doute pas que les équipes chargées de les mener à bien soient pleinement motivées, mais il craint qu'aux plus hauts niveaux, en raison de la structure de gouvernance du Secrétariat, l'Administration n'ait pas eu les moyens au cours de l'exercice considéré de s'organiser et de gérer efficacement le processus dans son ensemble. Il n'existe pas à l'heure actuelle de responsable global de la transformation des modes de fonctionnement ni de mécanisme de gestion du changement pour définir une vision stratégique, assurer la coordination des activités, fixer des priorités, échelonner le processus et déterminer les responsabilités de chacun.

181. Les grands projets risquent de donner moins de résultats qu'ils ne le pourraient pour un coût supérieur à celui qui était prévu. Le Comité a donné des recommandations détaillées dans ses rapports sur les projets, mais il aimerait insister sur quelques grandes leçons que les hauts responsables de l'ONU peuvent tirer de ses conclusions :

- **Pour chaque grand programme, il faut une vision cohérente et clairement articulée du changement**, fondée sur une bonne compréhension des modes de fonctionnement dans leur ensemble, des possibilités de changement et de la voie la plus économique;
- **Il faut évaluer de manière réaliste et globale la capacité de l'ONU de s'adapter au changement et de continuer de s'acquitter de ses mandats en cours**. Chacun des grands programmes est largement mené en vase clos sans aucune évaluation stratégique des éventuelles interdépendances et sans échéancier clair permettant de garantir qu'ils soient exécutés dans un contexte idéal pour assurer leur succès et obtenir des gains rapides (peut-être dans une partie de l'Organisation);
- **Il faut davantage mettre l'accent sur les améliorations recherchées**. Les responsabilités en termes de résultats ne sont pas clairement définies et il n'existe pas de plans sur les moyens de tirer les gains escomptés des projets. L'expérience a montré que c'est une erreur fréquente que de mettre l'accent sur l'exécution technique en perdant de vue les avantages que l'on compte tirer d'un projet (ou d'un programme de changement);
- **Il convient de rendre compte des coûts des projets et des progrès accomplis de manière solide et transparente**. L'Administration ne prépare pas de présentation rigoureuse des projets, indiquant clairement quels en sont les gains attendus, le coût et le délai d'exécution. Le Comité a déploré à plusieurs reprises l'absence de calendriers clairs, de plans détaillés, de budgets précis ou de dispositifs de mesure et de suivi des résultats. Les rapports de l'Administration sur le coût des projets et les progrès accomplis pèchent

souvent par optimisme et manquent de clarté. L'Administration doit se montrer plus rigoureuse, ouverte et permettre à l'Assemblée générale de prendre en temps voulu des décisions informées;

- **Il faut identifier qui sont les responsables du succès des grands projets.** En cas de retard pris dans l'exécution des projets ou de dépassement des coûts, les conséquences pour l'Administration ont été minimales. Personne n'est tenu pour responsable et l'Administration obtient davantage de fonds et de temps pour finir les projets. Les dirigeants de l'Organisation ont rejeté la responsabilité de ces grands projets stratégiques sur les équipes chargées de leur exécution, alors qu'elles n'ont pas le pouvoir de modifier les modes de fonctionnement et ne sont constituées que de manière temporaire, de sorte qu'une fois le projet achevé, il n'y a personne pour s'assurer et vérifier qu'il porte bien ses fruits sur le long terme.

182. Le Comité note que l'Administration est attachée au changement, qu'elle reconnaît l'importance des questions et problèmes qui ont été soulevés pour chacun des grands projets et que les projets et la structure de direction de l'ONU sont revus pour mettre davantage l'accent sur les grands programmes et l'administration de l'ONU dans son ensemble et les renforcer. Le Comité continuera d'évaluer les progrès accomplis dans le cadre de ses vérifications en 2012-2013. Il importe désormais de reconnaître qu'il est indispensable de définir de manière plus stratégique et globale les grands programmes.

**183. L'Administration a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que la direction de l'ONU établisse un plan d'action intégrant les principales leçons identifiées par le Comité en ce qui concerne la transformation des modes de fonctionnement pour adopter une approche plus stratégique et globale dans l'orientation et l'exécution des grands programmes et en apporter la preuve.**

184. L'Administration a indiqué qu'elle avait entrepris de formuler un plan d'action en réponse aux questions soulevées par le Comité.

## **E. Déploiement et répartition des capacités d'investigation du BSCI**

185. Dans sa résolution 63/287, l'Assemblée générale a décidé d'établir, à titre pilote, des centres d'investigation à Nairobi, Vienne et New York, en maintenant des enquêteurs résidents dans certaines opérations de maintien de la paix pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2012. Elle a prié le Secrétaire général de lui soumettre pour examen, en même temps que le budget du compte d'appui pour l'exercice 2012/13, un rapport détaillé sur le projet pilote devant lui permettre de se prononcer sur l'éventuelle restructuration de la Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne. Le BSCI a soumis son rapport d'ensemble sur l'exécution du projet pilote en mars 2012 (A/66/755).

186. La demande de ressources du BSCI au titre du budget du compte d'appui pour l'exercice 2012/13 a été soumise en septembre 2011, soit 10 mois avant la conclusion du projet pilote, d'une durée de trois ans, et trop tôt pour que les conclusions présentées dans le rapport détaillé puissent influencer les propositions de financement. Le BSCI a donc jugé préférable de présenter une proposition détaillée concernant les changements de structure et de ressources de sa Division

des investigations dans le cadre du compte d'appui pour l'exercice 2013/14. La structure adoptée à titre pilote pour la Division des investigations sera donc maintenue jusqu'au 30 juin 2013.

187. Dans sa lettre datée du 31 juillet 2009, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a prié le Comité des commissaires aux comptes d'examiner la répartition des capacités d'investigation du BSCI et de faire part de ses observations à l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-quatrième session. Le Comité a fait connaître ses conclusions en janvier 2011 [voir A/65/5 (Vol. II)] et sur les cinq recommandations faites par le Comité, une est désormais appliquée et quatre sont en cours d'application.

188. Le Comité consultatif a ensuite demandé au Comité des commissaires aux comptes de procéder à une vérification de l'exécution du projet pilote et d'en rendre compte à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-sixième session. En réponse à cette demande, le Comité s'est employé essentiellement à vérifier les données et conclusions figurant dans le rapport détaillé du BSCI sur le projet pilote.

#### *Évaluation du projet pilote*

189. Le Comité ne peut garantir la rentabilité de la structure de la Division des investigations proposée dans le rapport d'évaluation du projet pilote du BSCI parce qu'aucune analyse coût-efficacité et aucune évaluation des différentes options envisageables n'y figurent, non plus qu'une description précise du nombre de postes à déployer dans le cadre de la structure hybride proposée.

190. L'Assemblée générale a demandé que le rapport d'évaluation du BSCI sur le projet pilote comporte une analyse coût-efficacité et une justification détaillée de tout déploiement de personnel et de ressources d'investigation, mais ce n'est pas le cas.

191. Le BSCI a commencé en janvier 2011 à collecter des données sur les coûts des investigations, le temps qui leur est consacré et les résultats de chaque affaire, mais il n'a pas analysé ces informations dans son rapport d'évaluation pour mesurer la rentabilité des différentes structures de déploiement. Le BSCI a informé le Comité que, comme les investigations prenaient au moins un an, le corpus de données n'était pas suffisant à l'heure actuelle, mais qu'il mènerait l'analyse demandée lorsqu'il présenterait sa proposition détaillée de restructuration dans le cadre du compte d'appui pour l'exercice 2013/14. Grâce à l'analyse plus poussée des données qu'il collecte, le BSCI pourra déterminer comment déployer au mieux ses ressources d'investigation.

192. Le BSCI a informé le Comité qu'il ne jugeait pas véritablement utile d'effectuer une analyse coût-efficacité puisque l'enjeu était à présent de déterminer comment déployer au mieux les effectifs existants, ce qui soulevait des questions d'ordre qualitatif (voir A/66/755, par. 4). Le Comité estime cependant que, même si le nombre de postes demandés est le même, leur lieu d'affectation peut avoir un impact significatif sur le niveau des dépenses compte tenu des frais de déménagement, des frais de voyage et autres frais généraux, ainsi que de la modification des congés et rémunérations.

193. Le rapport d'évaluation ne précise pas les effectifs requis ni leur lieu d'affectation dans le cadre de la structure proposée. L'équilibre entre les effectifs

dans les centres et dans les missions aura un impact significatif sur les coûts, le nombre de membres du personnel requis, leur lieu d'affectation et la rentabilité du déploiement des ressources sur un plan économique.

194. Le BSCI n'a pas défini de critères d'évaluation du projet pilote lors de son lancement. Sans de tels critères et sans les données permettant de les suivre, le BSCI ne peut évaluer objectivement le projet pilote et comparer son efficacité à celle de la structure précédente. Dans son rapport d'évaluation détaillé, le BSCI a toutefois défini un ensemble de critères permettant d'évaluer les futures propositions de restructuration et de déploiement des ressources (A/66/755, par. 5).

**195. Le Comité recommande que toute proposition concernant le niveau et le déploiement des ressources de la Division des investigations du BSCI soit accompagnée d'une analyse coût-efficacité et d'une évaluation des options envisageables qui tienne compte du coût total des investigations pour l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, et pas seulement pour le BSCI.**

196. Le BSCI est convenu de la nécessité d'effectuer une analyse coût-efficacité en rapport à ses ressources d'investigation, mais il a fait valoir qu'il ne lui appartenait pas de tenir compte du coût total des investigations pour l'Organisation des Nations Unies, car cela excédait les limites de son mandat et/ou du compte d'appui.

197. Le BSCI n'est pas le seul organe qui mène des investigations au sein de l'Organisation des Nations Unies. Les chefs de mission, les services de sécurité et les services d'investigation militaires ou de police des missions y sont aussi habilités. Des investigations peuvent aussi être effectuées par des enquêteurs de pays fournissant des contingents conformément au Modèle de mémorandum d'accord révisé approuvé par l'Assemblée générale en 2007, aux termes duquel c'est aux pays fournissant des contingents qu'il incombe en premier lieu d'enquêter en cas de faute de membres de leur personnel.

198. Le BSCI n'étudie pas véritablement dans son rapport d'évaluation la capacité d'autres organes d'effectuer des investigations et à quel prix. Le Comité note qu'il n'avait pas été demandé au BSCI d'étudier cette question dans le cadre de son évaluation pilote et que celui-ci n'a aucun contrôle sur le coût ou la qualité des investigations menées par les autres organes. Toutefois, le Comité est d'avis que, pour toutes les investigations qui sont effectuées au sein du système des Nations Unies, que ce soit par le BSCI, le personnel des missions ou les pays qui fournissent des contingents, c'est toujours l'Organisation des Nations Unies qui en assume le coût et qui doit répondre de leur qualité. Le niveau des ressources d'investigation requises par le BSCI ne saurait donc être évalué sans tenir compte de la capacité d'autres organes d'effectuer des enquêtes et à quel prix.

**199. Le Comité recommande qu'à l'avenir, toutes les propositions concernant le niveau des ressources d'investigation du BSCI et leur déploiement tiennent compte de la capacité des autres organes à effectuer des investigations et à quel prix, dès lors qu'il est prévu que ces organes interviennent.**

200. Le BSCI a indiqué qu'il approuvait la recommandation en rapport aux allégations de catégorie 1 qui étaient renvoyées aux missions pour suite à donner, mais que toute autre considération dépassait les limites de son mandat et/ou du compte d'appui.

*Impliquer les principales parties prenantes*

201. Le Comité a noté que les principales parties prenantes n'étaient pas suffisamment impliquées dans l'évaluation du projet pilote et que les enquêteurs du BSCI n'étaient pas officiellement consultés lors de ce processus. L'Assemblée générale a demandé que le rapport d'évaluation détaillée repose sur des consultations approfondies avec les principales parties prenantes, en intégrant en particulier les commentaires et les observations des missions sur le terrain, mais il n'en a été que partiellement tenu compte.

202. Le BSCI a communiqué le texte de son projet de rapport d'évaluation au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de la gestion et au Département de l'appui aux missions, qui l'ont à leur tour fait tenir aux missions de maintien de la paix pour qu'elles puissent faire des commentaires. Cette démarche n'a pas vraiment donné aux principales parties prenantes l'occasion de contribuer à l'évaluation puisqu'elles n'ont été invitées à intervenir qu'après coup, au lieu d'être pleinement impliquées dans le processus d'évaluation à proprement parler.

203. Le BSCI a informé le Comité que ses responsables s'étaient entretenus de manière informelle avec les enquêteurs pour leur demander leur opinion sur le projet pilote, mais n'a pu lui donner la preuve qu'il avait organisé des consultations officielles. Il aurait été utile au BSCI de consulter directement les enquêteurs et cela lui aurait donné l'occasion d'impliquer ceux qui sont le plus concernés par la restructuration et en ressentent directement les effets.

**204. L'Administration a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le BSCI consulte officiellement les parties prenantes, notamment le personnel des missions et les enquêteurs, pour obtenir et étudier leurs points de vue en ce qui concerne la manière la plus efficace de déployer les ressources d'investigation du BSCI.**

205. L'Administration a indiqué que le BSCI avait sollicité par écrit les vues de tous les enquêteurs du BSCI, de tous les représentants du Secrétaire général et du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Une fois reçues, leurs réponses seront analysées et examinées dans le contexte du compte d'appui pour l'exercice 2013/14 et afin de déterminer comment déployer au mieux les ressources du BSCI.

*Comprendre les risques de fraude*

206. Dans le cadre de son mandat, le BSCI est tenu d'évaluer les risques de fraude et d'autres irrégularités dans l'Organisation en étudiant les systèmes de contrôle en place afin de recommander des mesures pour les rendre plus efficaces<sup>11</sup>. La Division des investigations du BSCI se contente à l'heure actuelle de donner suite aux allégations de fraude, au lieu de prendre l'initiative en évaluant les risques et en effectuant des enquêtes pour identifier les activités frauduleuses de la part du personnel et des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies en biens et services.

<sup>11</sup> Voir la circulaire du Secrétaire général portant création du Bureau des services de contrôle interne (ST/SGB/273), sect. I, Mission du Bureau.

207. Le Comité a par exemple noté les points suivants :

- Le BSCI enquête la plupart du temps sur des cas relativement mineurs de fraudes ou d'irrégularités en interne. Pour l'exercice biennal 2010-2011, il n'y a eu que très peu de cas de fraudes externes signalés, bien que l'ONU ait massivement recours à des fournisseurs et d'autres parties en externe de par le monde;
- Selon les conditions générales applicables aux contrats à l'ONU, toutes les factures réglées par l'ONU dans le cadre d'un contrat peuvent faire l'objet d'une vérification après paiement jusqu'à deux ans après la fin du contrat. Ce droit de vérification donne à l'ONU la possibilité d'enquêter sur tout aspect des activités du contractant, qu'il s'agisse de vérifier le coût des matériaux qui ont été facturés à l'ONU ou d'obtenir des détails sur les sous-traitants auxquels le contractant principal a eu recours. Le Comité a noté qu'en 2010-2011, la Division des investigations du BSCI n'avait exercé ce droit pour aucun des fournisseurs de l'ONU en biens et services et aucune des autres parties externes avec lesquelles travaille l'ONU. Pourtant, de telles vérifications sont le gage d'une meilleure visibilité et envoient un message fort aux vendeurs en ce qui concerne l'attitude de l'Organisation à l'égard des fraudes, elles ont un effet dissuasif et permettent aussi d'obtenir de précieux renseignements sur les risques de fraudes externes. En leur absence, l'ONU est plus vulnérable face à de potentielles activités frauduleuses de la part de ses fournisseurs et elle risque de surpayer les biens et services obtenus.

208. Le BSCI a reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire pour renforcer les enquêtes sur les fraudes et autres infractions économiques (A/66/755, par. 62). Le Comité juge insuffisants le volume actuel des investigations sur les fraudes externes et les initiatives de prévention au regard de la nature, de la portée et de l'exposition des activités de l'Organisation des Nations Unies, qui opère souvent dans des environnements à haut risque. Le BSCI est dans l'impossibilité à l'heure actuelle de donner à l'Assemblée générale des assurances quant au niveau et à la nature de l'exposition de l'Organisation des Nations Unies aux fraudes, en particulier celles venues de l'extérieur. Par ailleurs, comme il ne peut pleinement mesurer les risques de fraudes auxquels l'Organisation des Nations Unies est exposée, il ne peut non plus rien dire du niveau des ressources d'investigation dont il a besoin pour s'acquitter de sa mission ni de la manière de déployer au mieux ses ressources.

209. Le Comité reconnaît que le BSCI s'emploie à être plus efficace pour ce qui est de cet aspect de son mandat en analysant les données relatives aux acquisitions, ainsi qu'en renforçant les liens entre sa Division des investigations et sa Division de l'audit interne et d'autres acteurs clefs au sein de l'Organisation des Nations Unies, comme le Bureau des services centraux d'appui. Le Comité examinera les progrès accomplis pendant l'exercice biennal 2012-2013.

210. L'Administration a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que le BSCI évalue les risques de fraudes et d'autres irrégularités au sein de l'Organisation des Nations Unies et qu'il en tienne compte pour déterminer les ressources d'investigation dont il a besoin pour s'acquitter au mieux de son mandat et décider de la manière dont il doit les déployer.

211. L'Administration a indiqué qu'un groupe d'experts indépendants avait d'abord été chargé d'évaluer la capacité de la Division des investigations du BSCI de

répondre à d'éventuelles fraudes ou d'autres irrégularités. Ses recommandations et les observations des missions de maintien de la paix permettront de déterminer le niveau des ressources requises et la manière dont elles doivent être déployées.

## F. Informations fournies par l'Administration

### 1. Comptabilisation en perte du montant des pertes en espèces et sur créances et des pertes matérielles

212. L'Administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.9, des biens avaient été comptabilisés en pertes pour un montant de 7,9 millions de dollars pendant l'exercice biennal 2010-2011 (contre 7,0 millions pour l'exercice précédent). Comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8, des créances ont aussi été comptabilisées en pertes, pour un montant de 0,7 million de dollars (contre 11,1 millions pour l'exercice précédent, et 1,42 million de dollars pour l'exercice 2006-2007). Au total, les comptabilisations en pertes se sont élevées à 8,6 millions de dollars, contre 18,1 millions pour l'exercice précédent, soit une baisse de 52 %.

213. Cette baisse tient à l'annulation du solde net des contributions non acquittées, d'un montant de 14,8 millions de dollars, inscrites au compte de l'ex-Yougoslavie. Si l'on n'en tient pas compte, les comptabilisations en pertes pendant l'exercice 2010-2011 ont en fait considérablement augmenté par rapport à l'exercice précédent.

214. On observe aussi une baisse significative de la totalité des montants comptabilisés en pertes pendant l'exercice 2010-2011 (8,5 millions de dollars) par rapport à l'exercice 2008-2009 (17,6 millions de dollars), qui est particulièrement marquée au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Près de 5,7 millions de dollars, soit 66 % de la totalité des montants comptabilisés en pertes, concernent la MANUA et la MANUI, ce qui représente une augmentation significative par rapport à l'exercice précédent.

Tableau II.4  
**Actifs comptabilisés en pertes**

(En dollars des États Unis)

<i>Organisation</i>	<i>Pertes sur créances</i>	<i>Pertes matérielles</i>	<i>Total 2010-2011</i>	<i>Total 2008-2009</i>
Siège de l'ONU	533 385		533 385	10 801 355
Office des Nations Unies à Genève	56 098	13 927	70 025	219 442
Office des Nations Unies à Vienne	28 155	12 423	40 578	51 257
Office des Nations Unies à Nairobi	18 330	17 504	35 834	13 483
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	6 762	4 077 023	4 083 785	2 717 179
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	6 360	1 578 776	1 585 136	1 268 346
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	6 143		6 143	291 528
Commission économique pour l'Afrique	3 384		3 384	0
Commission économique pour l'Amérique latine	973	128 207	129 180	52 651

<i>Organisation</i>	<i>Pertes sur créances</i>	<i>Pertes matérielles</i>	<i>Total 2010-2011</i>	<i>Total 2008-2009</i>
et les Caraïbes				
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	284	100 811	101 095	80 216
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		20 504	20 504	13 885
Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone		4 397	4 397	794 201
Mission des Nations Unies au Népal		358 544	358 544	69 231
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan		198 846	198 846	571 995
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient		14 544	14 544	28 482
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve		125 143	125 143	435 491
Bureaux extérieurs du Département de la sûreté et de la sécurité		867 966	867 966	150 851
Bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires		389 542	389 542	75 068
Bureaux extérieurs du Bureau des affaires de désarmement		942	942	4 781
Bureaux extérieurs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		795	795	0
Centres d'information des Nations Unies		273	273	1 145
<b>Total</b>	<b>659 874</b>	<b>7 910 167</b>	<b>8 570 041</b>	<b>17 640 587</b>

215. L'Administration a informé le Comité qu'après analyse, les comptabilisations en pertes pour la MANUA s'expliquaient par le fait que presque tout le matériel avait dépassé sa durée de vie utile.

## 2. Versements à titre gracieux

216. Agissant en application de la règle de gestion financière 5.11, l'Administration a indiqué avoir procédé à des versements à titre gracieux d'un montant de 32 429 dollars pour l'exercice 2010-2011. Les deux versements les plus importants, correspondant à l'indemnisation d'une famille en Afghanistan à la suite d'un décès et aux indemnités accordées à un membre du personnel en raison de problèmes rencontrés dans le paiement régulier de ses traitements, ont été dûment justifiés et approuvés. Il n'y a pas eu de versement à titre gracieux pendant l'exercice biennal 2008-2009.

## 3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

217. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a porté à la connaissance du Comité les neuf cas de fraude avérée ou présumée qu'elle avait recensés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Ce nombre de cas était inférieur de 57 % à celui de l'exercice précédent (21 cas). Les cas de fraude et de présomption de fraude ont porté sur un montant total de 66 385 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, contre 730 049

dollars pour l'exercice biennal précédent (644 505 dollars pour l'exercice 2006-2007).

## G. Remerciements

218. Le Comité tient à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne, les secrétaires exécutifs des commissions régionales et le Greffier de la Cour internationale de Justice et leurs équipes de leur esprit de coopération et du concours qu'ils ont apporté à son personnel.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) **Amyas Morse**

Le Vérificateur général des comptes  
de l'Afrique du Sud  
(*Signé*) **Terence Nombembe**

30 juin 2012

## État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

Objet	Para- graphe	Exercice biennal au cours duquel la recomman- dation a été faite pour la première fois	Recommandation		Recommandation		Recommandation	
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	non appliquée	devenue caduque	
1. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait :	25	2008-2009			X			
a) De prendre des mesures pour que l'établissement des états financiers soit automatisé dans Umoja;								
b) D'améliorer la documentation interne relative à l'établissement des états financiers et, d'une manière générale, à toutes les procédures financières, sans attendre la mise en service d'Umoja, notamment en mettant à jour le Manuel de gestion financière.								
2. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de finir de recruter les membres de l'équipe chargée du projet IPSAS et d'élaborer la version définitive du calendrier et du plan détaillé de la mise en œuvre des normes IPSAS.	33	2008-2009		X				
3. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que tous les bureaux extérieurs et toutes les commissions régionales se préparent mieux, en liaison avec le Siège, au passage aux normes IPSAS et, en particulier, qu'ils évaluent les ressources financières et humaines dont ils ont besoin pour préparer et mettre en œuvre cette réforme.	37	2008-2009	X					
4. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de revoir son mode de comptabilisation des indemnités pour frais d'études.	51	2008-2009						X
5. Le Comité recommande à l'Administration d'accélérer la publication du rapport mensuel sur l'état des contributions.	60	2008-2009						X
6. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de définir une stratégie permettant de rationaliser et d'automatiser la gestion des contributions volontaires, sur le modèle des nouvelles procédures de traitement des contributions statutaires.	62	2008-2009						X

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation				Recommandation devenue caduque
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	non appliquée	
7. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter d'indicateurs permettant de calculer les délais de traitement des contributions.	66	2008-2009				X	
8. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, d'établir, de faire connaître et de gérer, en liaison avec les services organiques compétents, une procédure standard permettant de garantir que les donateurs communiquent l'information voulue avec leurs règlements.	71	2008-2009	X				
9. Le Comité recommande que l'Administration examine les possibilités de rationalisation de la procédure d'établissement des états financiers sur la coopération technique pour qu'elle soit moins laborieuse et plus facile à vérifier.	93	2008-2009				X	
10. Le Comité recommande que l'Administration renforce les contrôles internes applicables aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et accélère la clôture des fonds inactifs, lorsqu'il y a lieu.	98	2008-2009			X		
11. Le Comité recommande que le Secrétariat officialise la répartition des tâches entre le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du contrôleur et le Département des affaires économiques et sociales pour la gestion de l'assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges (UNAKRT).	107	2008-2009		X			
12. Le Comité recommande que l'Administration fasse en sorte que l'UNAKRT revioie sa façon de procéder pour établir les prévisions dans le cadre de ses budgets futurs de manière à mieux tenir compte des données effectives recueillies pour l'exécution des budgets antérieurs.	116	2008-2009			X		
13. L'Administration a accepté la recommandation du Comité l'invitant à faire en sorte que l'UNAKRT établisse un tableau de bord qui contiendrait les principaux indicateurs établis pour toutes les parties (taux de vacance de postes, délais d'exécution et productivité pour le service de traduction, délais d'exécution et productivité pour le traitement des plaintes).	121	2008-2009				X	

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation		Recommandation	
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	non appliquée
						devenue caduque
14. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a accepté la recommandation du Comité l'invitant à poursuivre son effort de rationalisation des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en établissant chaque année, à l'intention du Conseil du commerce et du développement : a) une liste des nouveaux fonds d'affectation spéciale avec une brève justification de leur création; b) une liste des fonds inactifs avec des explications sur les raisons de leur maintien.	131	2008-2009	X			
15. Le Comité recommande que la CNUCED : a) établisse pour les projets de coopération technique un manuel de gestion regroupant toutes les procédures applicables, notamment celles qui ont trait au suivi; b) s'assure que le Service de la coopération technique transmet les rapports d'activité aux donateurs, comme prévu dans les accords de financement.	135	2008-2009		X		
16. Le Comité recommande que l'Administration renforce ses mécanismes de contrôle interne sur les fonds généraux d'affectation spéciale inactifs et clôture plus rapidement ceux de ces fonds qui doivent l'être.	146	2008-2009		X		
17. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté : a) à augmenter la fréquence des audits contractuels consacrés aux demandes de remboursement des soins; b) à examiner les moyens de renforcer ses mécanismes de contrôle interne relatifs aux remboursements.	156	2008-2009		X		
18. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à renforcer ses mécanismes de contrôle interne de façon à garantir l'exactitude des soldes débiteurs et créditeurs qui la lient à d'autres entités à la fin de l'exercice.	160	2008-2009		X		
19. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à certifier plus rapidement les factures de façon à se conformer au principe de la comptabilité en droits constatés.	164	2008-2009		X		
20. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé lorsqu'elle mettrait en œuvre les normes IPSAS.	191	2008-2009		X		

<i>Objet</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation</i>		<i>Recommandation</i>		<i>Recommandation</i>	
			<i>rejetée par l'Administration</i>	<i>intégralement appliquée</i>	<i>partiellement appliquée</i>	<i>non appliquée</i>	<i>devenue caduque</i>	
21. L'Administration a accepté la recommandation du Comité l'invitant à réviser le cadre logique de la budgétisation axée sur les résultats afin de le rendre plus précis.	203	2008-2009		X	X			
22. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à préciser les objectifs de la budgétisation axée sur les résultats, afin de le rendre plus cohérent avec le système existant et obtenir ainsi une plus grande adhésion de la part des acteurs concernés au sein de l'Organisation.	208	2008-2009		X				
23. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à veiller à ce que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fonde sur les mêmes paramètres les différents indicateurs utilisés pour fixer les objectifs et pour mesurer les performances.	212	2008-2009		X				
24. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à s'assurer que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences mesure ses résultats en comparant les objectifs aux réalisations.	216	2008-2009		X				
25. L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à s'assurer que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences : a) fournisse une justification lorsqu'il revoit ses objectifs à la baisse; b) harmonise les méthodes utilisées à New York, Genève, Vienne et Nairobi pour définir le taux d'exécution visé pour les réunions.	220	2008-2009		X				
26. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à faire en sorte que la définition des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès de chaque sous-programme soit le fruit d'un dialogue plus approfondi entre les directeurs de programme et le secrétariat, l'objectif étant d'accroître l'utilité du programme de travail en tant qu'outil de gestion pendant la phase d'exécution.	223	2008-2009		X				
27. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à établir clairement la distinction entre les produits relevant de son fonctionnement quotidien et ceux constituant des éléments essentiels de l'action de	227	2008-2009		X				

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation		Recommandation	
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	non appliquée
l'Organisation, en faisant en sorte d'éviter de dresser de simples listes de tâches courantes non quantifiées.						
28. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les choix effectués concernant les placements et le lien entre la composition du portefeuille et sa liquidité, son objectif de rendement et son degré d'exposition aux divers risques soient plus précisément expliqués et justifiés dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des placements.	237	2008-2009	X			
29. Le Comité recommande que l'Administration améliore la qualité de l'information communiquée sur : a) la stratégie de placement choisie; b) la mise en œuvre de cette stratégie au quotidien.	240	2008-2009	X			
30. Le Comité recommande que l'Administration complète le cadre d'évaluation de la performance relatif à la gestion des liquidités en l'assortissant d'objectifs précis concernant la composition, la liquidité et la durée du portefeuille.	242	2008-2009	X			
31. Le Comité recommande que l'Administration : a) Définisse, officialise et mette en œuvre des procédures de suivi de toutes les limites fixées dans les directives de l'ONU relatives à la gestion des investissements; b) Élabore et tienne une fiche de pointage consolidée qui permette de s'assurer que toutes les limites sont respectées, avec à l'esprit l'idée de rendre compte au Comité des placements des résultats de cette surveillance.	245	2008-2009	X			
32. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que les missions et les activités du Comité des publications soient réexaminées et, le cas échéant, réaffectées.	251	2008-2009		X		
33. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Département des affaires économiques et sociales prenne les mesures voulues pour améliorer la coordination en matière de publications, sur le plan à la fois des contenus et des priorités éditoriales, en particulier pour éviter les doublons.	256	2008-2009		X		
34. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que le Département des affaires économiques et sociales	260	2008-2009				X

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation		Recommandation	
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	devenue caduque non appliquée
procède à une évaluation des résultats des documents obligatoires destinés au grand public, qui pourrait être communiquée à l'organe principal qui a demandé leur publication.						
35. L'Administration a accepté la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle elle devrait faire en sorte que les statistiques données dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences permettent de connaître le nombre total de réunions et d'analyser les fluctuations de cette variable.	265	2008-2009	X			
36. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences réalise dans chacun des centres de conférence une analyse des résultats portant sur toutes les réunions nécessitant des services d'interprétation.	270	2008-2009	X			
37. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences mette en place d'urgence un plan visant à faciliter la phase de transition du plan-cadre d'équipement afin que les besoins puissent être connus avec précision et que l'on dispose d'outils opérationnels pour y faire face.	274	2008-2009		X		
38. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que le Département de l'information ne crée pas de plates-formes de coordination régionales avant d'avoir réalisé une étude approfondie de leurs compétences opérationnelles et géographiques.	282	2008-2009	X			
39. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que soit publiée une circulaire du Secrétaire général précisant l'organisation et les attributions du Département de la sûreté et de la sécurité, y compris la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège.	286	2008-2009			X	
40. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration réévalue les besoins en personnel du service central, à New York, de la Division des services de sûreté et de sécurité du Siège du Département de la sûreté et de la sécurité.	294	2008-2009	X			
41. Le Comité des commissaires aux comptes recommande à l'Administration de prendre les mesures voulues pour que	305	2008-2009	X			

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation		Recommandation	
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	devenue caduque
le Département de la sûreté et de la sécurité renforce considérablement son système de contrôle interne du respect des normes minimales de sécurité opérationnelle au siège du Secrétariat de l'ONU.						
42. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que le Bureau des affaires juridiques précise et définitive des objectifs de gestion intermédiaires correspondant à chacune des étapes du processus de publication des traités.	311	2008-2009	X			
43. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que le Département des affaires politiques convienne avec le Département de la gestion et le Département de l'appui aux missions d'une répartition précise et opérante des responsabilités afférentes à l'appui administratif fourni aux missions politiques spéciales, s'agissant en particulier des achats.	320	2008-2009	X			
44. Le Comité recommande à l'Administration de prendre les mesures suivantes : a) Régulariser tous les achats effectués par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sans délégation de pouvoir depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2008; b) Déléguer au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest le pouvoir de procéder à des achats, ne serait-ce que pour les seuls achats de faible valeur; c) Si la délégation tarde à venir, ou en attendant sa mise en œuvre effective, donner au Bureau des instructions opérantes détaillées afin qu'il puisse mener à bien ses activités d'achat dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'ONU.	323	2008-2009	X			
45. Le Comité recommande à l'Administration de régulariser a posteriori les opérations d'achat que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone avait effectuées avant d'obtenir une délégation de pouvoir en matière d'achats.	329	2008-2009			X	
46. Le Comité recommande aussi à l'Administration de veiller à ce que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone respecte rigoureusement les règles régissant les achats à l'ONU.	330	2008-2009	X			

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation		Recommandation	
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	devenue caduque
47. Le Comité recommande à l'Administration de renforcer et d'accélérer le rapprochement des données d'inventaire physique et des données comptables relatives aux biens durables de façon à parvenir à une juste évaluation des stocks dans les notes aux états financiers.	336	2008-2009		X	X	
48. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Genève nomme une personne chargée de gérer les locaux appartenant aux Nations Unies qui sont loués à des tiers.	341	2008-2009	X			
49. Le Comité recommande à l'Administration : a) de mettre en place une structure de gouvernance du projet de rénovation des biens immobiliers de l'Office des Nations Unies à Genève qui réunirait les deux villes sièges de New York et Genève; b) de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Genève dispose du nombre requis de fonctionnaires pour assurer l'exécution et le suivi des travaux programmés.	348	2008-2009	X			
50. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que l'Office des Nations Unies à Vienne se conforme aux dispositions de la règle de gestion financière 105.22 relatives au traitement des pertes de matériel.	352	2008-2009	X			
51. Le Comité recommande à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest gère ses biens durables conformément aux règles pertinentes de l'ONU.	356	2008-2009	X			
52. Le Comité recommande à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme : a) améliore la qualité de son inventaire afin qu'il rende compte de l'état exact du stock des biens durables; b) distingue clairement les articles qui sont en sa possession mais qui sont la propriété de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) afin qu'ils puissent être contrôlés séparément.	360	2008-2009	X			
53. Le Comité recommande que l'Administration évalue la nécessité d'actualiser l'ensemble de compétences en vue : a) D'adapter les compétences aux besoins actuels de l'Organisation;	366	2008-2009	X			

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation		Recommandation	
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	Recommandation devenue caduque non appliquée
b) De préciser les compétences correspondant aux différentes classes;						
c) D'adopter des compétences ayant trait au savoir-faire technique, qui s'ajouteraient à celles relatives au comportement et à l'encadrement.						
54. Le Comité a recommandé à l'Administration, qui a accepté, d'évaluer le fonctionnement des jurys de recrutement et d'examiner les caractéristiques de la formation au recrutement axé sur les compétences (obligation d'y participer, durée et teneur).	372	2008-2009	X			
55. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que tous les responsables qui pourraient être amenés à évaluer des fonctionnaires suivent une formation appropriée à cette fin et que tous les autres membres du personnel suivent un exposé général sur l'entretien d'évaluation des compétences.	377	2008-2009	X			
56. Le Comité recommande que l'Administration évalue ses dépenses totales de formation, indépendamment de la nature de ces dépenses et de l'origine des ressources correspondantes.	383	2008-2009	X			
57. Le Comité recommande que l'Administration établisse un calendrier selon lequel quiconque n'aura pas suivi les programmes de formation obligatoires soit tenu de le faire dans un délai précis (12 ou 18 mois), et que la mise en œuvre effective de cette disposition soit dûment vérifiée.	387	2008-2009		X		
58. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que tous les départements et bureaux établissent et présentent une stratégie à moyen et à court terme de formation du personnel, dans laquelle seraient définis les besoins et les objectifs, et procèdent à une analyse qualitative des résultats obtenus.	390	2008-2009			X	
59. Le Comité recommande qu'étant donné la réticence accrue des employeurs du secteur privé à fournir les données se rapportant aux conditions d'emploi de leur personnel, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) revioie les moyens d'obtenir les données en question.	402	2008-2009	X			

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation		Recommandation		Recommandation	
			rejetée par l'Administration	intégralement appliquée	partiellement appliquée	non appliquée	devenue caduque	
60. Le Comité a invité la Cour internationale de Justice, qui a accepté, à envisager de réviser les aspects statutaires des Instructions pour le Greffe.	409	2008-2009		X	X			
61. Le Comité a invité la Cour internationale de Justice, qui a accepté, à actualiser le Statut du personnel de son greffe.	413	2008-2009		X				
62. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la Commission économique pour l'Afrique exerce un contrôle renforcé sur la gestion des consultants et applique strictement les règles de l'Organisation en la matière.	420	2008-2009		X				
63. Le Comité recommande que la CNUCED prenne des mesures pour mieux gérer les dépenses de consultants : a) en veillant à ce que tous les administrateurs de projet soient informés des bonnes pratiques qui ont été mises au point; b) en créant une base de données commune de consultants.	425	2008-2009		X				
64. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à fixer un calendrier réaliste de mise en œuvre de son projet « Carbone ».	432	2008-2009		X				
65. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à prendre les mesures voulues pour que le projet « Carbone » fonctionne en interface avec Umoja.	437	2008-2009			X			
66. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à veiller à ce que le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies rassemble ses statistiques de la même façon dans tous ses services et les présente sous la même forme dans ses rapports d'activité annuels, de façon à refléter les évolutions qui se sont effectivement produites et à permettre les comparaisons d'une année à l'autre.	445	2008-2009		X				
67. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à veiller à ce que le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies garantisse, lors de l'élaboration de ses nouveaux mécanismes de contrôle, que les données utilisées pour mesurer ses activités et ses résultats puissent faire l'objet d'un audit, dans le respect de leur confidentialité.	449	2008-2009				X		

Objet	Paragraphe	Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois	Recommandation rejetée par l'Administration	Recommandation intégralement appliquée	Recommandation partiellement appliquée	Recommandation devenue caduque	
						non appliquée	appliquée
68. Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne d'accélérer l'évaluation des risques de l'ensemble des entités qui relèvent de sa compétence.	454	2008-2009	X				
69. Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne d'accroître encore le taux d'exécution de ses missions d'audit, notamment en réduisant son taux de vacance de postes.	456	2008-2009		X			
70. Le Comité a invité l'Organisation, qui en est convenue, à veiller à ce que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes étudie des moyens d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation de voyage afin d'optimiser les dépenses d'achat de billets d'avion.	476	2008-2009	X				
71. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à veiller à ce que le Département de la sûreté et de la sécurité analyse les dépenses de sécurité indépendamment des budgets au moyen desquels ils étaient financés (budget ordinaire, fonds extrabudgétaires et budget affecté à la sécurité par chaque organisme), pour qu'il soit possible d'avoir une vision complète des ressources affectées à la sécurité.	481	2008-2009		X			
72. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à veiller à ce que le Département de la sûreté et de la sécurité prenne, directement et indirectement, des mesures visant à évaluer la façon dont les bureaux extérieurs du Kenya respectaient les normes minimales de sécurité opérationnelle.	487	2008-2009	X				
<b>Total</b>			<b>3</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Pourcentage du total</b>			<b>4</b>	<b>58</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

## Chapitre III

### Certification des états financiers

29 mars 2012

Les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10. Ils se rapportent à tous les fonds, à l'exception de ceux créés pour financer les opérations de maintien de la paix et la Commission d'indemnisation des Nations Unies, des comptes séquestres ouverts en application des résolutions 687 (1991), 706 (1991), 778 (1992), 986 (1995), 1284 (1999), 1483 (2003), 1762 (2007) et 1958 (2010) du Conseil de sécurité, et des fonds créés pour financer le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui font l'objet d'états financiers distincts.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à XII de l'Organisation des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

La Sous-Secrétaire général et Contrôleuse  
(*Signé*) María Eugenia **Casar**

## Chapitre IV

### Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

#### A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter son rapport financier sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Les comptes présentés ici se rapportent à toutes les activités de l'Organisation, à l'exception des opérations de maintien de la paix et des activités relatives aux comptes séquestres des Nations Unies pour l'Iraq, à la Commission d'indemnisation des Nations Unies, au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui font l'objet de rapports distincts.

2. Les comptes, présentés dans 12 états financiers accompagnés de tableaux et de notes, donnent des informations financières sur le Fonds général et les fonds connexes, les activités de coopération technique, les fonds généraux d'affectation spéciale, le Fonds de péréquation des impôts, le plan-cadre d'équipement, le Fonds des immobilisations et travaux de construction en cours, les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, et d'autres fonds. Les états financiers de chaque fonds d'affectation spéciale, qui ne figurent pas dans les comptes publiés, ont été remplacés par un état financier consolidé.

3. Le présent rapport financier doit être lu en parallèle avec les états financiers. Il donne un aperçu général des résultats consolidés et présente une analyse des états financiers par grande catégorie, soulignant les tendances et changements importants. L'annexe donne les renseignements supplémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes comme le prescrivent le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation.

#### B. Vue d'ensemble

4. Les états I à III récapitulent les résultats financiers d'activités de l'Organisation qui sont présentés de façon plus détaillée dans les états IV à XII. L'état I présente les recettes et les dépenses par grande catégorie pour l'exercice biennal 2010-2011. L'état II récapitule l'actif, le passif, les réserves et les soldes des fonds au 31 décembre 2011. L'état III présente les flux nets de trésorerie pour la période considérée.

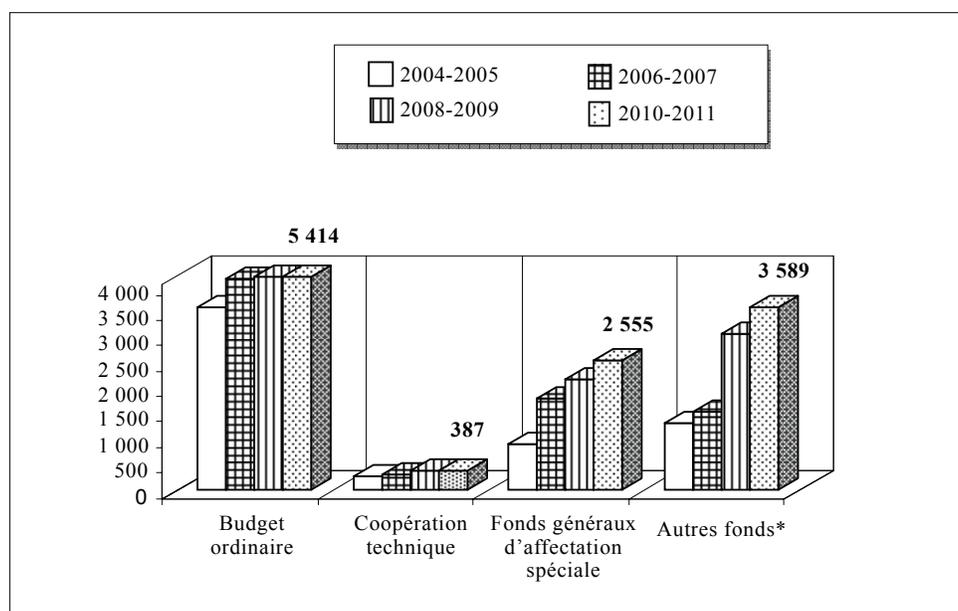
5. Le montant total des recettes pour l'exercice biennal 2010-2011 a augmenté de 737,3 millions de dollars (8 %), passant de 9 712,7 millions de dollars à 10 450 millions de dollars; ceci s'explique essentiellement par l'augmentation de 217,1 millions de dollars des contributions mises en recouvrement, l'augmentation de 225,3 millions de dollars des contributions volontaires et l'augmentation des autres recettes/recettes accessoires de 140,4 millions de dollars.

6. Le montant total des dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011 (après élimination des opérations interfonds) a augmenté de 1 360,7 millions de dollars (15 %), passant de 9 273,8 millions de dollars à 10 634,5 millions de dollars. Les dépenses imputées sur le budget ordinaire ont augmenté de 14 %, et les dépenses de

coopération technique de 6 %; les dépenses financées par des fonds d'affectation spéciale et d'autres fonds ont augmenté respectivement de 17 % et 16 %. La figure IV. I permet de comparer les dépenses effectuées par catégorie au cours des quatre derniers exercices biennaux.

Figure IV.I  
**Dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



\* Y compris le fonds de péréquation des impôts, le plan-cadre d'équipement, le fonds des immobilisations et travaux de construction en cours, les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, et d'autres fonds.

7. Le tableau IV.1 indique les dépenses pour les quatre catégories d'activité de l'Organisation, en pourcentage du montant total des dépenses, pour les quatre derniers exercices biennaux.

Tableau IV.1  
**Dépenses par catégorie**

(En pourcentage)

Catégorie de dépenses	Exercice			
	2004-2005	2006-2007	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire	59,1	53,3	45,7	45,3
Coopération technique	4,5	4,0	3,5	3,2
Fonds généraux d'affectation spéciale	14,7	23,0	21,1	21,4
Autres comptes	21,7	19,7	29,7	30,1
<b>Total des dépenses</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## C. Fonds général, Fonds de roulement et Compte spécial de l'ONU

8. Le Fonds général regroupe toutes les recettes et les dépenses imputées sur le budget ordinaire, ainsi que les éléments d'actif et de passif, les réserves et les soldes qui ne sont pas attribuables à d'autres fonds. L'état IV récapitule les crédits ouverts au budget ordinaire, et l'état V, les recettes et les dépenses ainsi que l'actif, le passif, les réserves et les soldes du Fonds général, du Fonds de roulement et du Compte spécial au 31 décembre 2011.

9. Le montant définitif des crédits ouverts au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 5 416,4 millions de dollars. Les dépenses effectives se chiffrent à 5 414,2 millions de dollars, et sont donc inférieures de 0,04 % par rapport aux crédits ouverts. Il est à noter qu'elles ont progressé de 14 % par rapport à celles de l'exercice biennal 2008-2009 (4 749,4 millions de dollars); ceci s'explique essentiellement par l'augmentation des crédits approuvés au titre des missions politiques spéciales, des activités de développement, du nouveau système d'administration de la justice interne et des décisions du Conseil des droits de l'homme. Les tableaux IV.2 et IV.3 indiquent le montant en pourcentage des dépenses par grande activité et par objet pour les deux derniers exercices biennaux.

Tableau IV.2

### Dépenses par grande activité inscrite au budget ordinaire

(En pourcentage)

<i>Grande activité</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>
Politique, direction et coordination d'ensemble	15,7	14,8
Affaires politiques	22,7	26,5
Affaires économiques, sociales et humanitaires	24,1	23,5
Justice internationale et droit international	2,0	1,7
Information	3,9	3,5
Services communs d'appui	14,4	13,2
Contributions du personnel	10,4	10,3
Dépenses d'équipement et dépenses extraordinaires	6,8	6,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau IV.3  
**Dépenses imputées au budget ordinaire, par objet**  
 (En pourcentage)

<i>Object des engagements</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>
Traitements et autres dépenses de personnel	74,0	72,8
Voyages	2,3	2,3
Services contractuels	3,3	2,8
Dépenses de fonctionnement	9,7	10,7
Acquisitions	4,4	5,2
Autres dépenses	6,3	6,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

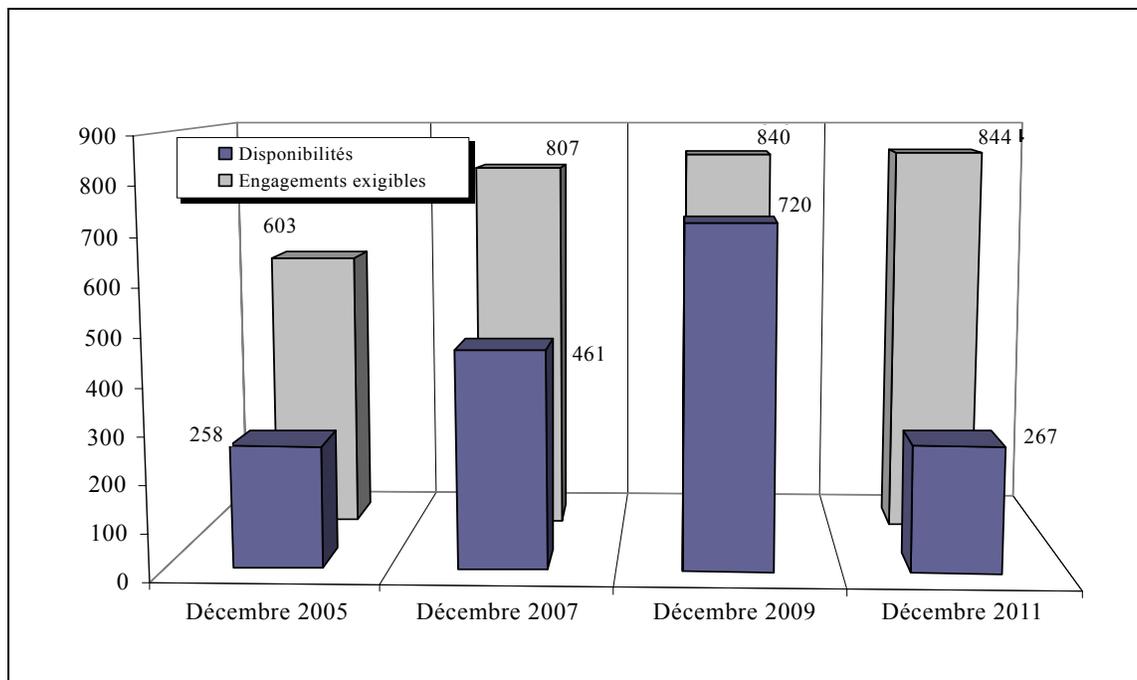
10. Le tableau 5.2 donne des précisions sur les recettes accessoires, qui se sont montées à 59,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, soit 3,5 millions de dollars (5,5 %) de moins que pour l'exercice biennal 2008-2009; ceci est le résultat net d'une baisse des recettes au titre des intérêts créditeurs et des activités productrices de recettes, compensée par une augmentation des autres recettes/recettes accessoires. Au 31 décembre 2011, le solde non acquitté des contributions au budget ordinaire se chiffrait à 454,4 millions de dollars, supérieur de 118,9 millions de dollars (35,4 %) à ce qu'il était au 31 décembre 2009.

11. Le montant des contributions non acquittées a augmenté par rapport à l'exercice précédent, certains États Membres n'ayant pas versé la totalité de leur contribution en temps voulu. L'Organisation est cependant parvenue à couvrir ses besoins de trésorerie sans emprunter à d'autres sources, notamment au Fonds de roulement et au Compte spécial de l'ONU.

12. La figure IV.2 illustre le volume des engagements de l'Organisation, à savoir les montants dus à divers fournisseurs de biens et services, et l'excédent de ces engagements par rapport aux disponibilités à la fin des quatre derniers exercices biennaux. Le montant élevé des contributions non acquittées au 31 décembre 2011 a eu des incidences préjudiciables sur les liquidités.

Figure IV.II  
**Fonds général**  
**Disponibilités et engagements exigibles**

(En millions de dollars des États-Unis)



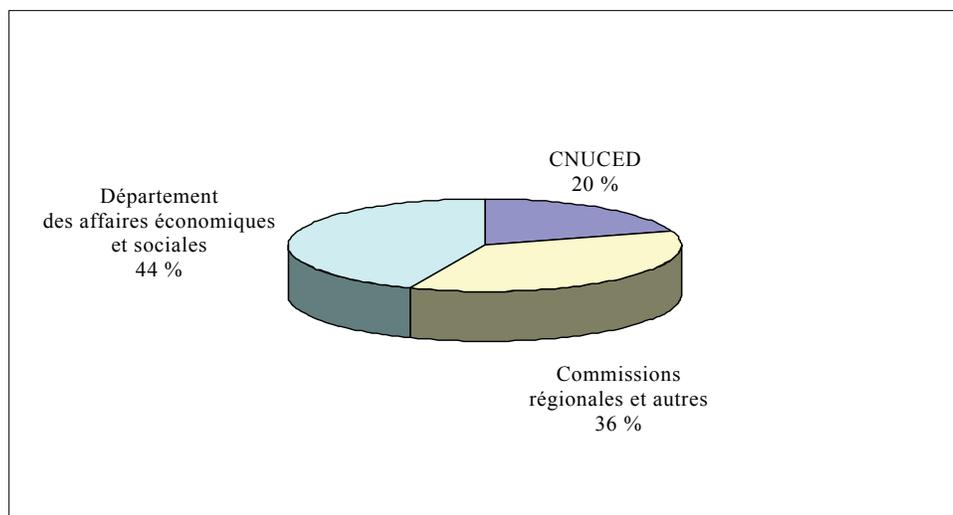
13. Au 31 décembre 2011, les réserves et le solde du Fonds général s'élevaient à 20,1 millions de dollars, montant résultant d'un report autorisé de 68,3 millions de dollars et d'un déficit cumulé de 48,2 millions de dollars. Ce déficit résultait principalement d'un écart net de 356,1 millions de dollars entre les recettes et les dépenses, de l'annulation d'engagements d'exercices précédents, à hauteur de 45 millions de dollars, et d'un excédent de 262,9 millions reporté des exercices précédents.

14. La dotation du Fonds de roulement se chiffrait à 150 millions de dollars, conformément à la résolution 60/283 de l'Assemblée générale.

#### D. Activités de coopération technique

15. L'état VI indique le résultat des activités entreprises par l'Organisation au titre de la coopération technique. Le montant total des dépenses effectuées pour ces activités s'élève, pour l'exercice biennal 2010-2011, à 386,6 millions de dollars, soit une augmentation de 21,4 millions de dollars (5,9 %) par rapport à l'exercice précédent. La figure IV.III illustre la composition des dépenses de coopération technique par unité administrative.

Figure IV.III  
**Activités de coopération technique**  
**Dépenses pour l'exercice 2010-2011, par unité administrative**



#### **E. Activités financées par les fonds généraux d'affectation spéciale**

16. Les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies ont pour but de compléter ou de renforcer les activités de fond de l'Organisation ou de financer des activités d'assistance humanitaire ou de secours. L'état VII présente des données récapitulatives sur les 168 fonds généraux d'affectation spéciale. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, sept fonds généraux d'affectation spéciale ont été ouverts et huit autres clôturés.

17. Le montant total des recettes, se chiffrant à 2,583 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, fait apparaître une augmentation de 5,8 %, laquelle correspond essentiellement à une augmentation des contributions volontaires et des sommes reçues au titre d'arrangements interinstitutionnels, dont une progression de 192,7 millions des montants versés au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe et de 46,7 millions de dollars au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

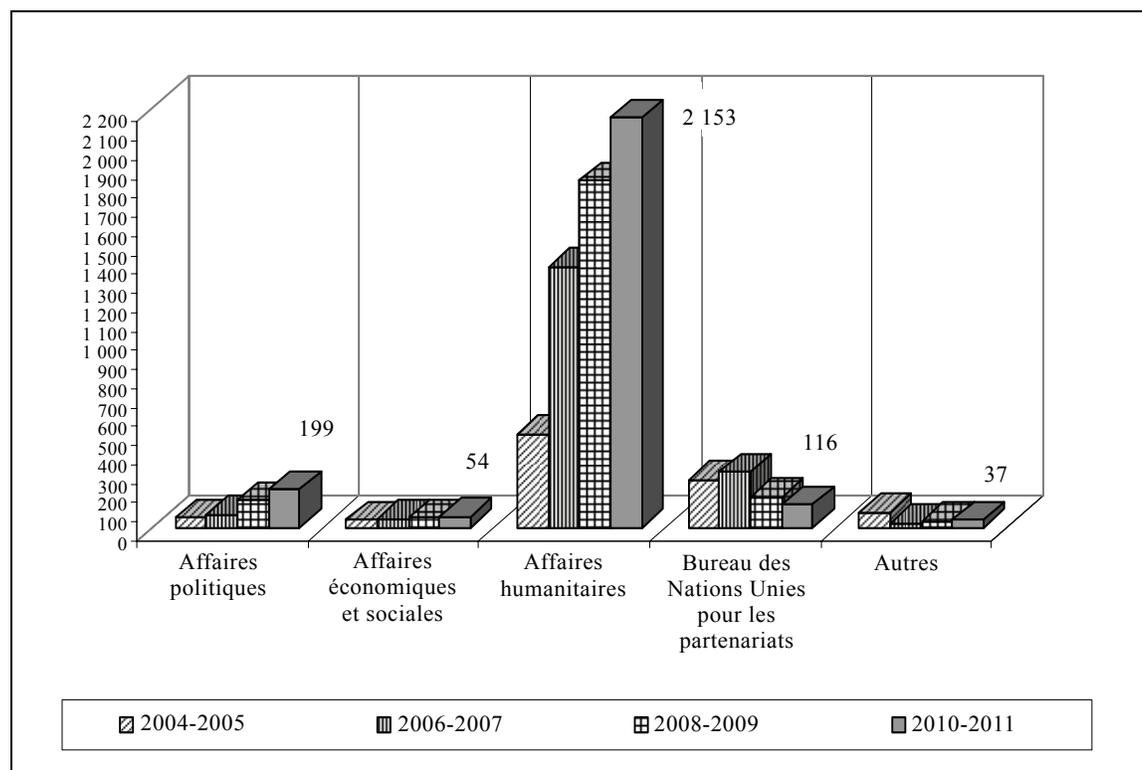
18. Les dépenses imputées à l'ensemble des fonds généraux d'affectation spéciale se sont élevées à 2 554,8 millions de dollars, soit 16,5 % de plus que le montant enregistré pour l'exercice biennal 2008-2009, lequel se chiffrait à 2 192,7 millions de dollars. Environ 86 % de ces dépenses concernaient les huit fonds suivants : Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (902,3 millions de dollars), Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (626,5 millions de dollars), Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Centre pour les droits de l'homme (185,8 millions de dollars), Fonds volontaire d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage (149,3 millions de dollars), Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (115,6 millions de dollars), Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du

Coordonnateur des secours d'urgence (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) (103,6 millions de dollars), Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine (62,1 millions de dollars) et Fonds d'affectation spéciale pour la prévention des catastrophes (53,5 millions de dollars). Le tableau 7.1 présente des données récapitulatives sur tous les fonds d'affectation spéciale. La figure IV.IV indique la ventilation des dépenses de ces fonds par secteur d'activité pour les quatre derniers exercices biennaux.

Figure IV.IV

### Fonds généraux d'affectation spéciale des Nations Unies Dépenses par domaine d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)



## F. Fonds de péréquation des impôts

19. L'état VIII indique les recettes provenant des contributions du personnel, les dépenses liées au remboursement des fonctionnaires soumis à l'impôt sur le revenu des États-Unis et les montants déduits des contributions des États Membres qui exonèrent de l'impôt sur le revenu les émoluments que l'ONU verse à leurs nationaux, ainsi que l'actif, le passif, les réserves et le solde du Fonds de péréquation des impôts au 31 décembre 2011.

20. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant total des recettes a augmenté de 124,5 millions de dollars (13,6 %), s'établissant à 1 038,3 millions de dollars contre 913,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le montant total des dépenses,

quant à lui, a augmenté de 101 millions de dollars (11,7 %), se chiffrant à 963 millions de dollars contre 862 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009. Au 31 décembre 2011, un montant de 134 millions de dollars était comptabilisé au crédit des États-Unis d'Amérique dans l'attente d'instructions concernant son utilisation.

### **G. Plan-cadre d'équipement et Fonds des immobilisations et travaux de construction en cours**

21. L'état IX présente les activités se rapportant au plan-cadre d'équipement, à sa réserve opérationnelle, aux dépenses connexes, au centre informatique auxiliaire et au renforcement de la sécurité. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant total des dépenses a augmenté de 20,9 millions de dollars (2,5 %), se chiffrant à 858 millions de dollars contre 837,1 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009. Seules les dépenses concernant les avantages à long terme sont immobilisées; toutes les autres, notamment celles liées aux biens durables, sont passées en charge.

22. L'état X indique les activités concernant les immobilisations et travaux de construction en cours relatifs aux mesures de sécurité ainsi que d'autres projets que ceux inscrits au plan-cadre d'équipement. Les dépenses de l'exercice biennal 2010-2011 se sont chiffrées à 28 millions de dollars et des projets achevés, d'une valeur de 210,4 millions de dollars, dont 183,2 millions de dollars au titre du plan-cadre, ont été portés au compte Immobilisations.

### **H. Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

23. L'état XI indique les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (assurance maladie après la cessation de service, prestations liées au rapatriement et congés non pris convertis en numéraire). Ces engagements sont calculés sur une base actuarielle. Leur montant au 31 décembre 2011, à l'exclusion de ceux concernant les opérations de la paix, était estimé à 3 212,3 millions de dollars (2 916,3 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 193,3 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 102,7 millions de dollars pour les congés non pris convertis en numéraire) contre 2 174,2 millions de dollars au 31 décembre 2009. Ceci fait apparaître une augmentation de 1 038,1 millions de dollars, qui correspond essentiellement au fait que l'actuaire a retenu, au 31 décembre 2011, un taux de 4,5 %, inférieur à celui appliqué au 31 décembre 2009 (6 %).

### **I. Autres fonds spéciaux**

24. L'état XII donne des informations sur les fonds établis par l'Organisation à diverses fins spéciales. On trouvera à la note 12 relative aux états financiers une description de chacun de ces fonds ou groupes de fonds. Certains tableaux y relatifs sont exposés ci-dessous.

25. Le tableau 12.1 a trait aux activités au titre des différents régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie et d'autres fonds détenus en fiducie. Pour l'exercice

biennal 2010-2011, le montant total des recettes a progressé de 124,8 millions de dollars (18,2 %), se chiffrant à 811,7 millions de dollars, contre 686,9 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009; le montant total des dépenses, quant à lui, a augmenté de 145 millions de dollars (22,8 %), s'établissant à 780,6 millions de dollars contre 635,6 millions de dollars pour 2008-2009.

26. Le tableau 12.2 indique les activités se rapportant aux comptes spéciaux utilisés pour le recouvrement des dépenses d'administration, à l'exclusion de celles du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui sont présentées dans les états financiers relatifs à ces opérations. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant total des recettes s'est élevé à 322,7 millions de dollars contre 285,7 millions pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 37 millions de dollars (13 %). Les dépenses se sont chiffrées à 308 millions de dollars, contre 227,3 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 80,7 millions de dollars (35,5 %). Au 31 décembre 2011, le solde de clôture des réserves et des fonds s'établissait donc à 275,1 millions de dollars, en augmentation par rapport au montant de 258,1 millions de dollars enregistré à la fin de l'exercice précédent.

27. Le tableau 12.3 indique les activités se rapportant aux services communs d'appui. Pour l'exercice biennal 2010-2011, le montant des recettes y relatives s'établit à 297,1 millions de dollars, contre 136,7 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 160,4 millions de dollars (117,3 %). Les dépenses se sont chiffrées à 241 millions de dollars, contre 131,6 millions de dollars pour l'exercice précédent, affichant une progression de 109,4 millions de dollars (83,1 %), qui s'explique par l'intensification des activités au titre du progiciel de gestion intégré.

## Annexe

### Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

#### Comptabilisation en pertes du montant des pertes en espèces et sur créances

2. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, des pertes en espèces et des créances irrécouvrables d'un montant de 659 874 dollars ont été comptabilisées en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8. On en trouvera une ventilation dans le tableau suivant :

(En dollars des États-Unis)

Fonds/activités	Exercice	
	2008-2009	2010-2011
Fonds général	10 680 841*	111 943
Activités productrices de recettes	63 195	25 082
Activités de coopération technique	2 575	3 991
Fonds généraux d'affectation spéciale	205 487	502 727
Autres comptes	147 018	16 131
<b>Total</b>	<b>11 099 116</b>	<b>659 874</b>

\* Y compris la passation par profits et pertes d'une contribution statutaire non acquittée de 10 499 488 dollars due par l'ex-Yougoslavie, conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale.

#### Comptabilisation en pertes du montant des pertes matérielles

3. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, des biens d'une valeur à l'achat de 7 910 167 dollars ont été comptabilisés en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.9. Ce montant comprend la valeur des biens manquants, volés, endommagés et accidentés.

#### Versements à titre gracieux

4. Comme le veut la règle de gestion financière 105.12, l'Administration a rendu compte des versements effectués à titre gracieux au cours de l'exercice 2010-2011, dont le montant s'élevait à 32 429 dollars.

**Chapitre V**  
**États financiers de l'exercice biennal**  
**clos le 31 décembre 2011**

État I

**Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds<sup>a, b</sup>****Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)	Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>
<b>Recettes</b>											
Quotes-parts	4 999 146	—	—	—	681 928	—	—	10 154	—	5 691 228	5 474 081
Contributions volontaires	—	294 839	2 331 774	—	109 989	—	—	12 739	—	2 749 341	2 524 089
Revenu net provenant des activités productrices de recettes	382	—	—	—	—	—	—	—	—	382	3 920
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	—	24 548	132 231	—	—	—	—	225 646	—	382 425	269 027
Crédits provenant d'autres fonds	—	48 888	609	—	2 196	750	—	420 387	(313 419)	159 411	56 193
Recettes provenant de services fournis	4 444	—	—	—	—	—	—	343 903	(194 777)	153 570	139 962
Intérêts créditeurs	37 711	8 254	42 616	—	34 100	1 026	—	25 685	—	149 392	221 577
Recettes diverses ou accessoires	25 509	407	75 794	1 038 328	136	8 028	13 650	804 666	(802 281)	1 164 237	1 023 801
<b>Total des recettes</b>	<b>5 067 192</b>	<b>376 936</b>	<b>2 583 024</b>	<b>1 038 328</b>	<b>828 349</b>	<b>9 804</b>	<b>13 650</b>	<b>1 843 180</b>	<b>(1 310 477)</b>	<b>10 449 986</b>	<b>9 712 650</b>
<b>Dépenses</b>											
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 414 152</b>	<b>386 610</b>	<b>2 554 833</b>	<b>962 989</b>	<b>858 071</b>	<b>28 013</b>	<b>2 983</b>	<b>1 737 306</b>	<b>(1 310 477)</b>	<b>10 634 480</b>	<b>9 273 802</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(346 960)</b>	<b>(9 674)</b>	<b>28 191</b>	<b>75 339</b>	<b>(29 722)</b>	<b>(18 209)</b>	<b>10 667</b>	<b>105 874</b>	<b>—</b>	<b>(184 494)</b>	<b>438 848</b>
Recettes (dépenses) non budgétisées comptabilisées d'avance au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	(1 038 112)	—	—	(1 038 112)	149 340

	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)	Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>
Ajustements sur exercices antérieurs	(367)	(62)	(9 076)	(6)	—	(10)	—	1 034	—	(8 487)	(2 938)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(347 327)</b>	<b>(9 736)</b>	<b>19 115</b>	<b>75 333</b>	<b>(29 722)</b>	<b>(18 219)</b>	<b>(1 027 445)</b>	<b>106 908</b>	<b>—</b>	<b>(1 231 093)</b>	<b>585 250</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	45 017	—	—	—	19 736	3 338	—	6 251	—	74 342	52 545
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	—	69	(5 190)	—	—	—	—	2 067	—	(3 054)	(633)
Prélèvements (virements) sur les comptes d'autres organisations	—	—	(25 349)	—	—	—	—	(38)	—	(25 387)	(56 067)
Virements sur le compte Travaux de construction en cours	—	—	—	—	640 478	24 244	—	—	—	664 722	740 349
Prélèvements sur le compte Travaux de construction en cours	—	—	—	—	—	(27 222)	—	—	—	(27 222)	(38 407)
Virements sur le compte Immobilisations	—	—	—	—	(183 194)	210 416	—	—	—	27 222	38 407
Sommes remboursées à des donateurs	—	(8 418)	(10 701)	—	—	—	—	(3 035)	—	(22 154)	(35 210)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	—	—	—	(55 033)	—	—	—	(3 136)	—	(58 169)	(9 489)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	732 681	245 741	1 160 090	9 923	1 133 308	592 078	(2 146 289)	901 066	—	2 628 598	1 351 853
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>430 371</b>	<b>227 656</b>	<b>1 137 965</b>	<b>30 223</b>	<b>1 580 606</b>	<b>784 635</b>	<b>(3 173 734)</b>	<b>1 010 083</b>	<b>—</b>	<b>2 027 805</b>	<b>2 628 598</b>

<sup>a</sup> Voir les notes 2 et 3.

<sup>b</sup> Les comptes des opérations de maintien de la paix, les comptes séquestres des Nations Unies pour l'Iraq et les comptes de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ne figurent pas dans l'état ci-dessus et font l'objet d'états financiers distincts. Voir également l'alinéa j) de la note 2.

<sup>c</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État II  
**Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds<sup>a, b</sup>**  
**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)	Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>
<b>Actif</b>											
Encaisse et dépôts à terme	30 206	5 487	1 729	—	49	48	—	29 915	—	67 434	53 525
Placements à court terme	—	—	389	—	—	—	—	7 412	—	7 801 <sup>c</sup>	5 419
Placements à long terme	—	—	1 724	—	—	—	—	83 437	—	85 161 <sup>c</sup>	71 354
Trésoreries communes <sup>d</sup>	493 227	246 103	1 186 313	—	911 622	32 413	—	661 422	—	3 531 100	3 899 224
États Membres – quotes-parts à recevoir	454 413	—	—	—	86 748	—	—	9 624	—	550 785	366 813
Contributions volontaires à recevoir	—	—	420 808	—	3 000	—	—	—	—	423 808	190 860
Soldes débiteurs interfonds	670 430	149 157	21 747	192 916	187 170	8 427	41 079	237 405	(1 247 137)	261 194 <sup>e</sup>	168 612
Débiteurs divers	127 795	15 646	275 112	86 009	77	609	—	87 591	—	592 839	567 977
Autres éléments d'actif	212 657	8 188	1 692	18	126 156	909	—	260 023	—	609 643	557 929
Terrains et bâtiments	—	—	—	—	—	743 060	—	—	—	743 060	532 644
Travaux de construction en cours	—	—	—	—	1 223 838	22 649	—	—	—	1 246 487	792 181
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 988 728</b>	<b>424 581</b>	<b>1 909 514</b>	<b>278 943</b>	<b>2 538 660</b>	<b>808 115</b>	<b>41 079</b>	<b>1 376 829</b>	<b>(1 247 137)</b>	<b>8 119 312</b>	<b>7 206 538</b>
<b>Passif</b>											
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8 398	—	—	—	23	—	—	2 197	—	10 618	139 379
Engagements non réglés	388 946	34 363	305 753	94 756	720 658	7 405	—	304 034	—	1 855 915	1 581 160

	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)						Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009 <sup>e</sup>
	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)				
Soldes créditeurs interfonds	1 062 738	157 307	13 123	—	186 194	15 834	—	36 776 (1 247 137)	224 835 <sup>e</sup>	159 667
Créditeurs divers	96 372	5 238	9 371	153 964	51 179	241	2 479	21 454	340 298	345 517
Autres éléments de passif	1 903	17	443 302	—	—	—	—	2 285	447 507	177 995
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	3 212 334	—	3 212 334	2 174 222
<b>Total du passif</b>	<b>1 558 357</b>	<b>196 925</b>	<b>771 549</b>	<b>248 720</b>	<b>958 054</b>	<b>23 480</b>	<b>3 214 813</b>	<b>366 746 (1 247 137)</b>	<b>6 091 507</b>	<b>4 577 940</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>										
Réserves de fonctionnement	—	—	35 448	—	—	—	—	125 257	160 705	146 939
Réserves pour l'ouverture de crédits	—	—	79 290	—	—	—	—	—	79 290	93 789
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	—	227 656	—	—	—	—	—	—	227 656	245 741
Fonds de roulement	150 000	—	—	—	45 000	—	—	—	195 000	195 000
Fonds d'immobilisations (terrains et bâtiments)	—	—	—	—	—	722 838	—	—	722 838	512 422
Excédents reportés	68 356	—	—	—	—	—	—	—	68 356	68 356
Part du capital provenant des contributions	48 728	—	4 489	—	—	20 222	—	—	73 439	73 000
Excédent cumulé	163 287	—	1 018 738	30 223	1 535 606	41 575	—	884 826	3 674 255	3 439 640

	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)	Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009 <sup>e</sup>
(Déficit) cumulé du financement des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	(3 173 734)	—	—	(3 173 734)	(2 146 289)
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>430 371</b>	<b>227 656</b>	<b>1 137 965</b>	<b>30 223</b>	<b>1 580 606</b>	<b>784 635</b>	<b>(3 173 734)</b>	<b>1 010 083</b>	<b>—</b>	<b>2 027 805</b>	<b>2 628 598</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>1 988 728</b>	<b>424 581</b>	<b>1 909 514</b>	<b>278 943</b>	<b>2 538 660</b>	<b>808 115</b>	<b>41 079</b>	<b>1 376 829</b>	<b>(1 247 137)</b>	<b>8 119 312</b>	<b>7 206 538</b>

<sup>a</sup> Voir les notes 2 et 3.

<sup>b</sup> Les comptes des opérations de maintien de la paix, les comptes séquestres des Nations Unies pour l'Iraq et les comptes de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ne figurent pas dans l'état ci-dessus et font l'objet d'états financiers distincts. Voir également l'alinéa j) de la note 2.

<sup>c</sup> Obligations, bons du Trésor et effets de commerce.

<sup>d</sup> Voir l'alinéa m) iii) de la note 2 et la note 13.

<sup>e</sup> Comprend des prêts et des soldes interfonds en rapport avec des activités de maintien de la paix, les comptes séquestres des Nations Unies pour l'Iraq, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, qui n'ont pas été éliminés.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III  
**Organisation des Nations Unies : récapitulatif de tous les fonds<sup>a, b</sup>**  
**Flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)	Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>											
Excédent (déficit) net (état I)	(347 327)	(9 736)	19 115	75 333	(29 722)	(18 219)	(1 027 445)	106 908	–	(1 231 093)	585 250
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(118 916)	–	(229 948)	–	(68 064)	–	–	8	–	(416 920)	163 899
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs interfonds	(250 497)	19 823	(19 387)	13 320	(135 055)	8 431	(11 373)	(62 916)	345 072	(92 582)	37 242
(Augmentation) diminution des débiteurs divers	(23 859)	7 552	13 486	(21 889)	3 523	(609)	–	(3 066)	–	(24 862)	(4 401)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(53 799)	(175)	10 094	11	(22 830)	10 694	–	4 291	–	(51 714)	(267 969)
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	(8 996)	–	–	–	(120 503)	–	–	738	–	(128 761)	117 464
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	34 639	(6 211)	60 147	13 304	178 425	(11 003)	–	5 454	–	274 755	695 420
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	252 327	(15 963)	11 222	–	145 918	5 719	–	11 017	(345 072)	65 168	(17 409)
Augmentation (diminution) des créditeurs divers	25 942	(1 562)	(7 149)	(25 046)	16 297	108	706	(14 515)	–	(5 219)	30 378

	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)	Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	822	(17)	267 850	—	—	—	—	857	—	269 512	24 701
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	1 038 112	—	—	1 038 112	(157 502)
À déduire : intérêts créditeurs	(37 711)	(8 254)	(42 616)	—	(34 100)	(1 026)	—	(25 685)	—	(149 392)	(221 577)
<b>Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement</b>	<b>(527 375)</b>	<b>(14 543)</b>	<b>82 814</b>	<b>55 033</b>	<b>(66 111)</b>	<b>(5 905)</b>	<b>—</b>	<b>23 091</b>	<b>—</b>	<b>(452 996)</b>	<b>985 496</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>											
(Augmentation) diminution des placements à court terme	—	—	(114)	—	—	—	—	(2 268)	—	(2 382)	229
(Augmentation) diminution des placements à long terme	—	—	364	—	—	—	—	(14 171)	—	(13 807)	(8 873)
(Augmentation) diminution au titre des terrains et bâtiments	—	—	—	—	—	(210 416)	—	—	—	(210 416)	(39 563)
(Augmentation) diminution au titre des travaux de construction en cours	—	—	—	—	(457 284)	2 978	—	—	—	(454 306)	(700 786)
Intérêts créditeurs	37 711	8 254	42 616	—	34 100	1 026	—	25 685	—	149 392	221 577
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>	<b>37 711</b>	<b>8 254</b>	<b>42 866</b>	<b>—</b>	<b>(423 184)</b>	<b>(206 412)</b>	<b>—</b>	<b>9 246</b>	<b>—</b>	<b>(531 519)</b>	<b>(527 416)</b>

	Prestations dues à la							Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>	
	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)	Préstations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)			
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>										
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	45 017	-	-	-	19 736	3 338	-	6 251	74 342	52 545
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	-	69	(5 190)	-	-	-	-	2 067	(3 054)	(633)
Prélèvements (virements) sur les comptes d'autres organisations	-	-	(25 349)	-	-	-	-	(38)	(25 387)	(56 067)
Virements sur le compte Travaux de construction en cours	-	-	-	-	640 478	24 244	-	-	664 722	740 349
Prélèvements sur le compte Travaux de construction en cours	-	-	-	-	-	(27 222)	-	-	(27 222)	(38 407)
Virements sur le compte Immobilisations	-	-	-	-	(183 194)	210 416	-	-	27 222	38 407
Sommes remboursées à des donateurs	-	(8 418)	(10 701)	-	-	-	-	(3 035)	(22 154)	(35 210)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	-	-	-	(55 033)	-	-	-	(3 136)	(58 169)	(9 489)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>45 017</b>	<b>(8 349)</b>	<b>(41 240)</b>	<b>(55 033)</b>	<b>477 020</b>	<b>210 776</b>	<b>-</b>	<b>2 109</b>	<b>630 300</b>	<b>691 495</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse, des dépôts à terme et de la part dans les trésoreries communes</b>	<b>(444 647)</b>	<b>(14 638)</b>	<b>84 440</b>	<b>-</b>	<b>(12 275)</b>	<b>(1 541)</b>	<b>-</b>	<b>34 446</b>	<b>(354 215)</b>	<b>1 149 575</b>

	Fonds général et fonds connexes (état V)	Activités de coopération technique (état VI)	Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)	Fonds de péréquation des impôts (état VIII)	Plan-cadre d'équipement (état IX)	Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)	Autres fonds spéciaux (état XII)	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>
Encaisse, dépôts à terme et part dans les trésoreries communes en début d'exercice	968 080	266 228	1 103 602	—	923 946	34 002	—	656 891	—	3 952 749	2 803 174
<b>Encaisse, dépôts à terme et part dans les trésoreries communes en fin d'exercice</b>	<b>523 433</b>	<b>251 590</b>	<b>1 188 042</b>	<b>—</b>	<b>911 671</b>	<b>32 461</b>	<b>—</b>	<b>691 337</b>	<b>—</b>	<b>3 598 534</b>	<b>3 952 749</b>

<sup>a</sup> Voir la note 3.

<sup>b</sup> Les comptes des opérations de maintien de la paix, les comptes séquestres des Nations Unies pour l'Iraq et les comptes de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ne figurent pas dans l'état ci-dessus et font l'objet d'états financiers distincts. Voir également l'alinéa j) de la note 2.

<sup>c</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV  
**Fonds général de l'Organisation des Nations Unies**  
**Crédits ouverts pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Titres et chapitres du budget-programme	Crédits ouverts			Dépenses			
	Montant initial <sup>a</sup>	Ajustements <sup>b</sup>	Montant révisé <sup>c</sup>	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
<b>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>							
01 Politique, direction et coordination d'ensemble	100 848	6 476	107 324	102 644	4 680	107 324	—
02 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	676 592	15 868	692 460	680 022	12 438	692 460	—
<b>Total</b>	<b>777 440</b>	<b>22 344</b>	<b>799 784</b>	<b>782 666</b>	<b>17 118</b>	<b>799 784</b>	—
<b>Titre II. Affaires politiques</b>							
03 Affaires politiques	1 109 991	178 223	1 288 214	1 202 573	85 641	1 288 214	—
04 Désarmement	22 299	368	22 667	22 627	40	22 667	—
05 Opérations de maintien de la paix	107 711	1 825	109 536	102 576	6 960	109 536	—
06 Utilisations pacifiques de l'espace	8 437	220	8 657	8 538	54	8 592	65
<b>Total</b>	<b>1 248 438</b>	<b>180 636</b>	<b>1 429 074</b>	<b>1 336 314</b>	<b>92 695</b>	<b>1 429 009</b>	<b>65</b>
<b>Titre III. Justice internationale et droit international</b>							
07 Cour internationale de Justice	51 010	(3 920)	47 090	45 943	1 147	47 090	—
08 Affaires juridiques	45 845	531	46 376	45 889	382	46 271	105
<b>Total</b>	<b>96 855</b>	<b>(3 389)</b>	<b>93 466</b>	<b>91 832</b>	<b>1 529</b>	<b>93 361</b>	<b>105</b>
<b>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</b>							
09 Affaires économiques et sociales	166 217	(8 784)	157 433	155 970	1 463	157 433	—
10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement							
11 Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 786	(2 607)	10 179	9 820	123	9 943	236
12 Commerce et développement	140 432	7 915	148 347	147 857	490	148 347	—
13 Centre du commerce international CNUCED/OMC	30 541	5 716	36 257	36 257	—	36 257	—

Titres et chapitres du budget-programme	Crédits ouverts				Dépenses		
	Montant initial <sup>a</sup>	Ajustements <sup>b</sup>	Montant révisé <sup>c</sup>	Décaissements	Engagements non réglés		Solde inutilisé
					Total	Solde inutilisé	
14 Environnement	14 406	582	14 988	14 952	36	14 988	—
15 Établissements humains	21 510	912	22 422	22 295	127	22 422	—
16 Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40 996	1 870	42 866	41 594	990	42 584	282
37 Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes)	—	6 478	6 478	6 114	—	6 114	364
<b>Total</b>	<b>434 311</b>	<b>11 943</b>	<b>446 254</b>	<b>442 027</b>	<b>3 288</b>	<b>445 315</b>	<b>939</b>
<b>Titre V. Coopération régionale pour le développement</b>							
17 Développement économique et social en Afrique	132 697	(19 331)	113 366	105 009	8 357	113 366	—
18 Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	93 919	6 728	100 647	97 463	2 999	100 462	185
19 Développement économique en Europe	67 876	3 467	71 343	70 785	558	71 343	—
20 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	111 654	8 347	120 001	117 100	2 901	120 001	—
21 Développement économique et social en Asie occidentale	66 603	(2 194)	64 409	62 940	1 469	64 409	—
22 Programme ordinaire de coopération technique	53 707	(4 817)	48 890	43 734	5 156	48 890	—
<b>Total</b>	<b>526 456</b>	<b>(7 800)</b>	<b>518 656</b>	<b>497 031</b>	<b>21 440</b>	<b>518 471</b>	<b>185</b>
<b>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>							
23 Droits de l'homme	142 744	6 532	149 276	146 210	2 961	149 171	105
24 Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	80 544	3 155	83 699	83 699	—	83 699	—
25 Réfugiés de Palestine	48 745	(336)	48 409	48 060	—	48 060	349
26 Aide humanitaire	29 905	(408)	29 497	29 212	262	29 474	23
<b>Total</b>	<b>301 938</b>	<b>8 943</b>	<b>310 881</b>	<b>307 181</b>	<b>3 223</b>	<b>310 404</b>	<b>477</b>
<b>Titre VII. Information</b>							
27 Information	186 707	5 010	191 717	189 772	1 945	191 717	—
<b>Total</b>	<b>186 707</b>	<b>5 010</b>	<b>191 717</b>	<b>189 772</b>	<b>1 945</b>	<b>191 717</b>	<b>—</b>
<b>Titre VIII. Services communs d'appui</b>							
28A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	26 174	327	26 501	26 285	99	26 384	117

Titres et chapitres du budget-programme	Crédits ouverts				Dépenses			
	Montant initial <sup>a</sup>	Ajustements <sup>b</sup>	Montant révisé <sup>c</sup>	Décaissements	Engagements non réglés		Total	Solde inutilisé
					Total	Solde inutilisé		
28B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	38 697	(1 397)	37 300	36 608	447	37 055	245	
28C Bureau de la gestion des ressources humaines	72 526	2 336	74 862	71 213	3 649	74 862	–	
28D Bureau des services centraux d'appui	174 517	1 305	175 822	169 836	5 986	175 822	–	
28E Administration (Genève)	121 680	19 032	140 712	131 080	9 632	140 712	–	
28F Administration (Vienne)	39 756	296	40 052	38 595	1 457	40 052	–	
28G Administration (Nairobi)	32 458	(3 382)	29 076	28 653	423	29 076	–	
29 Bureau de l'informatique et des communications	72 161	(1 596)	70 565	68 092	2 473	70 565	–	
<b>Total</b>	<b>577 969</b>	<b>16 921</b>	<b>594 890</b>	<b>570 362</b>	<b>24 166</b>	<b>594 528</b>	<b>362</b>	
<b>Titre IX. Contrôle interne</b>								
30 Contrôle interne	39 439	(4 223)	35 216	34 985	231	35 216	–	
<b>Total</b>	<b>39 439</b>	<b>(4 223)</b>	<b>35 216</b>	<b>34 985</b>	<b>231</b>	<b>35 216</b>	<b>–</b>	
<b>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>								
31 Activités administratives financées en commun	12 110	(1 820)	10 290	10 141	–	10 141	149	
32 Dépenses spéciales	113 138	(4 500)	108 638	108 314	324	108 638	–	
<b>Total</b>	<b>125 248</b>	<b>(6 320)</b>	<b>118 928</b>	<b>118 455</b>	<b>324</b>	<b>118 779</b>	<b>149</b>	
<b>Titre XI. Dépenses d'équipement</b>								
33 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	61 266	(222)	61 044	36 434	24 610	61 044	–	
<b>Total</b>	<b>61 266</b>	<b>(222)</b>	<b>61 044</b>	<b>36 434</b>	<b>24 610</b>	<b>61 044</b>	<b>–</b>	
<b>Titre XII. Sûreté et sécurité</b>								
34 Sûreté et sécurité	239 289	(5 135)	234 154	230 466	3 688	234 154	–	
<b>Total</b>	<b>239 289</b>	<b>(5 135)</b>	<b>234 154</b>	<b>230 466</b>	<b>3 688</b>	<b>234 154</b>	<b>–</b>	
<b>Titre XIII. Compte pour le développement</b>								
35 Compte pour le développement	23 651	–	23 651	23 651	–	23 651	–	
<b>Total</b>	<b>23 651</b>	<b>–</b>	<b>23 651</b>	<b>23 651</b>	<b>–</b>	<b>23 651</b>	<b>–</b>	

Titres et chapitres du budget-programme	Crédits ouverts			Dépenses			
	Montant initial <sup>a</sup>	Ajustements <sup>b</sup>	Montant révisé <sup>c</sup>	Décaissements	Engagements non réglés	Total	Solde inutilisé
<b>Titre XIV. Contributions du personnel</b>							
36 Contributions du personnel	517 022	41 697	558 719	558 719	—	558 719	—
<b>Total</b>	<b>517 022</b>	<b>41 697</b>	<b>558 719</b>	<b>558 719</b>	<b>—</b>	<b>558 719</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>5 156 029</b>	<b>260 405</b>	<b>5 416 434</b>	<b>5 219 895</b>	<b>194 257</b>	<b>5 414 152</b>	<b>2 282</b>

<sup>a</sup> En application de la résolution 64/244A de l'Assemblée générale.

<sup>b</sup> Il a été tenu compte des changements intervenus en application des résolutions 64/260, 64/288, 65/260 et 66/245 de l'Assemblée générale, ainsi que des crédits virés d'un chapitre à l'autre du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

<sup>c</sup> Correspond aux montants définitifs autorisés pour l'exercice 2010-2011, après intégration de tous les changements.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## État V

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et fonds connexes<sup>a</sup>

## Dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général de l'ONU</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Compte spécial</i>	<i>Éliminations<sup>b</sup></i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
<b>Recettes</b>						
Quotes-parts <sup>c</sup>	4 999 146	–	–	–	4 999 146	4 780 138
Revenu net provenant des activités productrices de recettes	382 <sup>d</sup>	–	–	–	382	3 920
Recettes provenant de services fournis	4 444	–	–	–	4 444	5 178
Intérêts créditeurs	28 891	–	8 820	–	37 711	46 038
Recettes diverses ou accessoires	25 496 <sup>e</sup>	–	13	–	25 509	22 293
<b>Total des recettes</b>	<b>5 058 359</b>	<b>–</b>	<b>8 833</b>	<b>–</b>	<b>5 067 192</b>	<b>4 857 567</b>
<b>Dépenses</b>						
Traitements et autres dépenses de personnel	3 944 028	–	–	–	3 944 028	3 516 845
Voyages	126 022	–	–	–	126 022	110 798
Services contractuels	150 465	–	–	–	150 465	155 266
Dépenses de fonctionnement	577 632	–	–	–	577 632	458 454
Achats	282 618	–	–	–	282 618	207 265
Dépenses diverses	333 387	–	–	–	333 387	300 793
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 414 152</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 414 152</b>	<b>4 749 421</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(355 793)</b>	<b>–</b>	<b>8 833</b>	<b>–</b>	<b>(346 960)</b>	<b>108 146</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	(367)	–	–	–	(367)	(11 239)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(356 160)</b>	<b>–</b>	<b>8 833</b>	<b>–</b>	<b>(347 327)</b>	<b>96 907</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	45 017	–	–	–	45 017	39 667
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	331 278	150 000	251 403	–	732 681	596 107
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>20 135</b>	<b>150 000</b>	<b>260 236</b>	<b>–</b>	<b>430 371</b>	<b>732 681</b>

## État V (suite et fin)

Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et fonds connexes<sup>a</sup>

## Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général de l'ONU	Fonds de roulement	Compte spécial	Éliminations <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Actif</b>						
Encaisse et dépôts à terme	30 206	–	–	–	30 206	48 757
Trésorerie commune <sup>f</sup>	236 331	–	256 896	–	493 227	919 323
Quotes-parts à recevoir des États Membres <sup>g</sup>	454 409	4	–	–	454 413	335 497
Soldes débiteurs interfonds	670 430	149 996	12	(150 008)	670 430	419 933
Débiteurs divers	107 830	–	–	–	107 830	83 971
Charges comptabilisées d'avance <sup>h</sup>	210 955	–	–	–	210 955	156 677
Autres éléments d'actif	1 702	–	–	–	1 702	2 181
Compte spécial pour les contributions mises en recouvrement et non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	16 637	–	–	–	16 637	16 637
Créances sur le Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956)	–	–	1 932	–	1 932	1 932
Créances sur le Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo	–	–	1 396	–	1 396	1 396
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 728 500</b>	<b>150 000</b>	<b>260 236</b>	<b>(150 008)</b>	<b>1 988 728</b>	<b>1 986 304</b>
<b>Passif</b>						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8 398	–	–	–	8 398	17 394
Engagements non réglés (exercice considéré)	195 329	–	–	–	195 329	210 749
Engagements non réglés (exercices à venir)	193 617	–	–	–	193 617	143 558
Soldes créditeurs interfonds	1 212 746	–	–	(150 008)	1 062 738	810 411
Créditeurs divers	96 372	–	–	–	96 372	70 430
Autres éléments de passif	1 903	–	–	–	1 903	1 081
<b>Total du passif</b>	<b>1 708 365</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(150 008)</b>	<b>1 558 357</b>	<b>1 253 623</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédents reportés	68 356	–	–	–	68 356	68 356
Part du capital provenant des contributions	–	–	48 728	–	48 728	48 728

	<i>Fonds général de l'ONU</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>Compte spécial</i>	<i>Éliminations<sup>b</sup></i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Excédent (déficit) cumulé	(48 221)	–	211 508 <sup>i</sup>	–	163 287	465 597
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>20 135</b>	<b>150 000</b>	<b>260 236</b>	<b>–</b>	<b>430 371</b>	<b>732 681</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>1 728 500</b>	<b>150 000</b>	<b>260 236</b>	<b>(150 008)</b>	<b>1 988 728</b>	<b>1 986 304</b>

<sup>a</sup> Voir la note 5.

<sup>b</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.

<sup>c</sup> Voir la note 4 pour faire le rapprochement entre les crédits ouverts et les quotes-parts.

<sup>d</sup> Voir le tableau 5.1.

<sup>e</sup> Voir le tableau 5.2.

<sup>f</sup> Part de l'ONU dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 97 694 737 dollars; placements à court terme : 115 391 196 dollars (valeur de réalisation : 115 591 847 dollars); placements à long terme : 279 332 743 dollars (valeurs de réalisation : 278 897 160 dollars); intérêts courus à recevoir : 807 911 dollars.

<sup>g</sup> Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

<sup>h</sup> Dont des engagements au titre d'exercices futurs d'un montant de 193 617 000 dollars.

<sup>i</sup> Déduction faite d'un crédit d'un montant de 3 911 000 dollars ouvert pour la Force d'urgence des Nations Unies conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1  
**Fonds général de l'Organisation des Nations Unies**  
**Activités productrices de recettes**  
**Recettes et dépenses de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Vente de timbres- poste de l'ONU <sup>a</sup>	Vente de publications <sup>b</sup>	Services destinés aux visiteurs <sup>c</sup>	Services statistiques	Boutique cadeaux	Exploitation du garage <sup>d</sup>	Activités de restauration <sup>e</sup>	Autres activités commerciales <sup>f</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Recettes</b>										
Chiffre d'affaires brut	11 028	8 437	8 414	1 404	833	2 053	332	1 519	34 020	42 105
À déduire : coût des articles vendus	(856)	(2 324)	—	—	—	—	—	—	(3 180)	(4 549)
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 172</b>	<b>6 113</b>	<b>8 414</b>	<b>1 404</b>	<b>833</b>	<b>2 053</b>	<b>332</b>	<b>1 519</b>	<b>30 840</b>	<b>37 556</b>
<b>Dépenses</b>										
Traitements et autres dépenses de personnel	8 348	5 069	7 707	232	—	1 568	450	322	23 696	24 538
Voyages	95	68	—	113	—	—	—	9	285	312
Services contractuels	8	670	82	—	—	—	—	7	767	1 542
Dépenses de fonctionnement	1 042	766	110	188	—	243	9	161	2 519	3 929
Achats	58	33	163	85	—	—	—	214	553	453
Publicité	390	402	907	—	—	—	—	—	1 699	1 971
Frais de gestion	—	38	—	—	—	—	—	—	38	54
<b>Total des dépenses</b>	<b>9 941</b>	<b>7 046</b>	<b>8 969</b>	<b>618</b>	<b>—</b>	<b>1 811</b>	<b>459</b>	<b>713</b>	<b>29 557</b>	<b>32 799</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>231</b>	<b>(933)</b>	<b>(555)</b>	<b>786</b>	<b>833</b>	<b>242</b>	<b>(127)</b>	<b>806</b>	<b>1 283</b>	<b>4 757</b>
À déduire : Groupe de la comptabilité des recettes								(901)		(837)
<b>Excédent (déficit) net</b>								<b>382</b>		<b>3 920</b>

## Prévisions de recettes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Vente de timbres- poste de l'ONU</i>	<i>Vente de publications</i>	<i>Services destinés aux visiteurs</i>	<i>Services statistiques</i>	<i>Boutique cadeaux</i>	<i>Exploitation du garage</i>	<i>Activités de restauration</i>	<i>Autres activités commerciales</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Prévisions révisées	437	(417)	(567)	683	895	293	(470)	1 006	1 860	7 060
À déduire : Groupe de la comptabilité des recettes									(702)	(821)
<b>Montant net des prévisions de recettes</b>									<b>1 158<sup>g</sup></b>	<b>6 239</b>

<sup>a</sup> Les timbres qui ont été vendus sont comptabilisés dans les recettes, mais pourraient être présentés à des fins d'affranchissement au cours d'un exercice futur et représentent donc un passif éventuel. Par sa résolution 63/268, l'Assemblée générale a décidé de ne pas créer de provision destinée à couvrir le passif éventuel afférent aux services postaux.

<sup>b</sup> Compte tenu d'une perte nette de 867 007 dollars à l'Office des Nations Unies à Genève.

<sup>c</sup> Compte tenu de pertes nettes à l'Office des Nations Unies à Genève (183 611 dollars), à l'Office des Nations Unies à Vienne (499 375 dollars) et à l'Office des Nations Unies à Nairobi (28 777 dollars).

<sup>d</sup> Compte tenu d'une perte nette de 35 888 dollars à l'Office des Nations Unies à Genève et de recettes nettes de 27 888 dollars à la CESAP.

<sup>e</sup> Compte tenu de recettes nettes de 29 234 dollars à la CESAP.

<sup>f</sup> Comprend des recettes nettes enregistrées à la CESAP (280 713 dollars), à la CEA (474 725 dollars) et à l'Office des Nations Unies à Vienne (50 197 dollars).

<sup>g</sup> Prévisions de recettes nettes pour l'exercice biennal 2010-2011 approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/245 du 24 décembre 2011.

Tableau 5.2  
**Fonds général de l'Organisation des Nations Unies**  
**Recettes accessoires de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Prévisions finales pour 2010-2011<sup>a</sup></i>	<i>Montants effectifs pour 2010-2011</i>	<i>Montants effectifs pour 2008-2009</i>
<b>Revenu net provenant des activités productrices de recettes (tableau 5.1)</b>	1 158	382	3 920
<b>Recettes provenant de services fournis</b>	4 611	4 444	5 178
<b>Intérêts créditeurs</b>	30 124	28 891	31 304
<b>Recettes diverses ou accessoires</b>			
Recettes provenant de la location de locaux	8 738	10 557	10 779
Vente de matériel usagé	1 191	1 789	2 182
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	3 446	4 156	7 971
Contributions de nouveaux États Membres et d'États non membres	22	22	21
Autres recettes	2 566	8 972	1 324
<b>Total partiel des recettes diverses ou accessoires</b>	<b>15 963</b>	<b>25 496</b>	<b>22 277</b>
<b>Total des recettes accessoires</b>	<b>51 856</b>	<b>59 213</b>	<b>62 679</b>

<sup>a</sup> Montants approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/244, 65/260 et 66/245.

Activités de coopération technique<sup>a</sup>

## Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Organisation des Nations Unies					ONU-Habitat	Total 2011	Total 2009 <sup>b</sup>
	CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	CNUCED	Total 2011	Total 2009 <sup>b</sup>
<b>Recettes</b>								
Contributions volontaires	123 125	30 449	22 494	18 114	5 375	67 508	294 839	283 369
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	5 315	2 777	476	2 993	3 205	8 561	24 548	23 645
Crédits provenant d'autres fonds <sup>c</sup>	16 744	10 041	3 446	5 627	4 459	1 852	48 888	48 449
Intérêts créditeurs	3 527	1 133	480	571	140	1 391	8 254	14 995
Recettes accessoires ou diverses	141	8	5	253	—	—	407	842
<b>Total des recettes</b>	<b>148 852</b>	<b>44 408</b>	<b>22 521</b>	<b>37 218</b>	<b>13 179</b>	<b>79 312</b>	<b>1 070 376 936</b>	<b>371 300</b>
<b>Dépenses</b>								
Traitements et autres dépenses de personnel	125 713	17 308	14 602	23 465	4 548	47 425	245 197	232 769
Voyages	5 103	3 669	1 716	5 330	589	9 367	30 107	26 461
Services contractuels	7 532	2 344	3 698	1 827	1 404	1 684	19 198	24 875
Dépenses de fonctionnement	2 017	962	813	234	67	800	6 573	4 890
Achats	3 066	232	162	45	211	1 696	5 539	9 189
Dépenses diverses	10 963	12 762	6 678	5 089	1 525	8 175	46 555	36 067
<b>Total des dépenses afférentes aux projets</b>	<b>154 394</b>	<b>37 277</b>	<b>27 669</b>	<b>36 450</b>	<b>8 250</b>	<b>69 147</b>	<b>1 070 353 169</b>	<b>334 251</b>
Dépenses d'appui au programme	14 222	3 465	2 609	3 226	317	7 687	33 441	30 981
<b>Total des dépenses</b>	<b>168 616</b>	<b>40 742</b>	<b>30 278</b>	<b>39 676</b>	<b>8 567</b>	<b>76 834</b>	<b>1 070 386 610</b>	<b>365 232</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(19 764)</b>	<b>3 666</b>	<b>98</b>	<b>(2 458)</b>	<b>4 612</b>	<b>2 478</b>	<b>(9 674)</b>	<b>6 068</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	(25)	(29)	(8)	—	—	—	(62)	(3)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(19 789)</b>	<b>3 637</b>	<b>90</b>	<b>(2 458)</b>	<b>4 612</b>	<b>2 478</b>	<b>(9 736)</b>	<b>6 065</b>

	Organisation des Nations Unies							ONU-Habitat	Total 2011	Total 2009 <sup>b</sup>
	CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	CNUCED				
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	100	-	-	(31)	-	-	-	69	(281)	
Sommes remboursées à des donateurs	(2 619)	(685)	(267)	(524)	(1 081)	(2 978)	-	(8 418)	(7 579)	
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	103 385	31 173	28 787	18 964	2 455	47 305	-	245 741	247 536	
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>81 077</b>	<b>34 125</b>	<b>28 610</b>	<b>15 951</b>	<b>5 986</b>	<b>46 805</b>	<b>-</b>	<b>227 656</b>	<b>245 741</b>	

État VI (suite et fin)  
**Activités de coopération technique<sup>a</sup>**

**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Organisation des Nations Unies										ONU- Habitat	Total 2009 <sup>b</sup>
	CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	CNUCED						Total 2011
<b>Actif</b>												
Encaisse et dépôts à terme	728	4 429	—	233	—	97	—	—	—	—	—	5 487
Trésorerie commune hors Siège <sup>d</sup>	—	31 182	15 726	17 088	7 699	47 793	—	—	—	—	—	163 285
Trésorerie commune <sup>e</sup>	82 818	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	82 818
Soldes débiteurs interfonds	107 936	39 748	5 167	318	—	983	—	—	—	—	—	149 157
Sommes à recevoir de sources de financement	204	404	33	69	—	1 282	—	—	—	—	—	1 992
Débiteurs divers	11 104	170	104	33	643	1 557	—	—	—	—	—	13 654
Charges comptabilisées d'avance	5 979	674	199	424	849	43	—	—	—	—	—	8 188
<b>Total de l'actif</b>	<b>208 769</b>	<b>84 389</b>	<b>16 229</b>	<b>18 165</b>	<b>9 191</b>	<b>51 755</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>424 581</b>
<b>Passif</b>												
Engagements non réglés (exercices antérieurs)	—	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	244
Engagements non réglés (exercice considéré)	11 473	5 105	843	1 182	1 406	2 934	—	—	—	—	—	26 353
Engagements non réglés (exercices à venir)	5 678	647	165	423	849	4	—	—	—	—	—	7 766
Soldes créditeurs interfonds	108 677	43 885	33	2	120	1 490	—	—	—	—	—	157 307
Sommes dues à des sources de financement	1 175	238	—	—	781	256	—	—	—	—	—	2 450
Recettes comptabilisées d'avance	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Créditeurs divers	672	369	86	607	49	266	—	—	—	—	—	2 788
Autres éléments de passif	17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17
<b>Total du passif</b>	<b>127 692</b>	<b>50 264</b>	<b>1 127</b>	<b>2 214</b>	<b>3 205</b>	<b>4 950</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>196 925</b>
												<b>220 678</b>

	Organisation des Nations Unies						ONU-Habitat	Total 2011	Total 2009 <sup>b</sup>
	CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	CNUCED			
<b>Réserves et soldes des fonds</b>									
Fonds extrabudgétaires concernant des projets financés par des dons	81 077	34 125	28 610	15 102	5 986	46 805	–	245 741	
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>81 077</b>	<b>34 125</b>	<b>28 610</b>	<b>15 102</b>	<b>5 986</b>	<b>46 805</b>	<b>–</b>	<b>245 741</b>	
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>208 769</b>	<b>84 389</b>	<b>36 083</b>	<b>16 229</b>	<b>9 191</b>	<b>51 755</b>	<b>–</b>	<b>466 419</b>	

<sup>a</sup> Voir l'alinéa o) de la note 2 et la note 6.

<sup>b</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>c</sup> Dépenses inscrites au chapitre 22 du budget ordinaire (voir l'état IV), s'élevant à 48 889 613 dollars, et crédits provenant des fonds généraux d'affectation spéciale d'un montant de (2 034) dollars.

<sup>d</sup> Part dans la trésorerie commune hors Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 18 557 794 dollars; placements à court terme : 46 636 279 dollars (valeur de réalisation : 46 722 534 dollars); placements à long terme : 97 691 202 dollars (valeur de réalisation : 97 856 698 dollars); intérêts courus à recevoir : 399 204 dollars.

<sup>e</sup> Part dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 16 403 965 dollars; placements à court terme : 19 375 386 dollars (valeur de réalisation : 19 409 077 dollars); placements à long terme : 46 902 881 dollars (valeur de réalisation : 46 829 743 dollars); intérêts courus à recevoir : 135 657 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État VII  
**Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale<sup>a</sup>**  
**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Affaires politiques	Justice internationale et droit international	Développement économique et social	Droits de l'homme et affaires humanitaires	Services communs d'appui et services divers	Bureau des Nations Unies pour les partenariats <sup>b</sup>	Éliminations <sup>c</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Recettes</b>									
Contributions volontaires	200 302	6 474	66 543	1 934 862	2 663	103 664	–	2 331 774	2 225 590
Montants reçus au titre d'arrangements interorganisations	29 709	1 645	915	99 860	57	–	–	132 231	46 486
Crédits provenant d'autres fonds	609	–	–	3 568	–	–	(3 568)	609	586
Intérêts créditeurs <sup>d</sup>	8 936	367	1 537	29 719	271	818	–	42 616	68 375
Recettes diverses ou accessoires <sup>e</sup>	5 601	348	928	59 624	2 053	6 557	–	75 794	100 921
<b>Total des recettes</b>	<b>245 157</b>	<b>8 834</b>	<b>69 923</b>	<b>2 127 633</b>	<b>5 044</b>	<b>111 039</b>	<b>(3 568)</b>	<b>2 583 024</b>	<b>2 441 958</b>
<b>Dépenses</b>									
Traitements et autres dépenses de personnel	50 334	3 763	26 893	460 699	2 462	457	–	555 576	487 996
Voyages	27 450	1 167	9 471	62 032	414	105	–	106 829	79 362
Services contractuels	9 693	480	3 644	133 942	825	535	–	150 193	169 338
Dépenses de fonctionnement	53 918	330	2 516	107 014	1 362	35	–	166 347	106 299
Achats	17 692	236	149	53 206	6	–	–	72 739	54 779
Dépenses diverses <sup>f</sup>	24 431	1 331	6 680	1 142 660	3	114 548	(3 526)	1 286 755	1 109 630
Dépenses d'appui au programme (partenaires de réalisation)	973	–	559	72 364	–	–	(42)	74 092	67 440
<b>Total des dépenses directes</b>	<b>184 491</b>	<b>7 307</b>	<b>49 912</b>	<b>2 031 917</b>	<b>5 072</b>	<b>115 680</b>	<b>(3 568)</b>	<b>2 412 531</b>	<b>2 074 844</b>

	Affaires politiques	Justice internationale et droit international	Développement économique et social	Droits de l'homme et affaires humanitaires	Information	Services communs d'appui et services divers	Bureau des Nations Unies pour les partenariats <sup>b</sup>	Éliminations <sup>c</sup>	Total 2011	Total 2009
Dépenses d'appui au programme (ONU)	14 125	734	4 158	120 626	645	1 909	105	–	142 302	117 870
<b>Total des dépenses</b>	<b>198 616</b>	<b>8 041</b>	<b>54 070</b>	<b>2 152 543</b>	<b>5 717</b>	<b>23 629</b>	<b>115 785</b>	<b>(3 568)</b>	<b>2 554 833</b>	<b>2 192 714</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>46 541</b>	<b>793</b>	<b>15 853</b>	<b>(24 910)</b>	<b>(673)</b>	<b>(4 667)</b>	<b>(4 746)</b>	<b>–</b>	<b>28 191</b>	<b>249 244</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	(3 314) <sup>g</sup>	–	67	(1 983) <sup>h</sup>	–	(1)	(3 845) <sup>i</sup>	–	(9 076)	(2 241)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>43 227</b>	<b>793</b>	<b>15 920</b>	<b>(26 893)</b>	<b>(673)</b>	<b>(4 668)</b>	<b>(8 591)</b>	<b>–</b>	<b>19 115</b>	<b>247 003</b>
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	52	–	326	(2 784) <sup>j</sup>	–	(748)	(2 036) <sup>k</sup>	–	(5 190)	(2 904)
Prélèvements (virements) sur les comptes d'autres organisations	(3 597) <sup>l</sup>	–	(19 152) <sup>m</sup>	(2 600) <sup>n</sup>	–	–	–	–	(25 349)	(56 067)
Sommes remboursées à des donateurs	(6 255)	(231)	(632)	(3 137)	(155)	(291)	–	–	(10 701)	(27 001)
Autres ajustements apportés aux réserves et aux soldes des fonds	–	–	–	–	–	–	–	–	–	941
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	205 858	9 262	44 614	845 407	6 946	26 983	21 020	–	1 160 090	998 118
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>239 285</b>	<b>9 824</b>	<b>41 076</b>	<b>809 993</b>	<b>6 118</b>	<b>21 276</b>	<b>10 393</b>	<b>–</b>	<b>1 137 965</b>	<b>1 160 090</b>

État VII (suite et fin)  
**Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale<sup>a</sup>**  
**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Affaires politiques	Justice internationale et droit international	Développement économique et social	Droits de l'homme et affaires humanitaires	Information	Services communs d'appui et services divers	Bureau des Nations Unies pour les partenariats <sup>b</sup>	Éliminations <sup>c</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Actif</b>										
Encaisse et dépôts à terme	96	—	565	780	34	205	49	—	1 729	1 670
Placements à court terme	—	—	—	—	—	389 <sup>o</sup>	—	—	389	275
Placements à long terme	—	—	—	—	—	1 724 <sup>o</sup>	—	—	1 724	2 088
Trésorerie commune hors Siège <sup>d</sup>	4 441	62	8 519	412 017	—	8 580	—	—	433 619	383 706
Trésorerie commune <sup>e</sup>	259 147	9 457	32 313	427 764	6 952	10 477	6 584	—	752 694	718 226
Contributions volontaires à recevoir	8 563	263	2 942	408 996	2	37	5	—	420 808	190 860
Soldes débiteurs interfonds	228	502	2 157	18 631	8	221	—	—	21 747	2 360
Débiteurs divers	551	9	348	33 881	3	195	3 043	—	38 030	35 550
Autres éléments d'actif	28	—	27	1 444	71	72	50	—	1 692	11 786
Avances versées aux partenaires d'exécution	1 818	—	281	188 912	—	2 051	44 020	—	237 082	253 048
<b>Total de l'actif</b>	<b>274 872</b>	<b>10 293</b>	<b>47 152</b>	<b>1 492 425</b>	<b>7 070</b>	<b>23 951</b>	<b>53 751</b>	<b>—</b>	<b>1 909 514</b>	<b>1 599 569</b>
<b>Passif</b>										
Engagements non réglés (exercice considéré)	17 840	171	2 703	240 672	201	568	43 283	—	305 438	234 831
Engagements non réglés (exercices à venir)	—	—	—	194	71	—	50	—	315	10 775
Soldes créditeurs interfonds	11 971	104	194	237	328	278	11	—	13 123	1 901
Créditeurs divers	1 285	64	813	6 640	32	523	14	—	9 371	16 520
Recettes comptabilisées d'avance	4 491	130	2 366	434 689	320	1 306	—	—	443 302	175 452
<b>Total du passif</b>	<b>35 587</b>	<b>469</b>	<b>6 076</b>	<b>682 432</b>	<b>952</b>	<b>2 675</b>	<b>43 358</b>	<b>—</b>	<b>771 549</b>	<b>439 479</b>

	Affaires politiques	Justice internationale	Développement économique et social	Droits de l'homme et affaires humanitaires	Information	Services communs d'appui et services divers	Bureau des Nations Unies pour les partenariats <sup>b</sup>	Éliminations <sup>c</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Réserves et soldes des fonds</b>										
Réserves de fonctionnement	914	10	1 310	32 829	—	385	—	—	35 448	33 506
Réserves pour l'ouverture de crédits	2 043	—	763	74 433	—	2 051	—	—	79 290	93 789
Part du capital provenant des contributions	—	—	—	2 000	1 000	1 489	—	—	4 489	4 050
Excédent (déficit) cumulé	236 328	9 814	39 003	700 731	5 118	17 351	10 393	—	1 018 738	1 028 745
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>239 285</b>	<b>9 824</b>	<b>41 076</b>	<b>809 993</b>	<b>6 118</b>	<b>21 276</b>	<b>10 393</b>	<b>—</b>	<b>1 137 965</b>	<b>1 160 090</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>274 872</b>	<b>10 293</b>	<b>47 152</b>	<b>1 492 425</b>	<b>7 070</b>	<b>23 951</b>	<b>53 751</b>	<b>—</b>	<b>1 909 514</b>	<b>1 599 569</b>

<sup>a</sup> Voir la note 7.

<sup>b</sup> Voir l'alinéa c) de la note 7.

<sup>c</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.

<sup>d</sup> Comprend les revenus des placements dans les trésoreries communes et les intérêts courus à recevoir signalés par les partenaires de réalisation.

<sup>e</sup> Y compris des annulations d'engagements relatifs à des exercices antérieurs.

<sup>f</sup> Comprend des subventions prélevées sur les ressources du Fonds central pour les interventions du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

<sup>g</sup> Comprend un ajustement d'un montant de 2 803 972 dollars concernant des dépenses de l'exercice 2008-2009 précédemment rattachées à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et un ajustement d'un montant de 172 141 dollars au titre des dépenses d'appui au programme relevant du Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de la MINURCAT.

<sup>h</sup> Comprend un ajustement net concernant des dépenses d'exercices antérieurs signalées par des partenaires de réalisation (430 754 dollars), la passation en pertes d'un prêt à l'OMS au titre du Fonds central pour les interventions d'urgence (400 000 dollars) et l'annulation d'une contribution annoncée par le Ministère britannique du développement international au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (1 077 944 dollars).

<sup>i</sup> Correspond à un ajustement comptable de dépenses afférentes à des projets engagées par le PNUE au titre d'exercices antérieurs (3 083 867 dollars) et à d'autres ajustements nets relatifs à des dépenses engagées par des partenaires de réalisation au titre d'exercices antérieurs.

<sup>j</sup> Correspond à des prélèvements sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire en Iraq (2 298 095 dollars) et le Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'assistance humanitaire à l'Iraq, au Koweït et aux zones frontalières Iraq-Turquie et Iraq-Iran (486 318 dollars) aux fins de virement sur les comptes séquestres de l'ONU établis conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'Iraq, à l'exception de la résolution 1958 (2010).

<sup>k</sup> Correspond à un virement sur le Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (tableau 12.2).

(Voir notes page suivante)

*(Suite des notes de l'état VII)*

- <sup>l</sup> Comprend un montant de 2 440 739 dollars transféré au PNUD et un montant de 450 000 dollars transféré à l'UNICEF à partir du Fonds d'affectation spéciale pour le règlement de la question du Timor oriental et un montant de 402 751 dollars transféré au PNUD à partir du Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq.
- <sup>m</sup> Comprend un montant de 4 435 737 dollars transféré à ONU-Femmes à partir du Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et un montant de 14 644 377 dollars transféré à l'Entité à partir du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, en application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale.
- <sup>n</sup> Correspond à des virements entre le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe et le Fonds commun du PNUD pour les interventions humanitaires en Somalie.
- <sup>o</sup> La valeur de réalisation des placements à court terme s'établit à 389 178 dollars et celle des placements à long terme à 1 864 337 dollars.
- <sup>p</sup> Part dans la trésorerie commune hors Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 49 282 125 dollars; placements à court terme : 123 847 418 dollars (valeur de réalisation : 124 076 517 dollars); placements à long terme : 259 429 001 dollars (valeur de réalisation : 259 868 490 dollars); intérêts courus à recevoir : 1 060 125 dollars.
- <sup>q</sup> Part dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 149 088 267 dollars; placements à court terme : 176 094 168 dollars (valeur de réalisation : 176 400 374 dollars); placements à long terme : 426 279 201 dollars (valeur de réalisation : 425 614 475 dollars); intérêts courus à recevoir : 1 232 922 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1

**Organisation des Nations Unies : fonds généraux d'affectation spéciale****Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
<b>Affaires politiques</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour le contingent de gardes des Nations Unies	590	880	–	1 470
Fonds d'affectation spéciale pour les questions relatives à la frontière irako-koweïtienne	3 849	745	461	4 133
Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	341	120	46	415
Centre des Nations Unies pour le désarmement : Fonds d'affectation spéciale pour la bibliothèque de recherche et de référence de Genève	41	1	3	39
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	1 043	6 488	6 166	1 365
Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications spatiales	2 271	1 842	1 642	2 471
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	779	177	805	151
Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 304	4 211	3 441	2 074
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	5 015	7 516	4 426	8 105
Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie	560	589	437	712
Fonds d'affectation spéciale pour le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	10	67	25	52
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux affaires politiques	32 924	26 962	32 156	27 730
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance électorale	2 085	113	939	1 259
Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	1 677	61	371	1 367
Fonds d'affectation spéciale pour les négociations en vue d'un règlement global du conflit géorgio-abkhaze	420	13	163	270
Fonds d'affectation spéciale pour la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie	3 831	144	84	3 891
Fonds d'affectation spéciale pour le règlement de la question du Timor oriental	6 566	145	3 153	3 558
Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	434	6 385	207	6 612
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	30	1	–	31
Fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité	400	61	124	337

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	1 122	35	628	529
Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie	1 828	1 234	1 864	1 198
Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié	372	14	–	386
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994	402	12	403	11
Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	292	11	–	303
Fonds d'affectation spéciale pour les enfants dans les conflits armés	838	107	305	640
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de maintien de la paix menées par l'ONU en Sierra Leone	254	208	98	364
Fonds d'affectation spéciale pour les activités des Nations Unies relatives au rétablissement et au maintien de la paix	7 094	268	–	7 362
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de rétablissement de la paix du Secrétaire général	214	8	–	222
Fonds d'affectation spéciale pour la fourniture au Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi d'une assistance dans le domaine du maintien de la paix	311	11	–	322
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix.	5 471	20 959	14 078	12 352
Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	104	4	–	108
Fonds d'affectation spéciale pour la région des Grands Lacs	1 167	51	–	1 218
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	957	36	–	993
Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	2 045	366	1 263	1 148
Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix par des mesures concrètes de désarmement	86	12	45	53
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	6 531	1 235	5 480	2 286
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	998	37	–	1 035
Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan	625	24	–	649
Fonds d'affectation spéciale pour la promotion du développement économique et social en Afghanistan	51	18 772	17 409	1 414
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri	6	1	–	7
Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq	429	–	429	–
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la démocratie	57 567	23 512	37 162	43 917
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la transition politique en Haïti	51	954	82	923
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix au Soudan	1 425	485	812	1 098
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation pour le Darfour	12 740	945	7 020	6 665

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	6 503	10 271	13 325	3 449
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à une paix durable au Darfour	263	10	79	194
Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix	4 101	5 914	7 619	2 396
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Registre des dommages	1 698	695	1 851	542
Fonds d'affectation spéciale pour l'Initiative mondiale sur la sécurité biotechnologique	236	23	159	100
Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste	2 892	6 011	3 106	5 797
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie	21 536	20 156	28 871	12 821
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux institutions de sécurité transitoires somaliennes	743	21 661	12 958	9 446
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la construction du complexe des Nations Unies à Bagdad	736	51 069	(26)	51 831
Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	–	2 650	1 839	811
Fonds d'affectation spéciale pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	–	875	222	653
<b>Total partiel – Affaires politiques</b>	<b>205 858</b>	<b>245 157</b>	<b>211 730</b>	<b>239 285</b>
<b>Justice internationale et droit international</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	925	477	660	742
Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	143	678	69	752
Séminaire sur le droit international	90	103	149	44
Fonds d'affectation spéciale devant aider les États à soumettre leurs différends à la Cour internationale de Justice	2 790	159	–	2 949
Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds de contributions volontaires pour le défraiement du coût des déplacements des représentants des pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	11	15	15	11
Fonds d'affectation spéciale pour le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda	1 186	745	817	1 114
Fonds d'affectation spéciale visant à aider les États à régler leurs différends devant le Tribunal international du droit de la mer	142	33	–	175
Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à participer aux réunions du processus consultatif officiel sur les affaires maritimes et le droit de la mer	57	34	51	40

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement à établir les demandes soumises à la Commission des limites du plateau continental	792	748	303	1 237
Fonds d'affectation spéciale visant à aider les pays en développement membres de la Commission des limites du plateau continental à participer à ses réunions	628	686	500	814
Fonds d'affectation spéciale pour le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	68	22	52	38
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui du Bureau des affaires juridiques aux activités de promotion du droit international	431	537	427	541
Fonds de contributions volontaires visant à financer les activités du Tribunal international créé par la résolution 827 (1993) du Conseil de sécurité	1 524	4 400	4 784	1 140
Fonds d'affectation spéciale pour le Tribunal spécial pour le Liban	3	–	3	–
Fonds d'affectation spéciale destiné à résorber l'arriéré de publication de l' <i>Annuaire de la Commission du droit international</i>	16	34	13	37
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la coordination et à la cohérence des activités relatives à la primauté du droit menées par les organismes des Nations Unies	456	57	371	142
Fonds d'affectation spéciale pour le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	–	106	58	48
<b>Total partiel – Justice internationale et droit international</b>	<b>9 262</b>	<b>8 834</b>	<b>8 272</b>	<b>9 824</b>
<b>Développement économique et social</b>				
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les prévisions relatives au développement	189	7	165	31
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	1 912	7 646	7 332	2 226
Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	304	31	21	314
Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	290	126	190	226
Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	3 603	5 688	5 456	3 835
Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la Commission économique pour l'Europe sur les tendances et perspectives à long terme du bois de construction	47	215	166	96
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	821	962	609	1 174
Fonds d'affectation spéciale pour le développement et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques	1 285	625	817	1 093
Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	10 879	6 807	17 686	–
Fonds d'affectation spéciale ONU-CEE pour les établissements humains	1 399	180	516	1 063
Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	9	34	40	3

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale au service du développement	811	29	278	562
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	5 166	334	5 500	–
Fonds d'affectation spéciale pour les études de cas sur le fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	260	2 747	1 574	1 433
Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	62	2	–	64
Fonds d'affectation spéciale pour la transmission électronique des données en matière d'administration, de commerce et de transport au sein du système des Nations Unies	104	8	20	92
Fonds d'affectation spéciale « Rendement énergétique 2000 » de la CEE	22	10	12	20
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	572	22	69	525
Fonds d'affectation spéciale pour la population et le développement	371	254	410	215
Fonds d'affectation spéciale pour l'aide aux pays en transition	136	11	1	146
Fonds d'affectation spéciale pour la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social	1 139	242	101	1 280
Fonds d'affectation spéciale pour les activités menées par la CEE pour donner suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	9	–	2	7
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des études de performance environnementale et du processus « Un environnement pour l'Europe »	477	524	540	461
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux conférences et réunions régionales de la CEE, y compris les réunions préparatoires à ses conférences mondiales	2	3	–	5
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des travaux de la Commission du développement durable	1 087	6 401	3 307	4 181
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du mécanisme de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique	380	16	–	396
Fonds d'affectation spéciale pour l'Alliance des civilisations	2 138	9 024	7 676	3 486
Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement	470	66	237	299
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacte mondial	4 463	10 567	8 318	6 712
Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts	2 493	2 342	1 883	2 952
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	1 180	9 261	6 845	3 596
Fonds d'affectation spéciale à l'appui des questions autochtones	621	830	646	805

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour le financement des préparatifs et de l'organisation de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, ainsi que du suivi de la Conférence	673	273	19	927
Fonds d'affectation spéciale pour l'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement	1 121	1 349	1 493	977
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités d'adaptation aux changements climatiques que mène l'ONU	109	32	88	53
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Réseau régional informel ONU-ONG	10	161	103	68
Fonds d'affectation spéciale général pour les activités régionales de la CESAP	–	3 094	1 341	1 753
<b>Total partiel – Développement économique et social</b>	<b>44 614</b>	<b>69 923</b>	<b>73 461</b>	<b>41 076</b>
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>				
Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afghanistan	1 149	39	12	1 176
Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'assistance humanitaire à l'Iraq, au Koweït et aux zones frontalières Iraq-Turquie et Iraq-Iran	480	6	486	–
Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement du Bureau du Coordonnateur des secours en cas de catastrophe	15 752	111 847	103 888	23 711
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	477	14	–	491
Programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	831	84	22	893
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	17 104	18 066	25 251	9 919
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	1 034	364	801	597
Fonds de contributions volontaires pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme	19 332	36 674	38 086	17 920
Fonds d'affectation spéciale pour les secours en cas de catastrophe	219 063	633 588	630 978	221 673
Fonds d'affectation spéciale pour la réduction des effets des catastrophes naturelles	11 690	55 573	53 798	13 465
Fonds de dotation du prix Sasakawa pour la prévention des catastrophes	2 297	76	130	2 243 <sup>b</sup>
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	1 613	1 204	1 767	1 050
Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'éducation en matière de droits de l'homme au Cambodge	1 462	1 536	1 796	1 202
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	1 265	–	1 265	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire en Iraq	2 270	28	2 298	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Centre pour les droits de l'homme	92 418	177 056	185 667	83 807
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage	77 583	142 699	148 798	71 484
Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires	233 496	918 489	903 429	248 556

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour les secours à la suite du tsunami	5 209	210	1 066	4 353
Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine	139 049	28 086	62 228	104 907
Fonds de contributions volontaires visant à faciliter la participation à l'examen périodique universel	1 294	987	702	1 579
Fonds de contributions volontaires pour l'aide financière et technique à l'application de l'examen périodique universel	539	1 007	579	967
<b>Total partiel – Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>	<b>845 407</b>	<b>2 127 633</b>	<b>2 163 047</b>	<b>809 993</b>
<b>Information</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale	864	852	1 189	527
Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	1 115	69	79	1 105 <sup>c</sup>
Fonds d'affectation spéciale Forum du développement	3 109	2 101	2 426	2 784
Fonds d'affectation spéciale pour l'expansion des activités d'information au Japon	195	296	412	79
Fonds d'affectation spéciale pour l'information à l'appui du redressement économique et du développement de l'Afrique	23	1	14	10
Fonds d'affectation spéciale pour les projets d'information cofinancés	308	68	92	284
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'éducation et la communication	197	6	92	111
Fonds d'affectation spéciale pour les contributions des gouvernements aux centres d'information des Nations Unies	1 135	1 651	1 568	1 218
<b>Total partiel – Information</b>	<b>6 946</b>	<b>5 044</b>	<b>5 872</b>	<b>6 118</b>
<b>Services communs d'appui et services divers</b>				
Fonds d'affectation spéciale pour une aide à la formation de fonctionnaires des Nations Unies en français	18	1	–	19
Dons de la ville de New York destinés à la salle de méditation	15	1	–	16
Sculpture à la mémoire de Dag Hammarskjöld (don de la Fondation Blaustein)	20	1	–	21
Fonds d'affectation spéciale pour la Section allemande de traduction	427	3 438	3 225	640
Fonds de dotation de la Bibliothèque	2 277	252	145	2 384 <sup>d</sup>
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les biens personnels et les biens immobiliers légués à l'Organisation des Nations Unies	6 080	833	4 351	2 562
Fonds pour la bourse Hamish Brown	3	–	–	3
Compte spécial Ralph Bunche pour le Secrétaire général aux fins d'activités liées à la paix et à la sécurité	288	8	–	296
Fonds d'affectation spéciale pour la conférence à la mémoire de Gilberto Amado	2	8	8	2
Fonds d'affectation spéciale pour la restauration et l'entretien de la Cloche de la paix	35	2	–	37
Fonds d'affectation spéciale pour la promotion de la santé du personnel	36	1	–	37
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la gestion des transports dans les missions	55	2	–	57

	<i>Réserves et soldes des fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses et autres ajustements<sup>a</sup></i>	<i>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'information du personnel des Nations Unies sur les activités de l'Organisation	125	3	62	66
Fonds d'affectation spéciale pour les projets spéciaux du Secrétaire général	281	233	97	417
Fonds d'affectation spéciale pour la réforme de l'ONU	1 591	201	1 672	120
Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies	1 696	882	1 042	1 536
Fonds d'affectation spéciale pour l'Assemblée du Millénaire et le Sommet du Millénaire	344	317	315	346
Fonds d'affectation spéciale pour l'amélioration des compétences professionnelles en matière de contrôle interne	56	2	13	45
Fonds d'affectation spéciale pour le réaménagement de l'auditorium du Siège	109	–	109	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'élaboration de politiques visant à faciliter la réforme de la gestion au Secrétariat	24	1	–	25
Fonds d'affectation spéciale pour l'exécution de programmes relatifs au VIH/sida et au maintien de la paix	14	47	1	60
Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale du sport et de l'éducation physique (2005)	22	1	–	23
Fonds d'affectation spéciale pour le sport au service du développement et de la paix	632	2 801	2 167	1 266
Fonds d'affectation spéciale pour les services d'appui locaux de l'Office des Nations Unies à Genève	141	795	821	115
Fonds spécial d'appui aux activités du Corps commun d'inspection	84	164	244	4
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe de soutien sur les changements climatiques	925	5 257	4 946	1 236
Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la mise en œuvre du plan d'action du Comité de haut niveau sur la gestion pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies	8 819	1 823	1 709	8 933
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Dispositif mondial d'alerte vulnérabilités et impacts	2 764	1 346	3 176	934
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'aide juridique au personnel	–	69	46	23
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	100	473	520	53
<b>Total partiel – Services communs d'appui et services divers</b>	<b>26 983</b>	<b>18 962</b>	<b>24 669</b>	<b>21 276</b>
<b>Bureau des Nations Unies pour les partenariats</b>				
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	20 624	110 200	121 442	9 382
Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats	396	839	224	1 011
<b>Total partiel – Bureau des Nations Unies pour les partenariats</b>	<b>21 020</b>	<b>111 039</b>	<b>121 666</b>	<b>10 393</b>
<b>Total (état VII)</b>	<b>1 160 090</b>	<b>2 586 592</b>	<b>2 608 717</b>	<b>1 137 965</b>

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 7.1)

<sup>a</sup> Dont :	
Dépenses	2 554 833
Élimination de dépenses	3 568
Ajustements sur exercices antérieurs	9 076
Virements (prélèvements) sur d'autres fonds	5 190
Virements (prélèvements) sur les comptes d'autres organisations	25 349
Sommes remboursées à des donateurs	10 701
<b>Total</b>	<b>2 608 717</b>

<sup>b</sup> Dont une dotation permanente de 2 millions de dollars.

<sup>c</sup> Dont une dotation permanente de 1 million de dollars.

<sup>d</sup> Dont une dotation permanente de 1 488 726 dollars.

## État VIII

**Fonds de péréquation des impôts de l'Organisation des Nations Unies<sup>a</sup>****Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>États-Unis d'Amérique</i>	<i>Autres États Membres</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
<b>Recettes</b>				
Recettes provenant des contributions du personnel :				
Budget ordinaire <sup>b</sup>	123 790	438 890	562 680	496 359
Opérations de maintien de la paix	111 582	299 286	410 868	350 619
Tribunaux internationaux	15 922	48 858	64 780	66 863
<b>Total des recettes</b>	<b>251 294</b>	<b>787 034</b>	<b>1 038 328</b>	<b>913 841</b>
<b>Dépenses</b>				
Montants estimatifs des sommes remboursées aux fonctionnaires assujettis à l'impôt sur le revenu des États-Unis d'Amérique pour les années fiscales 2010 et 2011				
Impôt fédéral	118 122	–	118 122	99 222
Impôt d'État	32 906	–	32 906	28 577
Impôt municipal	9 599	–	9 599	8 800
Sécurité sociale	24 173	–	24 173	21 710
Remboursements et ajustements relatifs à des années fiscales antérieures	9 279	–	9 279	4 236
<b>Total partiel</b>	<b>194 079</b>	<b>–</b>	<b>194 079</b>	<b>162 545</b>
Sommes portées au crédit d'autres États Membres au titre <sup>c</sup> :				
Du budget ordinaire	–	417 967	417 967	401 549
Des opérations de maintien de la paix	–	300 259	300 259	250 793
Des tribunaux internationaux	–	48 508	48 508	45 630
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>766 734</b>	<b>766 734</b>	<b>697 972</b>
Dépenses de personnel et apparentées	2 176	–	2 176	1 458
<b>Total des dépenses</b>	<b>196 255</b>	<b>766 734</b>	<b>962 989</b>	<b>861 975</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>55 039</b>	<b>20 300</b>	<b>75 339</b>	<b>51 866</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	(6)	–	(6)	(73)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>55 033</b>	<b>20 300</b>	<b>75 333</b>	<b>51 793</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	–	–	–	856
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(55 033) <sup>d</sup>	–	(55 033)	(53 043)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	9 923	9 923	10 317
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>–<sup>e</sup></b>	<b>30 223</b>	<b>30 223</b>	<b>9 923</b>

État VIII (*suite et fin*)**Fonds de péréquation des impôts de l'Organisation des Nations Unies<sup>a</sup>****Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>États-Unis d'Amérique</i>	<i>Autres États Membres</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
<b>Actif</b>				
Montant estimatif des avances versées au titre des impôts	71 885	–	71 885	50 285
Soldes débiteurs interfonds	162 693	30 223	192 916	206 236
Débiteurs divers	14 124	–	14 124	13 835
Charges comptabilisées d'avance	18	–	18	29
<b>Total de l'actif</b>	<b>248 720</b>	<b>30 223</b>	<b>278 943</b>	<b>270 385</b>
<b>Passif</b>				
Engagements non réglés (exercice considéré)	94 756	–	94 756	81 452
Soldes créditeurs des États Membres	134 043	–	134 043	179 010
Créditeurs divers	19 921	–	19 921	–
<b>Total du passif</b>	<b>248 720</b>	<b>–</b>	<b>248 720</b>	<b>260 462</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>				
Excédent cumulé	–	30 223	30 223	9 923
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>–</b>	<b>30 223</b>	<b>30 223</b>	<b>9 923</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>248 720</b>	<b>30 223</b>	<b>278 943</b>	<b>270 385</b>

<sup>a</sup> Voir la note 8.<sup>b</sup> Les recettes effectives provenant des contributions du personnel, inscrites au chapitre 36 du budget ordinaire, s'élevaient à 558 719 000 dollars. S'ajoutent à ce montant les revenus provenant d'activités productrices de recettes (3 961 000 dollars), ce qui le porte à 562 680 000 dollars.<sup>c</sup> Sommes portées au crédit (c'est-à-dire en déduction des quotes-parts à payer) des États Membres qui n'imposent pas les revenus versés à leurs nationaux par l'Organisation des Nations Unies. Voir l'alinéa a) de la note 8.<sup>d</sup> Virement de l'excédent pour l'exercice biennal 2010-2011 à la rubrique Soldes créditeurs des États Membres.<sup>e</sup> L'excédent cumulé pour les États-Unis d'Amérique à la fin de l'exercice 2010-2011, qui s'élevait à 134 043 000 dollars, apparaît à la rubrique Soldes créditeurs des États Membres. Voir l'alinéa b) de la note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IX  
**Plan-cadre d'équipement**  
**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de roulement du plan-cadre d'équipement	Plan-cadre d'équipement	Dépenses commexes	Centre informatique auxiliaire	Renforcement du dispositif de sécurité	Éliminations <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Recettes</b>								
Quotes-parts <sup>c</sup>	–	681 928	–	–	–	–	681 928	681 928
Contributions volontaires <sup>d</sup>	–	9 989	–	–	100 000	–	109 989	–
Crédits provenant d'autres fonds	–	–	75 747 <sup>e</sup>	13 436 <sup>f</sup>	–	(86 987)	2 196	2 032
Intérêts créditeurs <sup>g</sup>	–	34 100	–	–	–	–	34 100	52 502
Recettes diverses ou accessoires	–	136	–	–	–	–	136	8
<b>Total des recettes</b>	–	<b>726 153</b>	<b>75 747</b>	<b>13 436</b>	<b>100 000</b>	<b>(86 987)</b>	<b>828 349</b>	<b>736 470</b>
<b>Dépenses (tableau 9.1)</b>								
<b>Total des dépenses</b>	–	<b>701 258</b>	<b>75 756</b>	<b>13 440</b>	<b>67 617</b>	–	<b>858 071</b>	<b>837 128</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	–	<b>24 895</b>	<b>(9)</b>	<b>(4)</b>	<b>32 383</b>	<b>(86 987)</b>	<b>(29 722)</b>	<b>(100 658)</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	–	279
<b>Excédent (déficit) net</b>	–	<b>24 895</b>	<b>(9)</b>	<b>(4)</b>	<b>32 383</b>	<b>(86 987)</b>	<b>(29 722)</b>	<b>(100 379)</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	–	19 723	9	4	–	–	19 736	3 493
Virements sur d'autres fonds <sup>h</sup>	–	(86 987)	–	–	–	86 987	–	–
Virements sur le compte Travaux de construction en cours <sup>i</sup>	–	571 371	1 779	–	67 328	–	640 478	706 535
Virements sur le compte Immobilisations <sup>j</sup>	–	(179 664)	(3 530)	–	–	–	(183 194)	(1 156)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	45 000	1 084 880	3 428	–	–	–	1 133 308	524 815
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>45 000</b>	<b>1 434 218</b>	<b>1 677</b>	–	<b>99 711</b>	–	<b>1 580 606</b>	<b>1 133 308</b>

État IX (suite et fin)  
Plan-cadre d'équipement<sup>a</sup>

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de roulement du plan-cadre d'équipement	Plan-cadre d'équipement	Dépenses connexes	Centre informatique auxiliaire	Renforcement du dispositif de sécurité	Éliminations <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Actif</b>								
Encaisse et dépôts à terme	–	49	–	–	–	–	49	41
Trésorerie commun <sup>k</sup>	–	911 622	–	–	–	–	911 622	923 905
États Membres – quotes-parts à recevoir <sup>c</sup>	10	86 738	–	–	–	–	86 748	21 684
Contributions volontaires à recevoir	–	3 000	–	–	–	–	3 000	–
Soldes débiteurs interfonds	44 990	–	51 548	2 696	87 936	–	187 170	52 115
Débiteurs divers	–	55	22	–	–	–	77	3 600
Charges comptabilisées d'avance	–	124 452	14	1 690	–	–	126 156	103 326
Travaux de construction en cours (tableau 9.1)	–	1 154 833	1 677	–	67 328	–	1 223 838	766 554
<b>Total de l'actif</b>	<b>45 000</b>	<b>2 280 749</b>	<b>53 261</b>	<b>4 386</b>	<b>155 264</b>	<b>–</b>	<b>2 538 660</b>	<b>1 871 225</b>
<b>Passif</b>								
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	23	–	–	–	–	23	120 526
Engagements non réglés (exercices antérieurs)	–	153 654	370	82	–	–	154 106	12 556
Engagements non réglés (exercice considéré)	–	334 371	48 797	1 755	55 553	–	440 476	426 383
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	124 386	–	1 690	–	–	126 076	103 294
Soldes créditeurs interfonds	–	186 194	–	–	–	–	186 194	40 276
Créditeurs divers	–	47 903	2 417	859	–	–	51 179	34 882
<b>Total du passif</b>	<b>–</b>	<b>846 531</b>	<b>51 584</b>	<b>4 386</b>	<b>55 553</b>	<b>–</b>	<b>958 054</b>	<b>737 917</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Fonds de roulement	45 000	–	–	–	–	–	45 000	45 000
Excédent cumulé	–	1 434 218	1 677	–	99 711	–	1 535 606	1 088 308
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>45 000</b>	<b>1 434 218</b>	<b>1 677</b>	<b>–</b>	<b>99 711</b>	<b>–</b>	<b>1 580 606</b>	<b>1 133 308</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>45 000</b>	<b>2 280 749</b>	<b>53 261</b>	<b>4 386</b>	<b>155 264</b>	<b>–</b>	<b>2 538 660</b>	<b>1 871 225</b>

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état IX)

- <sup>a</sup> Voir la note 9.
- <sup>b</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.
- <sup>c</sup> Quelles que soient les perspectives de recouvrement.
- <sup>d</sup> Correspond à des dons reçus aux fins prévues par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/270, 64/228 et 65/269.
- <sup>e</sup> Conformément à la résolution 64/228 de l'Assemblée générale, les dépenses connexes sont financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.
- <sup>f</sup> En application de la résolution 64/228, les dépenses afférentes au Centre informatique auxiliaire sont imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à concurrence de 2 196 000 dollars et sur le budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement au-delà de ce montant.
- <sup>g</sup> Dont intérêts obtenus sur les fonds de roulement du plan-cadre d'équipement.
- <sup>h</sup> Prélèvement sur les fonds du plan-cadre d'équipement pour financer les dépenses connexes et le Centre informatique auxiliaire, conformément à la résolution 64/228 de l'Assemblée générale.
- <sup>i</sup> Les dépenses d'équipement engagées, déduction faite des économies découlant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et des ajustements relatifs à des exercices antérieurs, sont inscrites au compte Travaux de construction en cours dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.
- <sup>j</sup> Dès que des projets ou des phases distinctes de projets sont achevés, les sommes correspondantes sont virées du compte Travaux de construction en cours au compte Immobilisations. Les immobilisations sont présentées dans l'état X.
- <sup>k</sup> Parts dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 180 567 480 dollars; placements à court terme : 213 275 537 dollars (valeur de réalisation : 213 646 397 dollars); placements à long terme : 516 285 842 dollars (valeur de réalisation : 515 480 762 dollars); intérêts courus à recevoir : 1 493 247 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1  
Plan-cadre d'équipement<sup>a</sup>

**Dépenses au titre des travaux de construction en cours  
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total des dépenses des exercices antérieurs</i>	<i>Dépenses et ajustements de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 31 décembre 2011</i>
<b>I. Plan-cadre d'équipement</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	20 654	9 886	30 540
Voyages	164	10	174
Services contractuels	214 918	41 794	256 712
Dépenses de fonctionnement	67 592	94 271	161 863
Achats	625 580	555 297	1 180 877
<b>Total des dépenses</b>	<b>928 908</b>	<b>701 258</b>	<b>1 630 166</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	(5 034)	(19 723)	(24 757)
Dépenses non immobilisées – voir l'alinéa b) de la note 9	(160 748)	(110 164)	(270 912)
Virements sur le compte Travaux de construction en cours	763 126	571 371	1 334 497
Virements sur le compte Immobilisations <sup>b</sup>	–	(179 664)	(179 664)
<b>Total (travaux de construction en cours)</b>	<b>763 126</b>	<b>391 707</b>	<b>1 154 833<sup>c</sup></b>
<b>II. Dépenses connexes</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	7 983	15 905	23 888
Services contractuels	1 901	3 961	5 862
Dépenses de fonctionnement	2 077	3 619	5 696
Achats	6 571	52 271	58 842
<b>Total des dépenses</b>	<b>18 532</b>	<b>75 756</b>	<b>94 288</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	–	(9)	(9)
Dépenses non immobilisées – voir l'alinéa b) de la note 9	(15 104)	(73 968)	(89 072)
Virements sur le compte Travaux de construction en cours	3 428	1 779	5 207
Virements sur le compte Immobilisations <sup>c</sup>	–	(3 530)	(3 530)
<b>Total (travaux de construction en cours)</b>	<b>3 428</b>	<b>(1 751)</b>	<b>1 677<sup>c</sup></b>

	<i>Total des dépenses des exercices antérieurs</i>	<i>Dépenses et ajustements de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 31 décembre 2011</i>
<b>III. Centre informatique auxiliaire</b>			
Voyages	1	92	93
Services contractuels	1 116	1 784	2 900
Dépenses de fonctionnement	1	5 476	5 477
Achats	4 026	6 088	10 114
<b>Total des dépenses</b>	<b>5 144</b>	<b>13 440</b>	<b>18 584</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	–	(4)	(4)
Dépenses non immobilisées – voir l'alinéa b) de la note 9	(3 988)	(13 436)	(17 424)
Virements sur le compte Travaux de construction en cours	1 156	–	1 156
Virements sur le compte Immobilisations	(1 156)	–	(1 156)
<b>Total (travaux de construction en cours)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>IV. Renforcement du dispositif de sécurité</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	–	289	289
Services contractuels	–	10 277	10 277
Achats	–	57 051	57 051
<b>Total des dépenses</b>	<b>–</b>	<b>67 617</b>	<b>67 617</b>
Dépenses non immobilisées – voir l'alinéa b) de la note 9	–	(289)	(289)
Virements sur le compte Travaux de construction en cours	–	67 328	67 328
<b>Total (travaux de construction en cours)</b>	<b>–</b>	<b>67 328</b>	<b>67 328<sup>b</sup></b>

<sup>a</sup> Voir la note 9.

<sup>b</sup> Les immobilisations sont présentées dans l'état X.

<sup>c</sup> Solde du compte Travaux de construction en cours au 31 décembre 2011.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État X

**Immobilisations et travaux de construction en cours<sup>a</sup>****Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Travaux de construction en cours</i>			<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
	<i>Fonds des immobilisations</i>	<i>Mesures de sécurité</i>	<i>Autres travaux de construction<sup>b</sup></i>		
<b>Recettes</b>					
Crédits provenant d'autres fonds	–	–	750	750	2 402
Intérêts créditeurs	–	–	1 026	1 026	1 741
Recettes diverses ou accessoires	–	111	7 917 <sup>c</sup>	8 028	6 000
<b>Total des recettes</b>	<b>–</b>	<b>111</b>	<b>9 693</b>	<b>9 804</b>	<b>10 143</b>
<b>Dépenses (tableau 10.1)</b>					
<b>Total des dépenses</b>	<b>–</b>	<b>6 701</b>	<b>21 312</b>	<b>28 013</b>	<b>32 121</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>–</b>	<b>(6 590)</b>	<b>(11 619)</b>	<b>(18 209)</b>	<b>(21 978)</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	(10)	(10)	–
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>–</b>	<b>(6 590)</b>	<b>(11 629)</b>	<b>(18 219)</b>	<b>(21 978)</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	–	3 321	17	3 338	289
Virements sur le compte Travaux de construction en cours <sup>d</sup>	–	2 949	21 295	24 244	33 814
Prélèvements sur le compte Travaux de construction en cours	–	(4 988)	(22 234)	(27 222)	(38 407)
Virements sur le compte Immobilisations <sup>e</sup>	210 416	–	–	210 416	39 563
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	532 644	25 985	33 449	592 078	578 797
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>743 060</b>	<b>20 677</b>	<b>20 898</b>	<b>784 635</b>	<b>592 078</b>

## État X (suite et fin)

**Immobilisations et travaux de construction en cours<sup>a</sup>****Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Travaux de construction en cours			Total 2011	Total 2009
	Fonds des immobilisations	Mesures de sécurité	Autres travaux de construction <sup>b</sup>		
<b>Actif</b>					
Encaisse et dépôts à terme	–	–	48	48	46
Trésorerie commune <sup>c</sup>	–	–	32 413	32 413	33 956
Soldes débiteurs interfonds	–	8 427	–	8 427	16 858
Débiteurs divers	–	21	588	609	11 603
Charges comptabilisées d'avance	–	638	271	909	–
Terrains et bâtiments	743 060	–	–	743 060	532 644
Travaux de construction en cours (tableau 10.1)	–	13 535	9 114	22 649	25 627
<b>Total de l'actif</b>	<b>743 060</b>	<b>22 621</b>	<b>42 434</b>	<b>808 115</b>	<b>620 734</b>
<b>Passif</b>					
Engagements non réglés (exercices antérieurs)	–	453	165	618	2 076
Engagements non réglés (exercice considéré)	–	617	5 261	5 878	4 729
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	638	271	909	11 603
Soldes créditeurs interfonds	–	–	15 834	15 834	10 115
Créditeurs divers	–	236	5	241	133
<b>Total du passif</b>	<b>–</b>	<b>1 944</b>	<b>21 536</b>	<b>23 480</b>	<b>28 656</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>					
Dons	20 222	–	–	20 222	20 222
Crédits ouverts au titre du budget ordinaire	722 838	–	–	722 838	512 422
Excédent cumulé	–	20 677	20 898	41 575	59 434
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>743 060</b>	<b>20 677</b>	<b>20 898</b>	<b>784 635</b>	<b>592 078</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>743 060</b>	<b>22 621</b>	<b>42 434</b>	<b>808 115</b>	<b>620 734</b>

<sup>a</sup> Voir la note 10.<sup>b</sup> Travaux de construction à la CEA et à l'Office des Nations Unies à Nairobi.<sup>c</sup> Correspond principalement à des recettes provenant de la location de locaux dans le complexe de Gigiri (Office des Nations Unies à Nairobi), qui ont été utilisées pour financer des travaux de construction à l'Office.<sup>d</sup> Les dépenses d'équipement engagées, déduction faite des économies découlant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et des ajustements relatifs à des exercices antérieurs, sont inscrites au compte Travaux de construction en cours dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état X)

<sup>e</sup> Correspond à des virements sur le compte Immobilisations de montants correspondant à des projets achevés : 4 988 000 dollars au titre des mesures de sécurité, 22 234 000 dollars au titre des autres travaux de construction, 179 664 000 dollars au titre du plan-cadre d'équipement et 3 530 000 au titre des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement. Il est rendu compte du plan-cadre d'équipement dans l'état IX.

<sup>f</sup> Part dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 6 420 187 dollars; placements à court terme : 7 583 141 dollars (valeur de réalisation : 7 596 328 dollars); placements à long terme : 18 356 857 dollars (valeur de réalisation : 18 328 232 dollars); intérêts courus à recevoir : 53 093 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1  
Travaux de construction en cours<sup>a</sup>

**Dépenses au titre des travaux de construction en cours  
pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total des dépenses des exercices antérieurs</i>	<i>Dépenses et ajustements de l'exercice 2010-2011</i>	<i>Montant cumulé des dépenses au 31 décembre 2011</i>
<b>I. Mesures de sécurité</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	–	–	–
Voyages	13	–	13
Services contractuels	–	–	–
Dépenses de fonctionnement	930	–	930
Achats	104 646	6 701	111 347
Dépenses diverses	6 626	–	6 626
<b>Total des dépenses</b>	<b>112 215</b>	<b>6 701<sup>b</sup></b>	<b>118 916</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	(2 590)	(3 321)	(5 911)
Dépenses non immobilisées	(3 656)	(431)	(4 087)
Virements sur le compte Travaux de construction en cours	105 969	2 949 <sup>c</sup>	108 918
Virements sur le compte Immobilisations	(90 395)	(4 988)	(95 383)
<b>Total (travaux de construction en cours)</b>	<b>15 574</b>	<b>(2 039)</b>	<b>13 535<sup>d</sup></b>
<b>II. Autres travaux de construction</b>			
Traitements et autres dépenses de personnel	1 759	481	2 240
Voyages	75	45	120
Services contractuels	1 635	–	1 635
Dépenses de fonctionnement	–	139	139
Achats	10 490	20 647	31 137
Dépenses diverses	163	–	163
<b>Total des dépenses</b>	<b>14 122</b>	<b>21 312<sup>e</sup></b>	<b>35 434</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	(44)	(17)	(61)
Dépenses non immobilisées	(829)	–	(829)
Virements sur le compte Travaux de construction en cours	13 249	21 295 <sup>c</sup>	34 544
Virements sur le compte Immobilisations	(3 196)	(22 234)	(25 430)
<b>Total (travaux de construction en cours)</b>	<b>10 053</b>	<b>(939)</b>	<b>9 114<sup>d</sup></b>

<sup>a</sup> Voir la note 10.

<sup>b</sup> Dépenses engagées pendant l'exercice 2010-2011 pour l'Office des Nations Unies à Genève (3 184 000 dollars), l'Office des Nations Unies à Vienne (3 273 000 dollars), la CEA (65 000 dollars), la CESAP (15 000 dollars) et le Siège (164 000 dollars).

(Voir suite des notes page suivante)

*(Suite des notes du tableau 10.1)*

<sup>c</sup> Virements sur le compte Travaux de construction en cours effectués en 2010-2011.

<sup>d</sup> Solde du compte Travaux de construction en cours au 31 décembre 2011.

<sup>e</sup> Dépenses engagées pendant l'exercice 2010-2011 pour l'Office des Nations Unies à Nairobi (13 665 000 dollars) et la CEA (7 647 000 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## État XI

## Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

## Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie après la cessation de service			Prestations liées au rapatriement			Jours de congé annuel accumulés			
	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires		Total	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires		Total	Total 2011	Total 2009
		Budget ordinaire	Budget ordinaire			Budget ordinaire	Budget ordinaire			
<b>Recettes</b>										
Recettes comptabilisées d'avance au titre des prestations liées au rapatriement <sup>b</sup>	—	—	13 364	13 364	—	—	—	13 364	11 825	
Recettes diverses ou accessoires	—	—	286	286	—	—	—	286	799	
<b>Total des recettes</b>	—	—	<b>13 650</b>	<b>13 650</b>	—	—	—	<b>13 650</b>	<b>12 624</b>	
<b>Dépenses</b>										
Paiement des prestations liées au rapatriement <sup>c</sup>	—	—	2 983	2 983	—	—	—	2 983	3 109	
<b>Total des dépenses</b>	—	—	<b>2 983</b>	<b>2 983</b>	—	—	—	<b>2 983</b>	<b>3 109</b>	
<b>Excédent (déficit)</b>	—	—	<b>10 667</b>	<b>10 667</b>	—	—	—	<b>10 667</b>	<b>9 515</b>	
Recettes (dépenses) non budgétisées										
comptabilisées d'avance au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>d</sup>	(864 708)	(114 075)	(978 783)	(47 513)	(52 572)	(7 688)	931	(6 757)	(1 038 112)	149 340
— non budgétisées <sup>d</sup>										
Ajustements sur exercices antérieurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8 163
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(864 708)</b>	<b>(114 075)</b>	<b>(978 783)</b>	<b>(47 513)</b>	<b>5 608</b>	<b>(41 905)</b>	<b>931</b>	<b>(6 757)</b>	<b>(1 027 445)</b>	<b>167 018</b>

	Assurance maladie après la cessation de service			Prestations liées au rapatriement			Jours de congé annuel accumulés			
	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Total	
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	(1 732 930)	(202 949)	(1 935 879)	(116 025)	1 620	(114 405)	(78 648)	(17 357)	(96 005)	(2 146 289)
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>(2 597 638)</b>	<b>(317 024)</b>	<b>(2 914 662)</b>	<b>(163 538)</b>	<b>7 228</b>	<b>(156 310)</b>	<b>(86 336)</b>	<b>(16 426)</b>	<b>(102 762)</b>	<b>(3 173 734)</b>

État XI (suite et fin)  
**Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite<sup>a</sup>**  
**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie après la cessation de service		Prestations liées au rapatriement		Jours de congé annuel accumulés		Total 2011	Total 2009
	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Total	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Total		
<b>Actif</b>								
Soldes débiteurs interfonds	1 643	—	1 643	39 436	—	—	41 079	29 706
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 643</b>	<b>—</b>	<b>1 643</b>	<b>39 436</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>41 079</b>	<b>29 706</b>
<b>Passif</b>								
Créditeurs divers	—	—	—	2 479	—	—	2 479	1 773
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite <sup>e</sup>	2 599 281	317 024	2 916 305	163 538	29 729	193 267	3 212 334	2 174 222
<b>Total du passif</b>	<b>2 599 281</b>	<b>317 024</b>	<b>2 916 305</b>	<b>163 538</b>	<b>32 208</b>	<b>195 746</b>	<b>3 214 813</b>	<b>2 175 995</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Excédent (déficit) cumulé	(2 597 638)	(317 024)	(2 914 662)	(163 538)	7 228	(156 310)	(3 173 734)	(2 146 289)
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>(2 597 638)</b>	<b>(317 024)</b>	<b>(2 914 662)</b>	<b>(163 538)</b>	<b>7 228</b>	<b>(156 310)</b>	<b>(3 173 734)</b>	<b>(2 146 289)</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>1 643</b>	<b>—</b>	<b>1 643</b>	<b>39 436</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>41 079</b>	<b>29 706</b>

<sup>a</sup> Voir la note 11.

<sup>b</sup> Recettes comptabilisées d'avance au titre des prestations liées au rapatriement prélevées, sur la base des dépenses de personnel, sur les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à l'exclusion de ceux du PNUD et du FNUAP), les fonds généraux d'affectation spéciale et les comptes de dépenses connexes relatifs à l'appui aux programmes.

(Voir suite des notes page suivante)

*(Suite des notes de l'état XI)*

<sup>c</sup> Prestations liées au rapatriement versées à des fonctionnaires qui émargeaient aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (à l'exclusion de ceux du PNUD et du FNUAP), aux fonds généraux d'affectation spéciale ou à des comptes de dépenses connexes relatifs à l'appui aux programmes et qui ont quitté l'Organisation en 2010-2011.

<sup>d</sup> (Augmentation)/diminution nette des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service constatée pendant l'exercice 2010-2011.

<sup>e</sup> Solde au 31 décembre 2011 des engagements de l'Organisation au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, exception faite de ceux relatifs aux opérations de maintien de la paix, qui apparaissent dans le volume II, consacré aux états financiers de ces opérations. Voir la note 11.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XII  
Autres fonds spéciaux<sup>a</sup>

Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs <sup>c</sup>		Compte spécial pluriannuel pour des activités de développement				École des cadres du système des Nations Unies		Total 2009 <sup>d</sup>
	Fonds détenus en fiducie <sup>b</sup>	administratifs <sup>c</sup>	Services communs d'appui <sup>d</sup>	Activités financées en commun <sup>e</sup>	Conférences et conventions <sup>f</sup>	Autres fonds <sup>g</sup>	Éliminations <sup>h</sup>	Total 2011	
<b>Recettes</b>									
Quotes-parts	–	–	–	–	10 154	–	–	–	10 154
Contributions volontaires	–	–	–	–	8 354	4 251	134	–	12 739
Fonds reçus au titre de mécanismes interorganisations	–	–	–	224 947	–	699	–	–	225 646
Crédits provenant d'autres fonds	368	–	271 336	124 731	23 651	301	–	–	420 387
Recettes provenant de services fournis	–	310 965	21 262	–	–	12 535	–	(859)	343 903
Remises sur primes d'assurance	4 010	–	–	–	–	–	–	–	4 010
Intérêts créditeurs	16 097	8 836	–	–	–	416	336	–	25 685
Primes versées par le personnel et subventions de l'ONU	781 031	–	–	–	–	–	–	–	781 031
Recettes diverses ou accessoires	10 183	2 904	4 532	530	19	7	1 449	–	19 625
<b>Total des recettes</b>	<b>811 689</b>	<b>322 705</b>	<b>297 130</b>	<b>350 208</b>	<b>23 670</b>	<b>18 509</b>	<b>1 919</b>	<b>(859)</b>	<b>1 843 180</b>
<b>Dépenses</b>									
Traitements et autres dépenses de personnel	23 316	193 206	24 563	275 618	7 849	8 259	13 422	831	547 064
Voyages	20	7 877	985	11 456	2 902	4 251	3 419	67	30 977
Services contractuels	39 976	12 495	52 958	22 118	1 497	682	582	–	130 308
Dépenses de fonctionnement	470	33 555	137 873	19 112	218	1 178	2 533	350	195 289
									146 845

	Fonds détenus en fiducie <sup>b</sup> administratifs <sup>c</sup>	Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs <sup>c</sup>	Compte spécial pluriannuel pour des activités de développement supplémentaires <sup>d</sup>	Services communs d'appui <sup>d</sup>	Activités financées en commun <sup>e</sup>	Conférences et conventions <sup>f</sup>	École des cadres du système des Nations Unies	Autres fonds <sup>g</sup>	Éliminations <sup>h</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>i</sup>
Achats	506	7 928	24 646	9 709	189	18	348	257	—	43 601	24 856
Dépenses diverses	—	52 915	—	13 007	7 552	57	—	210	—	73 741	39 771
Prestations d'assurance et indemnités	716 326	—	—	—	—	—	—	—	—	716 326	601 727
Dépenses d'appui au programme	—	—	—	—	—	859	—	—	(859)	—	—
<b>Total des dépenses</b>	<b>780 614</b>	<b>307 976</b>	<b>241 025</b>	<b>351 020</b>	<b>20 207</b>	<b>15 304</b>	<b>20 304</b>	<b>1 715</b>	<b>(859)</b>	<b>1 737 306</b>	<b>1 356 482</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>31 075</b>	<b>14 729</b>	<b>56 105</b>	<b>(812)</b>	<b>3 463</b>	<b>3 205</b>	<b>(2 095)</b>	<b>204</b>	<b>—</b>	<b>105 874</b>	<b>136 645</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	1 899	296	—	(1)	9	(1 169)	—	—	—	1 034	2 176
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>32 974</b>	<b>15 025</b>	<b>56 105</b>	<b>(813)</b>	<b>3 472</b>	<b>2 036</b>	<b>(2 095)</b>	<b>204</b>	<b>—</b>	<b>106 908</b>	<b>138 821</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	453	—	1 321	1 255	2 902	37	275	8	—	6 251	8 240
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	—	2 067	—	—	—	—	—	—	—	2 067	2 552
Prélèvements (virements) sur les comptes d'autres organisations	—	(38)	—	—	—	—	—	—	—	(38)	—
Sommes remboursées à des donateurs	—	(2)	—	—	—	(2 798)	(235)	—	—	(3 035)	(630)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(2 421)	—	—	(715)	—	—	—	—	—	(3 136)	42 613
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	476 911	258 067	44 336	2 442	32 938	10 429	15 669	60 274	—	901 066	709 470
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>507 917</b>	<b>275 119</b>	<b>101 762</b>	<b>2 169</b>	<b>39 312</b>	<b>9 704</b>	<b>13 614</b>	<b>60 486</b>	<b>—</b>	<b>1 010 083</b>	<b>901 066</b>

État XII (suite et fin)  
Autres fonds spéciaux<sup>a</sup>

Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds en détenus en fiducie <sup>b</sup> administratifs <sup>c</sup>	Compte spécial pour les recouvre- ments de coûts	Services communs d'appui <sup>d</sup>	Activités financées en commun <sup>e</sup>	Compte spécial pluriannuel pour des activités de dévelop- pement supplé- mentaires <sup>f</sup>	Conférences et conventions <sup>g</sup>	École des cadres du système des Nations Unies	Autres fonds <sup>h</sup>	Éliminations <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>i</sup>
<b>Actif</b>											
Encaisse et dépôts à terme	28 438	497	-	-	-	-	946	34	-	29 915	962
Placements à court terme	7 412	-	-	-	-	-	-	-	-	7 412	5 144
Placements à long terme	83 437	-	-	-	-	-	-	-	-	83 437	69 266
Trésoreries communes hors Siège <sup>l</sup>	5 453	92 702	-	-	-	-	13 776	1 487	-	113 418	134 330
Trésorerie commune <sup>k</sup>	364 541	174 892	-	-	-	-	-	8 571	-	548 004	521 599
États Membres – quotes-parts à recevoir	-	-	-	-	-	3 532	-	6 092	-	9 624	9 632
Soldes débiteurs interfonds	37 137	18 523	127 768	-	43 764	9 918	113	182	-	237 405	174 489
Débiteurs divers	17 237	5 945	3 268	16 409	127	14	410	44 181	-	87 591	84 525
Charges comptabilisées d'avance	432	3 102	255 864	578	-	-	47	-	-	260 023	264 314
<b>Total de l'actif</b>	<b>544 087</b>	<b>295 661</b>	<b>386 900</b>	<b>16 987</b>	<b>43 891</b>	<b>13 464</b>	<b>15 292</b>	<b>60 547</b>	<b>-</b>	<b>1 376 829</b>	<b>1 264 261</b>
<b>Passif</b>											
Contributions et autres paiements reçus d'avance	-	-	-	-	-	2 197	-	-	-	2 197	1 459
Engagements non réglés (exercice considéré)	298	12 265	22 165	5 403	4 116	353	433	61	-	45 094	35 133
Engagements non réglés (exercices à venir)	432	2 518	255 864	126	-	-	-	-	-	258 940	263 447
Soldes créditeurs interfonds	27 129	3 153	-	6 494	-	-	-	-	-	36 776	25 759
Créditeurs divers	8 311	2 168	7 109	2 180	463	1 210	13	-	-	21 454	35 969

	Fonds en fiducie <sup>b</sup> administratifs <sup>c</sup>	Compte spécial pour les recouvrements de coûts	Services communs d'appui <sup>d</sup>	Activités financées en commun <sup>e</sup>	Compte spécial pluriannuel pour des activités de développement	Conférences et conventions <sup>f</sup>	École des cadres du système des Nations Unies	Autres fonds <sup>g</sup>	Éliminations <sup>h</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>i</sup>
Recettes comptabilisées d'avance	-	438	-	-	-	-	-	-	-	438	133
Autres éléments de passif	-	-	-	615	-	-	1 232	-	-	1 847	1 295
<b>Total du passif</b>	<b>36 170</b>	<b>20 542</b>	<b>285 138</b>	<b>14 818</b>	<b>4 579</b>	<b>3 760</b>	<b>1 678</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>366 746</b>	<b>363 195</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>											
Réserves de fonctionnement	90 123	26 709	6 635	-	-	-	1 369	421	-	125 257	113 433
Excédent (déficit) cumulé	417 794	248 410	95 127	2 169	39 312	9 704	12 245	60 065	-	884 826	787 633
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>507 917</b>	<b>275 119</b>	<b>101 762</b>	<b>2 169</b>	<b>39 312</b>	<b>9 704</b>	<b>13 614</b>	<b>60 486</b>	<b>-</b>	<b>1 010 083</b>	<b>901 066</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>544 087</b>	<b>295 661</b>	<b>386 900</b>	<b>16 987</b>	<b>43 891</b>	<b>13 464</b>	<b>15 292</b>	<b>60 547</b>	<b>-</b>	<b>1 376 829</b>	<b>1 264 261</b>

<sup>a</sup> Voir la note 12.

<sup>b</sup> Voir le tableau 12.1.

<sup>c</sup> Voir le tableau 12.2.

<sup>d</sup> Voir le tableau 12.3.

<sup>e</sup> Voir le tableau 12.4.

<sup>f</sup> Voir le tableau 12.5.

<sup>g</sup> Voir le tableau 12.6.

<sup>h</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.

<sup>i</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation, comme indiqué dans des notes au bas des tableaux 12.2 et 12.4.

<sup>j</sup> Part dans la trésorerie commune hors Siège et dans la trésorerie commune en euros, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 15 036 327 dollars; placements à court terme : 31 409 120 dollars (valeur de réalisation : 31 466 713 dollars); placements à long terme : 66 671 459 dollars (valeur de réalisation : 66 784 947 dollars); intérêts courus à recevoir : 301 552 dollars.

<sup>k</sup> Part dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 108 544 551 dollars; placements à court terme : 128 206 348 dollars (valeur de réalisation : 128 429 284 dollars); placements à long terme : 310 354 968 dollars (valeur de réalisation : 309 871 009 dollars); intérêts courus à recevoir : 897 636 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1  
**Fonds détenus en fiduciaire<sup>a</sup>**  
**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Plans d'assurance maladie Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda	Réserves au titre de l'assurance- vie du personnel de l'ONU <sup>b</sup>	Assurance-vie après la cessation de service	Régime d'assurance maladie du personnel local	Compte spécial pour le paiement d'indemnités	Fonds de réserve pour l'auto- assurance du Siège contre les risques de responsabilité civile	Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève	Total 2011	Total 2009
<b>Recettes</b>									
Primes versées par le personnel et subventions de l'ONU	551 952	650	—	50 406	15 113	—	162 910	781 031	651 757
Remises sur primes d'assurance	4 010	—	—	—	—	—	—	4 010	7 060
Crédits provenant d'autres fonds	—	—	—	—	—	368	—	368	400
Intérêts créditeurs	5 621	317	60	2 451	3 596	236	3 816	16 097	22 839
Recettes diverses ou accessoires	336	—	—	10	17	—	9 820 <sup>c</sup>	10 183	4 846
<b>Total des recettes</b>	<b>561 919</b>	<b>967</b>	<b>60</b>	<b>52 867</b>	<b>18 726</b>	<b>604</b>	<b>176 546</b>	<b>811 689</b>	<b>686 902</b>
<b>Dépenses</b>									
Traitements et autres dépenses de personnel	3 044	—	—	20	14 849	—	5 403	23 316	3 257
Voyages	—	—	—	—	—	—	20	20	17
Services contractuels	32 134	—	—	7 205	—	—	637	39 976	29 499
Dépenses de fonctionnement	7	2	2	330	2	2	125	470	197
Achats	—	—	—	—	—	—	506	506	911
Prestations d'assurance et indemnités	518 168	—	—	32 657	8 101	29	157 371	716 326	601 727
<b>Total des dépenses</b>	<b>553 353</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>40 212</b>	<b>22 952</b>	<b>31</b>	<b>164 062</b>	<b>780 614</b>	<b>635 608</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>8 566</b>	<b>965</b>	<b>58</b>	<b>12 655</b>	<b>(4 226)</b>	<b>573</b>	<b>12 484</b>	<b>31 075</b>	<b>51 294</b>

	<i>Plans d'assurance maladie Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda</i>	<i>Réserves au titre de l'assurance- vie du personnel de l'ONU<sup>b</sup></i>	<i>Assurance-vie après la cessation de service</i>	<i>Régime d'assurance maladie du personnel local</i>	<i>Compte spécial pour le paiement d'indemnités</i>	<i>Fonds de réserve pour l'auto- assurance du Siège contre les risques de responsabilité civile</i>	<i>Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Ajustements sur exercices antérieurs	(25)	1 924 <sup>d</sup>	—	—	—	—	—	1 899	—
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>8 541</b>	<b>2 889</b>	<b>58</b>	<b>12 655</b>	<b>(4 226)</b>	<b>573</b>	<b>12 484</b>	<b>32 974</b>	<b>51 294</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	—	—	—	—	—	—	453	453	9
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(2 278) <sup>e</sup>	(143) <sup>f</sup>	—	—	—	—	—	(2 421)	40 387
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	164 026	23 020	1 681	66 110	100 598	6 845	114 631	476 911	385 221
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>170 289</b>	<b>25 766</b>	<b>1 739</b>	<b>78 765</b>	<b>96 372</b>	<b>7 418</b>	<b>127 568</b>	<b>507 917</b>	<b>476 911</b>

Tableau 12.1 (suite et fin)  
Fonds détenus en fiducie<sup>a</sup>  
Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Plans d'assurance maladie Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda	Réserves au titre de l'assurance- vie de personnel de l'ONU <sup>b</sup>	Assurance-vie après la cessation de service	Régime d'assurance maladie du personnel local	Compte spécial pour le paiement d'indemnités	Fonds de réserve pour l'auto- assurance du Siège contre les risques de responsabilité civile	Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève	Total 2011	Total 2009
<b>Actif</b>									
Encaisse et dépôts à terme	177	25	14	32	46	6	28 138 <sup>g</sup>	28 438	187
Placements à court terme	–	–	–	–	–	–	7 412 <sup>h</sup>	7 412	5 144
Placements à long terme	–	–	–	–	–	–	83 437 <sup>h</sup>	83 437	69 266
Trésorerietés communes hors Siège <sup>i</sup>	–	–	–	–	–	–	5 453	5 453	31 803
Trésorerie commune <sup>j</sup>	168 464	9 250	1 725	70 970	107 257	6 875	–	364 541	350 277
Soldes débiteurs interfonds	3 886	10 047	–	8 073	14 330	537	264	37 137	27 160
Débiteurs divers	6 369	6 444	–	1 254	1	–	3 169	17 237	23 470
Charges comptabilisées d'avance	–	–	–	–	–	–	432	432	689
<b>Total de l'actif</b>	<b>178 896</b>	<b>25 766</b>	<b>1 739</b>	<b>80 329</b>	<b>121 634</b>	<b>7 418</b>	<b>128 305</b>	<b>544 087</b>	<b>507 996</b>
<b>Passif</b>									
Engagements non réglés (exercice considéré)	–	–	–	4	–	–	294	298	712
Engagements non réglés (exercices à venir)	–	–	–	–	–	–	432	432	689
Soldes créditeurs interfonds	1 869	–	–	–	25 260	–	–	27 129	16 483
Créditeurs divers	6 738	–	–	1 560	2	–	11	8 311	13 201
<b>Total du passif</b>	<b>8 607</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 564</b>	<b>25 262</b>	<b>–</b>	<b>737</b>	<b>36 170</b>	<b>31 085</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>									
Réserves de fonctionnement	–	5 044	–	–	–	–	85 079	90 123	83 387

	Plans		Fonds de réserve			Total 2011	Total 2009
	d'assurance maladie Blue Cross, Aetna, Cigna et Van Breda	Réserves au titre de l'assurance-vie de l'ONU <sup>b</sup>	Assurance-vie après la cessation de service	Régime d'assurance maladie du personnel local	pour l'auto-assurance du Siège contre les risques de responsabilité civile		
Excédent (déficit) cumulé	170 289	20 722	1 739	78 765	96 372	417 794	393 524
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>170 289</b>	<b>25 766</b>	<b>1 739</b>	<b>78 765</b>	<b>96 372</b>	<b>507 917</b>	<b>476 911</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>178 896</b>	<b>25 766</b>	<b>1 739</b>	<b>80 329</b>	<b>121 634</b>	<b>544 087</b>	<b>507 996</b>

<sup>a</sup> Voir la note 12.1.

<sup>b</sup> Ce programme est garanti par une compagnie d'assurance, aussi les primes collectées et reversées à l'assureur pendant l'exercice ne sont-elles pas comptabilisées ici.

<sup>c</sup> Dont un gain de change de 8 464 395 dollars.

<sup>d</sup> Correspond à des primes d'assurance versées rétroactivement par le PNUD qui n'ont plus à être reversées à la compagnie d'assurance.

<sup>e</sup> Correspond à un ajustement apporté au solde des fonds pour tenir compte du rapprochement global des comptes du régime d'assurance maladie Van Breda.

<sup>f</sup> Correspond à un changement portant sur les réserves relatives au régime d'assurance-vie administré par Aetna.

<sup>g</sup> Correspond à des dépôts à terme en francs suisses d'un montant de 28 137 759 dollars.

<sup>h</sup> La valeur de réalisation des placements à court terme s'élève à 7 501 852 dollars et celle des placements à long terme à 84 615 121 dollars.

<sup>i</sup> Part dans la trésorerie commune hors Siège et dans la trésorerie commune en euros, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 1 818 016 dollars; placements à court terme : 1 007 722 dollars (valeur de réalisation : 1 009 167 dollars); placements à long terme : 2 600 772 dollars (valeur de réalisation : 2 605 481 dollars); intérêts courus à recevoir : 26 880 dollars.

<sup>j</sup> Part dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 72 205 634 dollars; placements à court terme : 85 284 988 dollars (valeur de réalisation : 85 433 288 dollars); placements à long terme : 206 453 268 dollars (valeur de réalisation : 206 131 331 dollars); intérêts courus à recevoir : 597 122 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.2  
**Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs<sup>a</sup>**  
**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Appui aux activités de coopération technique	Appui aux structures administratives extrabudgétaires	Appui aux activités de fonds extrabudgétaires	Appui aux activités humanitaires	Appui au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>
<b>Recettes</b>								
Recettes provenant de services fournis aux entités suivantes :								
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	31 147	3 138	47	—	—	(3 138)	31 194	30 807
Fonds généraux d'affectation spéciale <sup>d</sup>	803	46 469	50 612	58 450	—	(15 842)	140 492	117 414
PNUE, ONU-Habitat et autres (services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi)	—	48 866	—	—	—	—	48 866	41 827
Organismes, fonds, programmes et autres	3 033	84 573	1 615	—	1 508	(316)	90 413	79 521
Intérêts créditeurs	1 880	2 942	2 371	1 585	58	—	8 836	13 484
Recettes diverses ou accessoires	454	1 774	232	397	47	—	2 904	2 694
<b>Total des recettes</b>	<b>37 317</b>	<b>187 762</b>	<b>54 877</b>	<b>60 432</b>	<b>1 613</b>	<b>(19 296)</b>	<b>322 705</b>	<b>285 747</b>
<b>Dépenses</b>								
Traitements et autres dépenses de personnel	22 913	113 007	22 624	49 825	2 530	(17 693)	193 206	158 215
Voyages	1 161	4 954	646	1 034	82	—	7 877	6 402
Services contractuels	230	10 227	989	1 216	126	(293)	12 495	9 580
Dépenses de fonctionnement	1 916	28 501	1 329	2 539	579	(1 309)	33 555	27 665
Achats	90	6 458	128	1 232	21	(1)	7 928	3 443
Dépenses diverses <sup>e</sup>	13 981	12 534	24 975	1 392	33	—	52 915	21 981
<b>Total des dépenses</b>	<b>40 291</b>	<b>175 681</b>	<b>50 691</b>	<b>57 238</b>	<b>3 371</b>	<b>(19 296)</b>	<b>307 976</b>	<b>227 286</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(2 974)</b>	<b>12 081</b>	<b>4 186</b>	<b>3 194</b>	<b>(1 758)</b>	<b>—</b>	<b>14 729</b>	<b>58 461</b>

	<i>Appui aux activités de coopération technique</i>	<i>Appui aux structures administratives extrabudgétaires</i>	<i>Appui aux activités de fonds extrabudgétaires</i>	<i>Appui aux activités humanitaires</i>	<i>Appui au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)<sup>b</sup></i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009<sup>a</sup></i>
Ajustements sur exercices antérieurs	26	180	153	(60)	(3)	–	296	2 240
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(2 948)</b>	<b>12 261</b>	<b>4 339</b>	<b>3 134</b>	<b>(1 761)</b>	<b>–</b>	<b>15 025</b>	<b>60 701</b>
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	31	–	–	–	2 036 <sup>c</sup>	–	2 067	1 812
Prélèvements (virements) sur les comptes d'autres organisations	–	(38)	–	–	–	–	(38)	–
Sommes remboursées à des donateurs	–	(2)	–	–	–	–	(2)	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	57 192	84 799	68 298	46 894	884	–	258 067	195 554
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>54 275</b>	<b>97 020</b>	<b>72 637</b>	<b>50 028</b>	<b>1 159</b>	<b>–</b>	<b>275 119</b>	<b>258 067</b>

Tableau 12.2 (suite et fin)  
**Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs<sup>a</sup>**  
**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Appui aux activités de coopération technique	Appui aux structures administratives extrabudgétaires	Appui aux activités de fonds extrabudgétaires	Appui aux activités humanitaires	Appui au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	Éliminations (toutes opérations interfonds) <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>c</sup>
<b>Actif</b>								
Encaisse et dépôts à terme	—	497	—	—	—	—	497	197
Trésoreries communes hors Siège <sup>e</sup>	19 838	34 118	—	38 746	—	—	92 702	84 265
Trésorerie commune du Siège <sup>b</sup>	33 246	61 415	72 467	6 535	1 229	—	174 892	163 046
Soldes débiteurs interfonds	1 922	7 125	2 564	6 912	—	—	18 523	21 476
Débiteurs divers	101	5 223	283	311	27	—	5 945	5 997
Charges comptabilisées d'avance	74	2 718	94	193	23	—	3 102	2 128
<b>Total de l'actif</b>	<b>55 181</b>	<b>111 096</b>	<b>75 408</b>	<b>52 697</b>	<b>1 279</b>	<b>—</b>	<b>295 661</b>	<b>277 109</b>
<b>Passif</b>								
Engagements non réglés (exercice considéré)	872	8 230	561	2 544	58	—	12 265	6 590
Engagements non réglés (exercices à venir)	—	2 468	—	50	—	—	2 518	1 718
Soldes créditeurs interfonds	2	1 383	1 707	—	61	—	3 153	9 069
Créditeurs divers	32	1 580	480	75	1	—	2 168	1 532
Recettes comptabilisées d'avance	—	415	23	—	—	—	438	133
<b>Total du passif</b>	<b>906</b>	<b>14 076</b>	<b>2 771</b>	<b>2 669</b>	<b>120</b>	<b>—</b>	<b>20 542</b>	<b>19 042</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Réserves de fonctionnement	4 339	13 174	3 000	5 716	480	—	26 709	21 854
Excédent (déficit) cumulé	49 936	83 846	69 637	44 312	679	—	248 410	236 213
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>54 275</b>	<b>97 020</b>	<b>72 637</b>	<b>50 028</b>	<b>1 159</b>	<b>—</b>	<b>275 119</b>	<b>258 067</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>55 181</b>	<b>111 096</b>	<b>75 408</b>	<b>52 697</b>	<b>1 279</b>	<b>—</b>	<b>295 661</b>	<b>277 109</b>

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 12.2)

<sup>a</sup> Voir la note 12.2.

<sup>b</sup> Pour donner une image fidèle de la situation dans la colonne « Total », les opérations réciproques entre les colonnes sont éliminées.

<sup>c</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>d</sup> Les recettes sont calculées en pourcentage des ressources affectées aux programmes ayant été dépensées, sauf dans le cas des crédits.

<sup>e</sup> Y compris un montant de 37 090 100 dollars pour le financement du progiciel de gestion intégré, montant qui se décompose comme suit : 11 875 000 dollars prélevés sur le Compte spécial pour les dépenses d'appui extrabudgétaires relatives aux programmes de coopération technique, 24 974 700 dollars provenant du Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes relatives aux activités de fond extrabudgétaires et 240 400 dollars au titre du Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes relevant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

<sup>f</sup> Prélèvement sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

<sup>g</sup> Part dans la trésorerie commune hors Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 10 535 918 dollars; placements à court terme : 26 477 069 dollars (valeur de réalisation : 26 526 290 dollars); placements à long terme : 55 462 760 dollars (valeur de réalisation : 55 556 717 dollars); intérêts courus à recevoir : 226 642 dollars.

<sup>h</sup> Part dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 34 641 310 dollars; placements à court terme : 40 916 248 dollars (valeur de réalisation : 40 987 397 dollars); placements à long terme : 99 047 834 dollars (valeur de réalisation : 98 893 381 dollars); intérêts courus à recevoir : 286 475 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.3  
**Services communs d'appui**  
**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Projetiel de gestion intégré	Système intégré de gestion	Informatique et télécommunications	Services de voyages	Location de locaux	Total 2011	Total 2009
<b>Recettes</b>							
Crédits provenant d'autres fonds	162 339 <sup>b</sup>	-	12 384	-	96 613	271 336	112 285
Recettes provenant de services fournis	-	-	16 993	4 269	-	21 262	23 273
Location et entretien	-	-	-	-	1 529	1 529	1 000
Remises	-	-	-	14	-	14	80
Intérêts créditeurs	-	-	-	-	-	-	84
Recettes diverses ou accessoires	-	-	-	-	2 989	2 989	46
<b>Total des recettes</b>	<b>162 339</b>	<b>-</b>	<b>29 377</b>	<b>4 283</b>	<b>101 131</b>	<b>297 130</b>	<b>136 768</b>
<b>Dépenses</b>							
Traitements et autres dépenses de personnel	21 935	-	2 628	-	-	24 563	8 587
Voyages	929	-	56	-	-	985	1 015
Services contractuels	46 540	-	2 672	3 746	-	52 958	11 596
Dépenses de fonctionnement	6 761	-	33 982	15	97 115	137 873	99 890
Achats	24 544	-	102	-	-	24 646	10 545
<b>Total des dépenses</b>	<b>100 709</b>	<b>-</b>	<b>39 440</b>	<b>3 761</b>	<b>97 115</b>	<b>241 025</b>	<b>131 633</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>61 630</b>	<b>-</b>	<b>(10 063)</b>	<b>522</b>	<b>4 016</b>	<b>56 105</b>	<b>5 135</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	-	-	-	-	-	-	(55)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>61 630</b>	<b>-</b>	<b>(10 063)</b>	<b>522</b>	<b>4 016</b>	<b>56 105</b>	<b>5 080</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	356	-	962	-	3	1 321	4 582
Virements sur d'autres fonds	-	-	-	-	-	-	-
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	2 300	84	21 863	609	19 480	44 336	34 674
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>64 286</b>	<b>84</b>	<b>12 762</b>	<b>1 131</b>	<b>23 499</b>	<b>101 762</b>	<b>44 336</b>

Tableau 12.3 (suite et fin)  
Services communs d'appui<sup>a</sup>

**Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Projetiel de gestion intégré	Système intégré de gestion	Informatique et télécommunications	Services de voyages	Location de locaux	Total 2011	Total 2009
<b>Actif</b>							
Soldes débiteurs interfonds	82 508	84	21 569	1 603	22 004	127 768	62 327
Débiteurs divers	362	–	153	–	2 753	3 268	508
Charges comptabilisées d'avance	31 451	–	11 740	–	212 673	255 864	260 720
<b>Total de l'actif</b>	<b>114 321</b>	<b>84</b>	<b>33 462</b>	<b>1 603</b>	<b>237 430</b>	<b>386 900</b>	<b>323 555</b>
<b>Passif</b>							
Engagements non réglés (exercice considéré)	13 823	–	7 157	468	717	22 165	14 041
Engagements non réglés (exercices à venir)	31 451	–	11 740	–	212 673	255 864	260 720
Créditeurs divers	4 761	–	1 803	4	541	7 109	4 458
<b>Total du passif</b>	<b>50 035</b>	<b>–</b>	<b>20 700</b>	<b>472</b>	<b>213 931</b>	<b>285 138</b>	<b>279 219</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>							
Réserves de fonctionnement	–	–	2 000	135	4 500	6 635	6 635
Excédent cumulé	64 286	84	10 762	996	18 999	95 127	37 701
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>64 286</b>	<b>84</b>	<b>12 762</b>	<b>1 131</b>	<b>23 499</b>	<b>101 762</b>	<b>44 336</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>114 321</b>	<b>84</b>	<b>33 462</b>	<b>1 603</b>	<b>237 430</b>	<b>386 900</b>	<b>323 555</b>

<sup>a</sup> Voir la note 12.3.

<sup>b</sup> Financement du projetiel de gestion intégré selon les modalités fixées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/243, 64/271 et 65/290, à savoir 11 182 900 dollars imputés sur le budget ordinaire, 114 065 900 dollars imputés sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices budgétaires clos le 30 juin 2010, le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012 et 37 090 100 dollars prélevés sur les fonds extrabudgétaires.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.4  
**Activités financées en commun<sup>a</sup>**

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Commission de la fonction publique internationale</i>	<i>Corps commun d'inspection</i>	<i>Secrétariat du CCS</i>	<i>Sûreté et sécurité</i>	<i>Assurance contre les actes de malveillance</i>	<i>Consortium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld</i>	<i>Activités financées en commun – Office des Nations Unies à Vienne<sup>b</sup></i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009<sup>c</sup></i>
<b>Recettes</b>									
Fonds reçus au titre de mécanismes interorganisations	10 741	10 887	4 248	154 138	6 906	1 941	36 086	224 947	198 197
Crédits provenant d'autres fonds <sup>d</sup>	5 379	3 368	1 394	50 022	3 698	3 060	57 810	124 731	117 957
Recettes diverses ou accessoires	–	10	–	420	–	–	100	530	900
<b>Total des recettes</b>	<b>16 120</b>	<b>14 265</b>	<b>5 642</b>	<b>204 580</b>	<b>10 604</b>	<b>5 001</b>	<b>93 996</b>	<b>350 208</b>	<b>317 054</b>
<b>Dépenses</b>									
Traitements et autres dépenses de personnel	12 911	13 447	5 516	159 009	–	–	84 735	275 618	246 053
Voyages	1 706	506	454	8 743	–	–	47	11 456	11 408
Services contractuels	21	39	227	3 272	9 541	5 001	4 017	22 118	22 936
Dépenses de fonctionnement	1 583	149	193	14 584	–	–	2 603	19 112	15 965
Achats	69	67	50	6 969	–	–	2 554	9 709	9 213
Dépenses diverses	1	–	–	12 716	–	–	290	13 007	11 670
<b>Total des dépenses</b>	<b>16 291</b>	<b>14 208</b>	<b>6 440</b>	<b>205 293</b>	<b>9 541</b>	<b>5 001</b>	<b>94 246</b>	<b>351 020</b>	<b>317 245</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(171)</b>	<b>57</b>	<b>(798)</b>	<b>(713)</b>	<b>1 063</b>	<b>–</b>	<b>(250)</b>	<b>(812)</b>	<b>(191)</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>(171)</b>	<b>57</b>	<b>(798)</b>	<b>(713)</b>	<b>1 063</b>	<b>–</b>	<b>(251)</b>	<b>(813)</b>	<b>(191)</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	171	64	56	713	–	–	251	1 255	1 709
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	–	(715)	–	–	(715)	–

	Commission de la fonction publique internationale	Corps commun d'inspection	Secrétariat du CCS	Sûreté et sécurité	Assurance contre les actes de malveillance	Consortium de la Bibliothèque Dag Nations Unies à Vienne <sup>b</sup>	Activités financées en commun – Office des Nations Unies à Vienne <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009 <sup>a</sup>
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	–	1 492	–	950	–	–	2 442	924
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	–	<b>121<sup>e</sup></b>	<b>750<sup>f</sup></b>	–	<b>1 298<sup>g</sup></b>	–	–	<b>2 169</b>	<b>2 442</b>

<sup>a</sup> Voir la note 12.4.

<sup>b</sup> Correspond aux activités financées en commun relatives à la sûreté et à la sécurité, aux services de conférence et aux services administratifs (voir l'alinéa b) de la note 12.4) et au programme de contrôle des accès à l'Office des Nations Unies à Vienne.

<sup>c</sup> Les chiffres indiqués à des fins de comparaison ont été retraités pour les rendre conformes à la nouvelle présentation.

<sup>d</sup> Crédits prélevés sur d'autres fonds de l'ONU.

<sup>e</sup> Correspond au montant relatif au système Web de suivi du Corps commun d'inspection (120 504 dollars), qui est reporté sur l'exercice biennal 2012-2013.

<sup>f</sup> Correspond aux montants relatifs au projet IPSAS du CCS (593 064 dollars), au projet portant sur l'informatique et les communications (44 862 dollars) et au projet consacré à la double carrière et à la mobilité des couples de fonctionnaires (113 046 dollars), qui sont reportés sur l'exercice biennal 2012-2013.

<sup>g</sup> Solde correspondant à la franchise au titre de la police d'assurance contre les actes de malveillance, qui est reporté sur l'exercice 2012-2013.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.5  
Comptes spéciaux pour les conférences et les conventions<sup>a</sup>

**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds  
de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Conférences et séances de fond tenues dans le cadre des accords avec les pays hôtes</i>	<i>Conférences des États parties aux traités et conventions</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
<b>Recettes</b>				
Quotes-parts <sup>b</sup>	–	10 154	10 154	12 015
Contributions volontaires	8 354	–	8 354	5 389
Intérêts créditeurs	–	–	–	–
Recettes diverses ou accessoires	1	–	1	–
<b>Total des recettes</b>	<b>8 355</b>	<b>10 154</b>	<b>18 509</b>	<b>17 404</b>
<b>Dépenses</b>				
Traitements et autres dépenses de personnel	92	8 167	8 259	5 239
Voyages	4 044	207	4 251	3 151
Services contractuels	13	669	682	271
Dépenses de fonctionnement	122	1 056	1 178	208
Achats	–	18	18	14
Dépenses diverses	57	–	57	–
Dépenses d'appui au programme	233	626	859	467
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 561</b>	<b>10 743</b>	<b>15 304</b>	<b>9 350</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>3 794</b>	<b>(589)</b>	<b>3 205</b>	<b>8 054</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(1 169) <sup>c</sup>	(1 169)	–
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>3 794</b>	<b>(1 758)</b>	<b>2 036</b>	<b>8 054</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	31	6	37	31
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	–	–	740
Sommes remboursées à des donateurs	(2 798)	–	(2 798)	(630)
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	–	–	–	2 234
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	3 501	6 928	10 429	–
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>4 528</b>	<b>5 176</b>	<b>9 704</b>	<b>10 429</b>

Tableau 12.5 (suite et fin)

**Comptes spéciaux pour les conférences et les conventions<sup>a</sup>****Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Conférences et séances de fond tenues dans le cadre des accords avec les pays hôtes</i>	<i>Conférences des États parties aux traités et conventions</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
<b>Actif</b>				
États Membres – quotes-parts à recevoir	–	3 532	3 532	3 537
Contributions volontaires à recevoir	–	–	–	–
Soldes débiteurs interfonds	5 946	3 972	9 918	11 219
Débiteurs divers	13	1	14	49
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 959</b>	<b>7 505</b>	<b>13 464</b>	<b>14 805</b>
<b>Passif</b>				
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	2 197	2 197	1 459
Engagements non réglés (exercice considéré)	332	21	353	265
Soldes créditeurs interfonds	–	–	–	30
Créditeurs divers	1 099	111	1 210	–
Recettes comptabilisées d'avance	–	–	–	2 622
<b>Total du passif</b>	<b>1 431</b>	<b>2 329</b>	<b>3 760</b>	<b>4 376</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>				
Excédent (déficit) cumulé	4 528	5 176	9 704	10 429
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>4 528</b>	<b>5 176</b>	<b>9 704</b>	<b>10 429</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>5 959</b>	<b>7 505</b>	<b>13 464</b>	<b>14 805</b>

<sup>a</sup> Voir la note 12.6.<sup>b</sup> Les quotes-parts sont perçues sur la base des accords intervenus entre les États parties à chaque traité ou convention.<sup>c</sup> Correspond principalement à une réduction des recettes qui avaient été prévues au cours d'exercices antérieurs, à l'issue des conférences tenues pendant l'exercice considéré.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.6  
**Autres fonds<sup>a</sup>**  
**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de l'ONU pour le souvenir et la reconnaissance	Mission des Nations Unies au Timor oriental	Ventes des obligations de l'ONU de la cafétiéra	Fonds d'amortissement de boissons alcoolisées	Fonds autorenovelable pour l'achat de boissons alcoolisées	Divers <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Recettes</b>								
Contributions volontaires	134	—	—	—	—	—	134	—
Intérêts créditeurs	179	116	—	41	—	—	336	610
Services de restauration	—	—	—	1 252	—	—	1 252	1 055
Ventes de boissons alcoolisées	—	—	—	—	151	—	151	166
Recettes diverses ou accessoires	6	—	—	11	—	29	46	44
<b>Total des recettes</b>	<b>319</b>	<b>116</b>	<b>—</b>	<b>1 304</b>	<b>151</b>	<b>29</b>	<b>1 919</b>	<b>1 875</b>
<b>Dépenses</b>								
Traitements et autres dépenses de personnel	—	—	—	284	106	441	831	434
Voyages	—	—	—	—	—	67	67	18
Dépenses de fonctionnement	—	—	—	338	—	12	350	417
Achats	—	—	—	257	—	—	257	285
Dépenses diverses	130	—	—	—	80	—	210	80
<b>Total des dépenses</b>	<b>130</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>879</b>	<b>186</b>	<b>520</b>	<b>1 715</b>	<b>1 234</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>189</b>	<b>116</b>	<b>—</b>	<b>425</b>	<b>(35)</b>	<b>(491)</b>	<b>204</b>	<b>641</b>
Ajustements sur exercices antérieurs	—	—	—	—	—	—	—	(4)
<b>Excédent (déficit) net</b>	<b>189</b>	<b>116</b>	<b>—</b>	<b>425</b>	<b>(35)</b>	<b>(491)</b>	<b>204</b>	<b>637</b>
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	—	—	—	5	—	3	8	1
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	—	—	—	—	—	—	—	(8)

	Fonds de l'ONU pour le souvenir et la reconnaissance	Mission des Nations Unies au Timor oriental	Ventes des obligations de l'ONU	Fonds d'amortissement de la cafétéria	Fonds autorenouvelable pour l'achat de boissons alcoolisées	Divers <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	5 004	9 374	44 048	1 119	134	595	60 274	59 644
<b>Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice</b>	<b>5 193</b>	<b>9 490</b>	<b>44 048</b>	<b>1 549</b>	<b>99</b>	<b>107</b>	<b>60 486</b>	<b>60 274</b>

Tableau 12.6 (suite et fin)  
Autres fonds<sup>a</sup>

## Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds de l'ONU pour le souvenir et la reconnaissance	Mission des Nations Unies au Timor oriental	Ventes des obligations de l'ONU	Fonds d'amortissement de la cafétéria	Fonds autoreouvelable pour l'achat de boissons alcoolisées	Divers <sup>b</sup>	Total 2011	Total 2009
<b>Actif</b>								
Encaisse et dépôts à terme	—	34	—	—	—	—	34	31
Trésorerie commune hors Siège <sup>c</sup>	—	—	—	1 487	—	—	1 487	1 290
Trésorerie commune <sup>d</sup>	5 193	3 364	—	—	—	14	8 571	8 276
États Membres – quotes-parts à recevoir	—	6 092	—	—	—	—	6 092	6 095
Soldes débiteurs interfonds	—	—	—	16	99	67	182	780
Débiteurs divers	—	—	—	107	—	26	133	50
Créances sur le Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo <sup>e</sup>	—	—	35 931	—	—	—	35 931	35 931
Créances sur le Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) <sup>e</sup>	—	—	8 117	—	—	—	8 117	8 117
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 193</b>	<b>9 490</b>	<b>44 048</b>	<b>1 610</b>	<b>99</b>	<b>107</b>	<b>60 547</b>	<b>60 570</b>
<b>Passif</b>								
Engagements non réglés (exercice considéré)	—	—	—	61	—	—	61	284
Soldes créditeurs interfonds	—	—	—	—	—	—	—	10
Créditeurs divers	—	—	—	—	—	—	—	2
<b>Total du passif</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>61</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>61</b>	<b>296</b>
<b>Réserves et soldes des fonds</b>								
Réserves de fonctionnement	—	—	—	421	—	—	421	301
Excédent cumulé	5 193	9 490	44 048	1 128	99	107	60 065	59 973
<b>Total des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>5 193</b>	<b>9 490</b>	<b>44 048</b>	<b>1 549</b>	<b>99</b>	<b>107</b>	<b>60 486</b>	<b>60 274</b>
<b>Total du passif, des réserves et des soldes des fonds</b>	<b>5 193</b>	<b>9 490</b>	<b>44 048</b>	<b>1 610</b>	<b>99</b>	<b>107</b>	<b>60 547</b>	<b>60 570</b>

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 12.6)

- <sup>a</sup> Voir la note 12.8.
- <sup>b</sup> Services communs, prix spéciaux et entretien et réparation de la résidence du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. Voir l'alinéa f) de la note 12.8.
- <sup>c</sup> Part dans la trésorerie commune hors Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 168 983 dollars; placements à court terme : 424 659 dollars (valeur de réalisation : 425 444 dollars); placements à long terme : 889 553 dollars (valeur de réalisation : 891 060 dollars); intérêts courus à recevoir : 3 635 dollars.
- <sup>d</sup> Part dans la trésorerie commune du Siège, qui se décompose comme suit : encaisse et dépôts à terme : 1 697 607 dollars; placements à court terme : 2 005 112 dollars (valeur de réalisation : 2 008 599 dollars); placements à long terme : 4 853 866 dollars (valeur de réalisation : 4 846 297 dollars); intérêts courus à recevoir : 14 039 dollars.
- <sup>e</sup> La sortie de l'actif de ce montant doit faire l'objet d'une décision de l'Assemblée générale.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Notes relatives aux états financiers

### Note 1

#### L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie.

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation.

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, apporter une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, mener des activités humanitaires pour assurer la survie de groupes n'ayant pas de quoi satisfaire leurs besoins élémentaires et veiller à ce que les personnes responsables de graves violations du droit humanitaire international soient poursuivies en justice.

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique, jouant notamment un rôle de premier plan en encadrant les activités d'autres organismes des Nations Unies face aux problèmes internationaux d'ordres économique, social et sanitaire.

e) La Cour internationale de Justice est compétente pour trancher par des décisions contraignantes les différends que lui soumettent les États Membres et pour donner des avis consultatifs sur les questions d'ordre juridique que lui posent les organes de l'ONU et les institutions spécialisées dûment autorisés à le faire.

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, année où a pris fin l'accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

### Note 2

#### Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'ONU sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le

Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
- ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) L'exercice de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds sauf pour les comptes des opérations de maintien de la paix, pour lesquelles l'exercice financier va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées à l'alinéa ii) du paragraphe k) ci-après.

e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états

financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique, et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion.

i) Les résultats de l'Organisation présentés dans les états I à III sont récapitulés par grande catégorie d'activité ainsi que sous forme consolidée après élimination de tous les soldes interfonds et des cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

j) Des états financiers distincts sont établis pour le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et les fonds apparentés, les comptes séquestres des Nations Unies pour l'Iraq, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en application des dispositions des résolutions 808 (1993) et 827 (1993) du Conseil de sécurité, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, en application des dispositions de la résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité, et les comptes des opérations de maintien de la paix, ces derniers sur la base d'un exercice financier allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Des états financiers distincts sont également établis pour le Centre du commerce international, l'Université des Nations Unies et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ainsi que pour les fonds et programmes des Nations Unies tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Programme alimentaire mondial et le Programme des Volontaires des Nations Unies.

k) Recettes :

i) Les montants nécessaires pour financer les activités entreprises au titre du budget ordinaire de l'ONU, des opérations de maintien de la paix, du plan-cadre d'équipement, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda ainsi que du Fonds de roulement sont mis en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

- ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;
- iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation les dépenses occasionnées par leur participation à des traités, des organes ou des conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions volontaires effectuées sous la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;
- v) Les revenus provenant d'activités productrices de recettes (y compris les activités sous-traitées à des entreprises extérieures) figurent dans les états financiers pour leur montant net, déduction faite des dépenses de fonctionnement qui leur sont directement imputables;
- vi) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que l'Organisation administre des projets ou autres programmes en leur nom;
- vii) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;
- viii) Les recettes provenant d'activités financées en commun sont les sommes versées par d'autres organisations au titre de leur part de dépenses communes supportées par l'Organisation;
- ix) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes perçues au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;
- x) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus des placements de la trésorerie commune et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants;
- xi) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe 1) i) ci-dessous, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visées au paragraphe k) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses. Dans le cas

des fonds généraux d'affectation spéciale, sont également classées dans les recettes accessoires les économies réalisées du fait de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs;

xii) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe n) iii) ci-après.

l) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements, ainsi que les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) vi) ci-après.

m) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables achetés par l'Organisation pour générer des recettes. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de marché, le montant inférieur étant retenu; les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La valeur de réalisation des placements est indiquée dans les notes de bas de page des états financiers;

iii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué au paragraphe m) ii) ci-dessus. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements; on trouvera des précisions supplémentaires dans la note 13;

iv) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas tenir compte des retards qui peuvent intervenir dans le recouvrement des sommes en question;

v) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et dans ceux dus par

celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

vi) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent, ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances reste comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

viii) Les travaux de construction en cours sont comptabilisés comme tels jusqu'à ce que le chantier soit terminé, date à laquelle la valeur de ce qui a été construit et le coût du terrain sont inscrits au compte Immobilisations de l'Organisation;

ix) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif de l'Organisation. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

n) Passif, réserves et solde des fonds :

i) Les réserves de fonctionnement et autres réserves sont comprises dans le montant total indiqué dans les états financiers pour les réserves et les soldes des fonds;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir, les avances reçues au titre des activités productrices de recettes et d'autres recettes encaissées par anticipation;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements de l'exercice considéré qui sont imputables sur le budget ordinaire et sur des comptes spéciaux demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent. Les engagements de dépenses pour la plupart des activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Les engagements non réglés se

rapportant à des sommes dues aux États Membres par les opérations de maintien de la paix restent normalement valables pendant cinq ans après la fin de l'exercice. Les engagements non réglés se rapportant à des fonds ayant un cycle financier pluriannuel restent valables jusqu'à l'achèvement du projet;

v) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les jours de congé accumulés. Ces trois types d'engagements sont calculés sur une base actuarielle;

vi) Le passif éventuel est indiqué dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, l'ONU est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part de l'Organisation dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

o) Activités de coopération technique :

i) Les états financiers relatifs à la coopération technique rendent compte des activités financées soit au moyen de contributions volontaires ou de fonds fournis, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en vertu d'arrangements interorganisations, soit par affectation de crédits ouverts au chapitre 22 du budget ordinaire;

ii) Les contributions volontaires versées par des États Membres ou d'autres donateurs pour les activités de coopération technique sont comptabilisées comme recettes au moment où elles sont reçues, même dans le cas des montants qui n'ont pas encore été affectés à un projet particulier;

- iii) L'affectation des recettes provenant du PNUD ou du FNUAP se fait compte tenu des intérêts et autres recettes accessoires à déduire du total des dépenses;
- iv) Les intérêts créditeurs sont répartis entre les fonds d'affectation spéciale en fin d'année au prorata du solde moyen mensuel de chacun;
- v) Les recettes accessoires provenant des activités financées au moyen du budget ordinaire sont comptabilisées comme recettes accessoires du Fonds général. Les intérêts et recettes accessoires afférents aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont portés au crédit du fonds d'affectation spéciale correspondant;
- vi) Les engagements non réglés de l'exercice concernant toutes les activités de coopération technique qui ne sont pas financées au moyen du budget ordinaire demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'année civile à laquelle ils se rapportent, plutôt qu'après la fin de l'exercice biennal. Les règles de communication de l'information financière arrêtées par le PNUD et le FNUAP prévoient toutefois que ces engagements peuvent être conservés au-delà de 12 mois dès lors qu'il subsiste une ferme obligation de payer. Les réductions ou annulations d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit du projet concerné et viennent en déduction des dépenses de l'exercice;
- vii) Le crédit ouvert au budget ordinaire pour les programmes de coopération technique est administré conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation. Les engagements concernant le programme ordinaire de coopération technique qui restent non réglés à la fin d'un exercice sont virés des comptes du Fonds général de l'ONU à ceux des activités de coopération technique pour l'exercice suivant;
- viii) Un système de coût moyen est utilisé en ce qui concerne les projets du PNUD et du FNUAP, selon lequel les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à chaque expert sont imputés au budget des projets sur la base d'un coût moyen. On calcule le coût moyen en répartissant ces coûts entre tous les projets du PNUD et du FNUAP pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice;
- ix) La provision pour prime de rapatriement est calculée à raison de 8 % du traitement de base net pour tous les agents engagés au titre de projets, à l'exception du personnel pour lequel les dépenses sont calculées selon la méthode des coûts moyens.
- p) Il y a deux types de fonds d'affectation spéciale créés par l'Assemblée générale ou par le Secrétaire général : les fonds généraux d'affectation spéciale et les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique :
- i) Les comptes des fonds généraux d'affectation spéciale sont tenus selon les mêmes règles comptables que celles adoptées pour le budget ordinaire, à ceci près que les annulations d'engagements d'exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires;
  - ii) Lorsque le partenaire d'exécution est une entité des Nations Unies, les fonds généraux d'affectation spéciale traitent les décaissements comme des avances. Les dépenses sont constatées dans les rapports sur les dépenses

présentés ensuite par l'entité et les avances sont alors réduites. Lorsque le partenaire d'exécution n'est pas une entité des Nations Unies, les versements sont, sur la base de l'accord conclu, considérés comme des dons. Dans ce cas, leur valeur est comptabilisée en totalité comme des dépenses lors de la signature de l'accord; le décaissement est effectué au même moment et les partenaires d'exécution sont tenus de présenter des rapports sur les dépenses durant la conduite du projet et des rapports définitifs d'audit une fois le projet terminé. Si, sur la base de l'accord, l'ONU ne verse pas la totalité du montant aux partenaires d'exécution, le reste est inscrit comme engagement non réglé jusqu'à ce que ces derniers aient présenté des rapports sur les dépenses. Les engagements non réglés sont réduits si de nouveaux versements sont requis ou annulés s'il n'y a pas d'autres versements;

iii) Les fonds généraux d'affectation spéciale servent à financer les dépenses au titre de la prime de rapatriement, qui est calculée à raison de 8 % du traitement de base net du personnel remplissant les conditions requises;

iv) Les fonds versés à l'Organisation à titre de remboursement pour l'utilisation de ses installations ne sont pas traités comme des fonds d'affectation spéciale. Tout solde non utilisé de ces fonds est compris dans le montant total des comptes créditeurs indiqué pour le Fonds général (état V) ou dans d'autres états.

### Note 3

#### **Récapitulatif de tous les fonds : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); et flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I, II et III présentent les comptes de tous les fonds de l'ONU, qui sont classés en huit catégories de fonds apparentés, et, après élimination des comptes et opérations réciproques, regroupés pour donner un total général rendant compte de toutes les activités de l'Organisation. Cette présentation consolidée ne saurait signifier que tout fond peut être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été autorisé. Les huit catégories sont les suivantes :

- i) Fonds général et fonds connexes : le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds de roulement et le Compte spécial (état V);
- ii) Activités de coopération technique : comptes résumés dans l'état VI;
- iii) Fonds généraux d'affectation spéciale : comptes résumés dans l'état VII;
- iv) Fonds de péréquation des impôts : comptes résumés dans l'état VIII;
- v) Plan-cadre d'équipement : comptes résumés dans l'état IX;
- vi) Immobilisations et travaux de construction en cours : comptes résumés dans l'état X;
- vii) Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : comptes résumés dans l'état XI;
- viii) Autres fonds spéciaux : comptes résumés dans l'état XII.

b) L'excédent ou le déficit des recettes par rapport aux dépenses est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice biennal considéré. Le second donne un résultat net, qui tient compte des ajustements éventuels des recettes ou dépenses d'exercices antérieurs.

c) Éliminations (toutes opérations interfonds). Le classement de tous les fonds en huit catégories (voir al. a) ci-dessus) nécessite l'élimination par compensation des opérations entre catégories, sous peine de fausser les chiffres portés dans la colonne « Total ». Ces éliminations consistent notamment à compenser les opérations donnant lieu à l'inscription d'une recette dans une catégorie et d'une charge du même montant dans une autre, ou d'une créance dans l'une qui correspond à une dette dans l'autre; toutes ces écritures compensatoires sont portées dans la colonne « Éliminations (toutes opérations interfonds) ».

#### Note 4

##### Fonds général : état des ouvertures de crédits (état IV)

Conformément aux résolutions 64/244 A et B, 64/260, 64/288, 65/260 et 66/245 de l'Assemblée générale, le montant des crédits ouverts et le montant brut des quotes-parts pour l'exercice biennal 2010-2011 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010	2011	Total
Crédits ouverts au budget (résolution 64/244 A)	2 578 014	2 578 015	5 156 029
<i>À ajouter</i> : Majoration de crédits de l'exercice 2010-2011 :			
Résolution 64/260	–	2 745	2 745
Résolution 64/288	–	187	187
Résolution 65/260	–	208 274	208 274
Résolution 66/245	–	49 199	49 199
<b>Montant définitif total des crédits ouverts pour 2010-2011</b>	<b>2 578 014</b>	<b>2 838 420</b>	<b>5 416 434</b>
Recettes prévues (hors contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2010-2011 (résolution 64/244 B)	16 494	16 494	32 988
<i>À ajouter</i> : Augmentation des recettes (hors contributions du personnel) de l'exercice biennal 2010-2011 :			
Résolution 65/260	–	4 943	4 943
Résolution 66/245	–	13 925	13 925
<b>Montant définitif total des recettes prévues</b>	<b>16 494</b>	<b>35 362</b>	<b>51 856</b>
<b>Montant définitif total des crédits ouverts pour 2010-2011 déduction faite du montant définitif total des recettes prévues</b>	<b>2 561 520</b>	<b>2 803 058</b>	<b>5 364 578</b>
<i>À ajouter</i> : Montant non mis en recouvrement conformément à la section XII de la résolution 63/263, mais mis en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	45 000	–	45 000

	2010	2011	Total
Montant lié à des ajustements des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolutions 63/268 et 63/283) qui doit être mis en recouvrement en 2011 (résolution 65/260C)	–	2 579	2 579
Augmentation des recettes (hors contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2010-2011 à ajuster par rapport aux montants mis en recouvrement en 2012 (résolution 66/248 C)	–	13 925	13 925
<i>À déduire</i> : Excédent non utilisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 à ajuster par rapport aux montants mis en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	(141 098)	–	(141 098)
Diminution nette des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009 (résolutions 63/268, 63/283 et 64/242 A) à ajuster par rapport aux montants mis en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	(67 745)	–	(67 745)
Augmentation des recettes (hors contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolution 64/242) à ajuster par rapport aux montants mis en recouvrement en 2010 (résolution 64/244 C)	(19 686)	–	(19 686)
Montant de la réévaluation des coûts (résolution 64/243) qui n'ont pas été mis en recouvrement en 2010 conformément à la résolution 64/244 C	(27 384)	–	(27 384)
Excédent non utilisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 à ajuster par rapport aux montants mis en recouvrement en 2011 (résolution 65/260 C)	–	(121 824)	(121 824)
Majoration des crédits de l'exercice 2010-2011 (résolution 66/245), à mettre en recouvrement en 2012 (résolution 66/248 C)	–	(49 199)	(49 199)
	<b>(210 913)</b>	<b>(154 519)</b>	<b>(365 432)</b>
<b>Montant brut total des quotes-parts des États Membres pour l'exercice 2010-2011 (résolutions 64/244 C et 65/260 C)</b>	<b>2 350 607</b>	<b>2 648 539</b>	<b>4 999 146</b>

## Note 5

### Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et fonds connexes (état V)

#### 1. Fonds général de l'ONU

##### a) Encaisse et dépôts à terme :

Le montant indiqué à la rubrique Encaisse et dépôts à terme correspond au total net de tous les soldes disponibles (y compris les sommes détenues en monnaie non convertible), déduction faite des découverts éventuels.

##### b) Quotes-parts à recevoir des États Membres :

i) Les quotes-parts à recevoir inscrites dans les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, aux résolutions

pertinentes de l'Assemblée générale et aux conventions comptables de l'Organisation. Conformément à la politique de l'Organisation rappelée à l'alinéa iv) du paragraphe m) de la note 2 ci-dessus, aucune provision n'a été constituée pour tenir compte du retard avec lequel les quotes-parts peuvent être versées;

ii) Conformément à l'article 3.5 du Règlement financier, les sommes versées par un État Membre sont portées d'abord au crédit du Fonds de roulement, l'excédent étant imputé sur les contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement;

iii) Les contributions non acquittées comprennent un montant de 710 168 dollars à recevoir de l'ex-Yougoslavie, qui a cessé d'être un État Membre le 1<sup>er</sup> novembre 2000; en application de la résolution 63/249, ce montant sera réparti entre les États successeurs de l'ex-Yougoslavie;

iv) Un État Membre a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de payer certaines de ses quotes-parts ou qu'il ne les verserait qu'à certaines conditions. En conséquence, il est estimé qu'au 31 décembre 2011 cet État Membre a retenu un total cumulé de 165 936 072 dollars, ce montant étant compris dans le total des quotes-parts non acquittées au titre du budget ordinaire, qui est de 454 408 938 dollars au 31 décembre 2011. Du total des quotes-parts non acquittées, 13 242 108 dollars sont en instance depuis plus d'un an et 441 166 830 dollars remontent à moins d'un an;

v) Le montant des quotes-parts à recevoir indiqué dans l'état V ne comprend pas un montant de 16 636 846 dollars de contributions non acquittées par la Chine au titre du budget ordinaire pour la période allant jusqu'au 24 octobre 1971. Ce montant a été inscrit à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1972, comme suite à l'adoption par l'Assemblée, le 25 octobre 1971, de la résolution 2758 (XXIV) intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'ONU ».

c) On trouvera ci-après une ventilation aux 31 décembre 2011 et 2009 du montant inscrit à la rubrique Débiteurs divers de l'état V :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Débiteurs divers</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Gouvernements	2 925	3 250
Fonctionnaires	27 616	23 286
Fournisseurs	11 201	4 713
Institutions spécialisées	6 487	3 453
Autres entités	55 596	46 365
Divers	4 005	2 904
<b>Total</b>	<b>107 830</b>	<b>83 971</b>

d) On trouvera ci-après une ventilation aux 31 décembre 2011 et 2009 du montant inscrit à la rubrique Charges comptabilisées d'avance de l'état V :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Charges comptabilisées d'avance</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	16 343	12 379
Engagements afférents à des exercices à venir	193 617	143 558
Divers	995	740
<b>Total</b>	<b>210 955</b>	<b>156 677</b>

e) On trouvera ci-après une ventilation aux 31 décembre 2011 et 2009 du montant inscrit à la rubrique Crédeurs divers de l'état V :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Créditeurs divers</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Gouvernements	627	1 958
Fonctionnaires	16 381	11 309
Fournisseurs	48 775	28 938
Institutions spécialisées	3 110	4 545
Autres entités	18 315	12 851
Provision pour prime de rapatriement	7 905	7 097
Divers	1 259	3 732
<b>Total</b>	<b>96 372</b>	<b>70 430</b>

f) Les sommes inscrites au compte d'excédents budgétaires du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies sont celles qui peuvent être portées au crédit des États Membres du fait de l'existence de crédits non engagés, de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et de l'encaissement de certaines recettes. Le tableau ci-après donne la composition du total des réserves et des soldes des fonds aux 31 décembre 2011 et 2009 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Réserves et solde des fonds</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
<b>Excédents dont le report a été autorisé par :</b>		
Résolutions 2947 A and B (XXVII) de l'Assemblée générale	3 938	3 938
Résolution 36/116 B de l'Assemblée générale	45 480	
À déduire : Comptabilisation en pertes des arriérés de contributions de l'Afrique du Sud <sup>a</sup>	<u>19 100</u>	<u>26 380</u>
Résolution 40/241 B de l'Assemblée générale	10 532	
À déduire : Comptabilisation en pertes des arriérés de contributions de l'Afrique du Sud <sup>a</sup>	<u>4 423</u>	<u>6 109</u>

<i>Réserves et solde des fonds</i>	2011	2009
Résolution 42/216 A de l'Assemblée générale	154 881	
<i>À déduire</i> : Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix <sup>b</sup>	82 601	
<i>À déduire</i> : Comptabilisation en pertes des arriérés de contributions de l'Afrique du Sud <sup>a</sup>	30 359	41 921
<b>Total de l'excédent reporté</b>	<b>78 348</b>	<b>78 348</b>
<i>À déduire</i> : Financement du bâtiment de l'UNITAR <sup>c</sup>	9 992	9 992
<b>Montant net de l'excédent reporté</b>	<b>68 356</b>	<b>68 356</b>
<b>Excédent cumulé :</b>		
Excédent (déficit)	(355 793)	93 396
Ajustements sur exercices antérieurs	(367)	(11 239)
Annulation d'engagements de périodes antérieures	45 017	39 667
<b>Total partiel</b>	<b>(311 143)</b>	<b>121 824</b>
Solde de l'excédent cumulé aux 31 décembre 2009 et 2007	262 922	141 098
<b>Total, excédent (déficit) cumulé</b>	<b>(48 221)</b>	<b>262 922</b>
<b>Total, réserves et solde des fonds</b>	<b>20 135</b>	<b>331 278</b>

<sup>a</sup> Résolution 50/83 de l'Assemblée générale du 15 décembre 1995.

<sup>b</sup> Résolution 47/217 de l'Assemblée générale du 23 décembre 1992.

<sup>c</sup> Résolution 47/227 de l'Assemblée générale du 8 avril 1993.

## 2. Fonds de roulement

a) Le Fonds de roulement a été créé en 1946, en application de la résolution 80 (I) de l'Assemblée générale. Aux termes du règlement financier actuellement en vigueur, le Fonds est alimenté par des avances fournies par les États Membres, dont le montant est fixé conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale pour la répartition des dépenses de l'Organisation. Des sommes peuvent être prélevées à titre d'avances sur le Fonds de roulement pour exécuter les dépenses budgétaires ou pour couvrir des dépenses imprévues et extraordinaires ou d'autres dépenses autorisées par l'Assemblée générale.

b) Conformément à la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, en date du 7 juillet 2006, le Fonds de roulement a été porté de 100 millions à 150 millions de dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 3. Compte spécial de l'ONU

Aux termes des dispositions des résolutions 2053 A (XX) et 3049 A (XXVII) de l'Assemblée générale, respectivement en date du 15 décembre 1965 et du 19 décembre 1972, le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies a reçu d'États Membres et de donateurs privés des contributions volontaires destinées à

permettre à l'Organisation de surmonter ses difficultés financières et de combler son déficit à court terme.

**Note 6**

**Activités de coopération technique (état VI)**

Le montant de 1 992 000 dollars qui apparaît dans l'état VI à la rubrique Sommes à recevoir de sources de financement correspond à des engagements non réglés pour lesquels des fonds ne seront demandés que lorsqu'il sera temps de les régler, conformément aux accords passés avec le PNUD et le FNUAP.

**Note 7**

**Fonds généraux d'affectation spéciale (état VII)**

a) Au cours de l'exercice 2010-2011, sept fonds d'affectation spéciale ont été créés et huit fonds ont été clôturés. Au 31 décembre 2011, il y avait 168 fonds généraux d'affectation spéciale.

b) Par sa résolution 60/124, l'Assemblée générale a décidé de transformer le Fonds central autorenewable d'urgence, qui émettait des prêts, en Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qui, outre les prêts, incorpore une composante dons. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, qui est financé par des contributions volontaires, donne les moyens de réagir de manière plus prévisible et en temps voulu aux urgences humanitaires, les objectifs étant de promouvoir des mesures et des interventions rapides pour réduire les pertes en vies humaines, de renforcer les interventions lorsque le facteur temps est décisif, et de renforcer les éléments clefs des interventions humanitaires sous-financées. L'encours au 31 décembre 2011 des prêts consentis par le Fonds central pour les interventions d'urgence est présenté dans l'appendice A.

c) Le Bureau des Nations Unies pour les partenariats a été créé en 2006 aux fins de rendre plus cohérente à l'échelle du système des Nations Unies la mise en place de collaborations opérationnelles avec les partenaires de l'ONU dans le monde entier. Le Bureau gère le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), qui est géré par le Secrétaire général, a été créé par l'ONU en 1998 en application d'un accord conclu avec la Fondation pour les Nations Unies, organisation à but non lucratif régie par les lois de l'État de New York (États-Unis d'Amérique). La Fondation alimente le Fonds pour appuyer l'ONU et l'aider à atteindre les buts et objectifs fixés dans la Charte des Nations Unies. Le Fonds s'emploie avec la Fondation, par l'intermédiaire de son bureau administratif, à trouver et à sélectionner les projets et activités que la Fondation financera; il reçoit et distribue les fonds destinés aux projets et activités et il en surveille l'utilisation, dont il rend compte à la Fondation. Une fois approuvé un descriptif de projet, le Fonds avance les montants en espèces dont ont besoin les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Les partenaires d'exécution présentent à intervalles réguliers des rapports où ils donnent des détails sur les sommes consacrées aux activités de projet et c'est à partir de ces éléments que sont soldés les comptes d'avances. Le Fonds d'affectation spéciale pour les partenariats a été créé en 2009 par le Secrétaire général, afin de doter le Bureau des Nations Unies pour les partenariats d'un mécanisme financier lui permettant de mobiliser les ressources d'acteurs non étatiques dans le cadre de

partenariats public-privé, en vue de soutenir l'action menée par l'ONU sur le plan international et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

#### **Note 8**

##### **Fonds de péréquation des impôts (état VIII)**

a) Le Fonds de péréquation des impôts a été créé en application de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, pour garantir que tous les fonctionnaires bénéficient des mêmes conditions en ce qui concerne l'incidence de leurs obligations fiscales nationales sur leur rémunération nette. Ses recettes proviennent des contributions du personnel émergeant au budget ordinaire ou aux budgets des opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux budgets des tribunaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. Ses dépenses sont les montants déduits des contributions dues au titre du budget ordinaire et les budgets des opérations de maintien de la paix par les États Membres qui exonèrent de l'impôt sur le revenu les émoluments que l'ONU verse à leurs nationaux. Les États Membres qui imposent le revenu de leurs ressortissants travaillant à l'Organisation ne sont pas crédités de la totalité de leur part, car celle-ci est utilisée pour rembourser leurs nationaux des impôts qu'ils ont dû acquitter sur les émoluments que leur verse l'Organisation. Ces remboursements sont comptabilisés en tant que dépenses du Fonds. Les fonctionnaires émergeant à des fonds extrabudgétaires et qui doivent s'acquitter de l'impôt sur le revenu sont remboursés directement par prélèvement sur les fonds extrabudgétaires correspondants.

b) L'excédent cumulé dû aux États-Unis d'Amérique à la fin de l'exercice 2010-2011 est inscrit à la rubrique « Soldes créditeurs des États Membres », dans l'attente des instructions de cet État Membre concernant l'utilisation de ce montant.

#### **Note 9**

##### **Plan-cadre d'équipement et comptes spéciaux connexes (état IX)**

#### **1. Plan-cadre d'équipement**

a) Le plan-cadre d'équipement a été établi en 2001 en application de la résolution 55/238 de l'Assemblée générale, et il couvre toutes les dépenses relatives à la remise en état du complexe du Siège de l'ONU à New York. Il a d'abord été financé par des crédits inscrits au budget ordinaire de l'Organisation, puis directement par mises en recouvrement auprès des États Membres. Dans sa résolution 61/251, en date du 22 décembre 2006, l'Assemblée générale a approuvé le plan-cadre d'équipement, étant entendu que le montant total du budget ne devait pas dépasser 1 876,7 millions de dollars (hors coût de la mise en place éventuelle d'un instrument de crédit), et la création d'une réserve opérationnelle d'un montant de 45 millions de dollars rattachée au compte du plan-cadre d'équipement.

b) Les dépenses engagées au titre du plan-cadre d'équipement ne sont portées en immobilisations que si elles donnent lieu à des avantages économiques à long terme. Si ce n'est pas le cas, elles sont imputées aux dépenses de l'exercice. Les achats de biens durables sont eux aussi passés en charges, conformément au paragraphe 43 des normes comptables du système des Nations Unies (révision VIII).

## **2. Dépenses connexes**

Le compte spécial pour les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement a été créé en juillet 2008 afin de suivre les dépenses correspondant aux hausses temporaires des effectifs et des coûts de fonctionnement intervenant pendant les travaux, ainsi que d'autres dépenses découlant du plan-cadre, notamment les achats de mobilier et de matériel. Conformément à la résolution 64/228 de l'Assemblée générale (sect. III), les dépenses connexes sont financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

## **3. Centre informatique secondaire**

Le compte spécial pour le centre informatique secondaire a été créé en mai 2009 afin de suivre les dépenses relatives à ce projet en les séparant d'autres dépenses. Les dépenses imputées sur ce fonds concernent le site temporaire destiné au centre informatique secondaire. En application de la résolution 64/228, les dépenses afférentes au centre informatique secondaire sont financées à partir du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à concurrence de 2 195 790 dollars et à partir du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement au-delà de ce montant.

## **4. Renforcement des dispositifs de sécurité**

Le compte spécial pour le renforcement des dispositifs de sécurité au titre du plan-cadre d'équipement a été créé en 2011 en application de la résolution 65/269 de l'Assemblée générale afin de suivre la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la sécurité du complexe du Siège et celle des représentants, des membres du personnel et des visiteurs. Le renforcement des dispositifs de sécurité, dont le coût est estimé à 100 millions de dollars, est intégralement financé par les contributions du pays hôte.

### **Note 10**

#### **Immobilisations et travaux de construction en cours (état X)**

### **1. Fonds des immobilisations**

a) Les terrains et bâtiments sont comptabilisés à leur coût historique; les bâtiments ne donnent pas lieu à amortissement. Les aménagements et agrandissements importants des bâtiments existants sont pris en compte dans le fonds relatif aux travaux de construction en cours et sont portés en immobilisations lorsque les travaux sont achevés.

b) Les immobilisations de l'Organisation au 31 décembre 2011, chiffrées en millions de dollars des États-Unis, se composent de terrains et de bâtiments, comptabilisés à leur coût historique, dont on trouvera le détail ci-après :

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Immobilisation</i>	<i>Valeur comptable</i>	
Bâtiment du Siège, à New York (coût historique)	67,1	
<i>À déduire</i> : Coût de la bibliothèque démolie en 1960	1,7	65,4
Bibliothèque Dag Hammarskjöld (New York)		6,7
Terrain du Siège permanent (New York)		9,6
Agrandissement des salles de réunion de la pelouse nord, du restaurant des délégués et de la cafétéria du personnel (New York)		56,2
Bâtiment de l'UNITAR		11,0
Bâtiment temporaire de la pelouse nord		179,7
Renforcement des dispositifs de sécurité		43,0
Centre informatique secondaire		1,1
Dépenses connexes		3,5
<b>Total partiel</b>		<b>376,2</b>
Bâtiment du Secrétariat et salle de l'Assemblée générale, bâtiment de la Bibliothèque et villas (Genève)		12,3
Modernisation du Palais des Nations (Genève)		2,1
Gros travaux d'entretien (Genève)		6,7
Agrandissement des installations de conférence (Genève)		47,7
Renforcement des dispositifs de sécurité		35,9
<b>Total partiel</b>		<b>104,7</b>
Bâtiments occupés par l'ONU à Nairobi (bâtiment Gigiri)		49,3
Installations de conférence à Nairobi (bâtiment Gigiri)		10,0
Renforcement des dispositifs de sécurité		2,6
<b>Total partiel</b>		<b>61,9</b>
Bâtiment de l'ONU à Vienne :		
Renforcement des dispositifs de sécurité		8,5
<b>Total partiel</b>		<b>8,5</b>
Terrains et bâtiments à Addis-Abeba, Mogadiscio et Pusan		0,3
Siège de la CEA à Addis-Abeba		7,5
Nouveau centre de conférences de la CEA		115,0
Renforcement des dispositifs de sécurité		2,4
<b>Total partiel</b>		<b>125,2</b>
Bâtiment de l'ONU à Santiago		5,6
Centre de documentation et de recherche de Santiago		1,0
Annexe – bâtiment nord		2,0

<i>Immobilisation</i>	<i>Valeur comptable</i>	
Renforcement des dispositifs de sécurité		1,5
<b>Total partiel</b>		<b>10,1</b>
Siège de la CESAP à Bangkok	8,7	
À déduire : Coût du bâtiment offert par les Pays-Bas démoli en 1990	<u>0,2</u>	8,5
Bâtiment de conférences de la CESAP à Bangkok		46,5
Renforcement des dispositifs de sécurité		1,4
<b>Total partiel</b>		<b>56,4</b>
<b>Total</b>		<b>743,0</b>

## 2. Travaux de construction en cours

a) Les états financiers se rapportant aux travaux de construction en cours englobent les mesures de sécurité et d'autres projets distincts concernant des travaux de construction en cours.

b) Tous les comptes se rapportant aux travaux de construction en cours sont tenus selon un cycle financier pluriannuel. Tous les soldes inutilisés sont reportés sur les exercices biennaux suivants jusqu'à l'achèvement des projets.

c) Les dépenses d'équipement engagées, déduction faite des économies réalisées du fait de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs et des ajustements relatifs à des exercices antérieurs, sont virées au compte Travaux de construction en cours dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.

d) Le fonds pour les mesures de sécurité a été établi en 2002, en application de la résolution 56/286 de l'Assemblée générale. Il permet de suivre l'utilisation des crédits alloués par l'Assemblée générale aux travaux de transformation et d'amélioration des installations de l'ONU, et les dépenses correspondantes engagées pour renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies. Les crédits destinés aux mesures de sécurité sont ouverts au budget ordinaire de l'Organisation.

e) Dans l'état X, la rubrique Autres travaux de construction couvre les projets non liés aux mesures de sécurité qui sont exécutés dans divers sites. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, ces projets ont concerné des travaux entrepris à la CEA et à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

### Note 11

#### Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (état XI)

a) Les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se composent des subventions de prime de l'assurance maladie accordées après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du paiement des jours de congé accumulés. Comme indiqué au paragraphe n) v) de la note 2, les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle réalisée par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

b) Assurance maladie après la cessation de service :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont dix ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée « assurance maladie après la cessation de service »;

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2011, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; hausse du coût des soins de santé de 8,0 % en 2012 pour l'ensemble des plans d'assurance maladie (hormis aux États-Unis, avec une hausse de 7,0 % pour Medicare et une hausse de 5,0 % pour le plan d'assurance dentaire), tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà; hypothèses relatives aux départs à la retraite, à la liquidation des droits et aux taux de mortalité conformes à celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Par rapport à l'évaluation arrêtée au 31 décembre 2009, les principaux changements étaient les suivants : a) abaissement de l'hypothèse relative au taux d'actualisation, qui est ramené de 6,0 % à 4,5 % pour tenir compte de la baisse généralisée des coûts financiers de référence concernant les obligations de premier rang émises par des sociétés; b) relèvement de l'hypothèse relative au coût des soins de santé pour les régimes d'assurance maladie proposés ailleurs qu'aux États-Unis; et c) obligation, pour tous les retraités de l'ONU admis à bénéficier de l'assurance maladie après la cessation de service, d'être affiliés au régime d'assurance Medicare (partie B), ce qui permet de réduire les frais de médecin assumés par l'Organisation;

iii) L'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service consiste également à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels de l'Organisation. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels de l'Organisation, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part de l'Organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement;

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011, déduction faite des primes à la charge des participants et compte non tenu des engagements se rapportant aux opérations de maintien de la paix, qui sont présentés dans le volume II (états financiers des opérations de maintien de la paix), a été estimée à 2 916 305 000 dollars.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Total</i>
Montant brut	4 377 574	542 969	4 920 543
À déduire : Primes à la charge des participants	(1 778 293)	(225 945)	(2 004 238)
<b>Montant net</b>	<b>2 599 281</b>	<b>317 024</b>	<b>2 916 305</b>

Le montant net des engagements s'établit à 2 916 305 000 dollars, alors qu'il était estimé 1 937 522 000 dollars au 31 décembre 2009. L'augmentation de 978 783 000 dollars s'explique principalement par une perte actuarielle de 917 621 000 dollars qui résulte pour l'essentiel de la modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation (ramené de 6 % au 31 décembre 2009 à 4,5 % au 31 décembre 2011).

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 21 % ou diminuerait de 16 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 20 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 16 % si le taux d'actualisation était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

c) Indemnités de rapatriement :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement;

ii) Comme indiqué au paragraphe n) v) de la note 2, un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations liées aux rapatriements au 31 décembre 2011. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; progression des traitements allant de 4,0 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an;

iii) Sur la base de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement au 31 décembre 2011 a été estimée à 163 538 000 dollars au titre du budget ordinaire et à 29 729 000 dollars pour les fonds extrabudgétaires présentés dans le volume I des états financiers de l'Organisation des Nations Unies.

d) Jours de congé accumulés :

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables;

ii) Comme indiqué au paragraphe n) v) de la note 2, un actuaire-conseil a été chargé de réaliser une évaluation actuarielle des engagements au titre des jours de congé accumulés au 31 décembre 2011. L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; augmentation annuelle du reliquat de congés payés égale à 12,5 jours les trois premières années de service, à 3,0 jours de la quatrième à la sixième année, et à 0,1 jour chaque année par la suite, jusqu'à concurrence de 60 jours; et taux de progression des traitements allant de 4,0 % à 9,1 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires;

iii) Sur la base de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des jours de congé accumulés au 31 décembre 2011 a été estimée à 86 336 000 dollars au titre du budget ordinaire et à 16 426 000 dollars pour les fonds extrabudgétaires présentés dans le volume I des états financiers de l'Organisation des Nations Unies.

## **Note 12**

### **Autres fonds spéciaux (état XII)**

#### **1. Fonds fiduciaires (tableau 12.1)**

Les fonds fiduciaires sont destinés à assurer des activités relatives aux différents plans d'assurance maladie et d'assurance-vie de l'Organisation des Nations Unies, les décaissements au titre des indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel et le paiement des indemnités découlant de la responsabilité civile de l'Organisation.

#### **2. Compte spécial pour les recouvrements de coûts administratifs (tableau 12.2)**

a) Les comptes spéciaux pour les recouvrements de coûts administratifs sont indiqués séparément des fonds extrabudgétaires qui les alimentent.

b) Le remboursement des coûts administratifs est prévu pour les activités extrabudgétaires relevant de la coopération technique ou revêtant un caractère administratif ou technique. Les remboursements sont en règle générale calculés en pourcentage des ressources affectées aux programmes, à l'exception des montants alloués aux fonds généraux d'affectation spéciale.

c) Les engagements non réglés concernant les comptes spéciaux pour les recouvrements de coûts administratifs sont comptabilisés de la même façon que pour le budget-programme.

d) Le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix est présenté dans le volume II des états financiers de l'Organisation des Nations Unies.

#### **3. Services communs d'appui (tableau 12.3)**

a) Compte spécial pour la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré : par sa résolution 63/262, l'Assemblée générale a créé ce compte spécial pluriannuel consacré aux activités liées au nouveau progiciel de gestion intégré et décidé qu'il serait financé au moyen du budget ordinaire, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des ressources extrabudgétaires.

b) Système intégré de gestion (SIG) : ce fonds a été créé pour comptabiliser les dépenses relatives aux activités liées au projet SIG.

c) La rubrique Informatique et télécommunications correspond au Compte spécial pour les dépenses relatives aux services d'informatique et de télécommunications du Siège, qui a été créé au cours de l'exercice biennal 2000-2001 pour le remboursement des services fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications au Siège. Ces dépenses, qui comprennent les frais communs d'opérateur, les frais d'entretien et de développement de l'infrastructure et les frais de fonctionnement et de gestion du Bureau, sont remboursées par les usagers de ces services.

d) La rubrique Services de voyage correspond au Compte spécial pour la section des voyages, qui a été créé au cours de l'exercice biennal 2000-2001 pour comptabiliser les services fournis par la section des voyages au Siège. Depuis 2006, le prix des billets d'avion émis au Siège est majoré, actuellement de 4,5 %, afin de couvrir le coût des services fournis par la Section des voyages.

e) La rubrique Locaux loués correspond au Compte spécial pour les locaux loués au Siège, qui a été créé au cours de l'exercice biennal 2002-2003 pour comptabiliser les loyers et les dépenses d'entretien des locaux loués au Siège.

#### **4. Activités financées en commun (tableau 12.4)**

Les dépenses se rapportant à la Commission de la fonction publique internationale, au Corps commun d'inspection, au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat, aux activités conjointes en matière de sécurité et de sûreté, à la police d'assurance contre les actes de malveillance, au consortium de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, aux services de conférence et services administratifs à l'Office des Nations Unies à Vienne sont imputées directement, dès qu'elles sont engagées, sur le fonds créé pour les activités financées en commun. Elles sont ensuite réparties entre les organisations concernées. Les comptes débiteurs de l'ONU et des autres organisations participantes sont comptabilisés comme recettes du fonds.

#### **5. Activités de développement supplémentaires**

a) Le Compte spécial pluriannuel pour les activités de développement supplémentaires a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/15. Les ressources prévues au chapitre du budget ordinaire consacré au Compte pour le développement sont virées sur le compte spécial pluriannuel.

b) Le solde non utilisé à la fin de l'exercice biennal est reporté sur l'exercice biennal suivant.

#### **6. Conférences et conventions (tableau 12.5)**

La rubrique Conférences et conventions comprend les éléments suivants :

a) Conférences et séances de fond tenues dans le cadre des accords avec les pays hôtes;

b) Conférences des États parties aux traités et conventions, notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, à la Convention

sur les armes inhumaines, à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions.

## 7. École des cadres du système des Nations Unies

En application de la résolution 55/278 de l'Assemblée générale, l'École des cadres a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et un compte spécial, comptabilisé dans les états financiers de l'ONU, a été ouvert pour ses activités. L'École est l'institution de gestion du savoir à l'échelle du système des Nations Unies et de formation initiale et continue de ses fonctionnaires. Ses domaines de spécialisation sont le développement économique et social, la paix et la sécurité, ainsi que la gestion interne des organismes des Nations Unies.

## 8. Autres fonds (tableau 12.6)

a) Le Fonds commémoratif de l'ONU créé grâce au prix Nobel de la paix l'a été avec effet le 29 mai 2003 pour recevoir et administrer le montant total des primes reçues par l'Organisation et le Secrétaire général en tant que lauréats du prix Nobel de la paix 2001, l'objectif étant d'honorer la mémoire des membres du personnel civil des Nations Unies qui avaient donné leur vie au service de la paix, en apportant une aide à leurs enfants survivants pour leur éducation et leurs études. En 2010, il a été rebaptisé « Fonds de l'ONU pour le souvenir et la reconnaissance » et a vu son mandat révisé pour prêter assistance, dans certaines circonstances, aux membres du personnel civil de l'ONU et à leur famille, autrement dit aux familles des membres du personnel décédés ou devenus invalides dans l'exercice de leurs fonctions et aux membres du personnel ayant survécu à des actes de malveillance dirigés contre l'Organisation, ayant été enlevés ou ayant été pris en otage. Le Fonds reçoit désormais des contributions volontaires de sources diverses, notamment d'États Membres, d'organisations intergouvernementales, de fondations, d'entités du secteur privé et de particuliers.

b) Mission des Nations Unies au Timor oriental :

i) Par sa résolution 1246 (1999), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) et l'a chargée de mener une consultation populaire, sur la base d'un scrutin direct, secret et universel;

ii) L'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, puis la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental et enfin la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste ont succédé à la MINUTO; toutes sont financées au moyen du budget de maintien de la paix de l'ONU.

c) La rubrique Obligations de l'ONU correspond au Compte spécial pour le produit de la vente des obligations de l'ONU. Dans sa résolution 1739 (XVI) du 20 décembre 1961, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à émettre des obligations de l'ONU jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars et à utiliser le produit de cette vente pour des dépenses qui seraient normalement imputables sur le Fonds de roulement. Elle lui a également demandé d'inscrire au budget ordinaire de l'Organisation une somme suffisante pour couvrir le service des intérêts et le remboursement des annuités du principal, conformément aux conditions d'émission. La vente des obligations a rapporté un montant total de 169 906 000 dollars, qui a servi au financement de la Force d'urgence des Nations Unies (1956) et de l'Opération des Nations Unies au Congo. Les dernières annuités

du principal et les derniers paiements d'intérêts ayant été versés aux détenteurs des obligations au cours de l'exercice biennal 1988-1989, l'émission est désormais entièrement amortie.

d) Fonds d'amortissement de la cafétéria. Le fonds a été créé par l'Office des Nations Unies à Genève sous forme de fonds autorenouvelable en 1972 aux fins du remplacement du matériel de restauration et du financement des dépenses connexes.

e) Fonds autorenouvelable pour l'achat de boissons alcoolisées. Ce fonds permet de comptabiliser les achats et les ventes de boissons alcoolisées au Siège.

f) La rubrique Divers comprend des fonds consacrés aux services communs, aux prix spéciaux et à l'entretien et à la réparation de la résidence du Secrétaire exécutif de la CEA.

### **Note 13**

#### **Trésorerie commune**

a) Considérations générales :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat et celui d'un nombre limité d'autres entités. Ces fonds sont regroupés dans l'une des trois trésoreries communes gérées en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement de toutes les trésoreries communes obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différentes trésoreries communes.

b) Objectifs de la gestion des placements :

Conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements de toutes les trésoreries communes sont :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU et les participants aux trésoreries puissent aisément couvrir tous leurs besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si la trésorerie commune obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

- c) Trésoreries communes :
- i) On distingue les trois trésoreries communes suivantes :
- a. Trésorerie commune du Siège, qui ne comprend que des placements en dollars des États-Unis et n'est utilisée que pour les fonds dont les principaux livres comptables sont tenus au Siège de l'ONU, à New York;
- b. Trésorerie commune hors Siège, qui ne comprend que des placements en dollars des États-Unis et n'est utilisée que pour les fonds dont les principaux livres comptables sont tenus ailleurs qu'au Siège de l'ONU;
- c. Trésorerie commune en euros, qui ne comprend que des placements en euros et n'est utilisée que pour les fonds des entités autres que le Siège de l'ONU qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations;
- ii) Les trésoreries communes investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Elles n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières et les actions;
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des trésoreries communes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;
- iv) Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant aux trésoreries communes.
- d) Information financière relative aux trésoreries communes :
- i) Au 31 décembre 2011, les trésoreries communes détenaient des actifs d'une valeur de 10 809,9 millions de dollars, dont 3 531,1 millions relevaient du volume I, comme l'indique la rubrique Trésorerie commune de l'état II (état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds);
- ii) Le tableau 1 récapitule l'information financière relative aux trésoreries communes au 31 décembre 2011.

Tableau 1  
**État récapitulatif de l'actif et du passif des trésoreries communes  
 au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune du Siège</i>	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Total</i>
<b>Actif</b>				
Placements à court terme <sup>a</sup>	3 825 106	627 484	122 754	4 575 344
Placements à long terme <sup>b</sup>	5 014 303	940 267	152 256	6 106 826
Total des placements	8 839 409	1 567 751	275 010	10 682 170
Disponibilités	1	2	106 815	106 818
Revenus cumulés des placements	14 503	3 842	2 530	20 875
<b>Total de l'actif</b>	<b>8 853 913</b>	<b>1 571 595</b>	<b>384 355</b>	<b>10 809 863</b>
<b>Passif</b>				
Sommes à verser aux fonds dont il est question dans le volume I	2 820 779	704 457	5 864	3 531 100
Sommes à verser à d'autres participants aux trésoreries communes dont il n'est pas question dans le volume I	6 033 134	867 138	378 491	7 278 763
<b>Total du passif</b>	<b>8 853 913</b>	<b>1 571 595</b>	<b>384 355</b>	<b>10 809 863</b>
<b>Actif net</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

**État récapitulatif des revenus nets des trésoreries communes pour l'exercice  
 biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune du Siège</i>	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros<sup>c</sup></i>	<i>Total</i>
<b>Recettes nettes</b>				
Intérêts créditeurs	190 622	40 714	4 355	235 691
Plus-values sur cession de titres	103 405	10 080	478	113 963
Produits du prêt de titres <sup>d</sup>	4 388	559	–	4 947
<b>Recettes nettes d'exploitation</b>	<b>298 415</b>	<b>51 353</b>	<b>4 833</b>	<b>354 601</b>

<sup>a</sup> Valeur comptable ou juste valeur si elle est inférieure.

<sup>b</sup> Valeur comptable.

<sup>c</sup> Hors plus-values ou moins-values provenant de la réévaluation des placements en euros.

<sup>d</sup> Le prêt de titres désigne le prêt à court terme par l'ONU de titres qui lui appartiennent et pour lequel elle est rémunérée. Les conditions du prêt sont définies dans un contrat qui prévoit que l'emprunteur donne en garantie à l'Organisation un bien d'une valeur supérieure à celle du titre prêté.

## e) Composition des trésoreries :

Le tableau 2 montre la ventilation des placements détenus par les trésoreries communes par type d'instrument.

Tableau 2  
**Ventilation des placements des trésoreries communes au 31 décembre 2011,  
par type d'instrument**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune du Siège</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur<sup>a</sup></i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	3 071 714	3 073 669
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	1 510 322	1 504 100
Bons du Trésor des États-Unis	1 603 813	1 603 796
<b>Total partiel</b>	<b>6 185 849</b>	<b>6 181 565</b>
Instruments à prime <sup>b</sup>	899 842	899 909
Dépôts à terme	1 753 718	1 753 718
<b>Total</b>	<b>8 839 409</b>	<b>8 835 192</b>
<i>Trésorerie commune hors Siège</i>		
Obligations		
Émises par des organismes d'État	989 127	990 001
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	325 031	326 577
<b>Total partiel</b>	<b>1 314 158</b>	<b>1 316 578</b>
Instruments à prime <sup>b</sup>	74 978	74 981
Dépôts à terme	178 615	178 615
<b>Total</b>	<b>1 567 751</b>	<b>1 570 174</b>
<i>Trésorerie commune en euros</i>		
Obligations		
Émises par des organismes d'État	93 819	93 764
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	103 672	104 055
<b>Total partiel</b>	<b>197 491</b>	<b>197 819</b>
Dépôts à terme	77 519	77 519
<b>Total</b>	<b>275 010</b>	<b>275 338</b>

<i>Total des trois trésoreries communes</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur<sup>a</sup></i>
<b>Obligations</b>		
Émises par des organismes d'État	4 154 660	4 157 434
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	1 939 025	1 934 732
Bons du Trésor des États-Unis	1 603 813	1 603 796
<b>Total partiel</b>	<b>7 697 498</b>	<b>7 695 962</b>
Instruments à prime <sup>b</sup>	974 820	974 890
Dépôts à terme	2 009 852	2 009 852
<b>Total</b>	<b>10 682 170</b>	<b>10 680 704</b>

<sup>a</sup> La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

<sup>b</sup> Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

f) Gestion du risque financier :

La trésorerie commune est exposée à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), comme il est décrit ci-après.

i) Risque de crédit :

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme.

Le tableau 3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par les trésoreries communes.

Tableau 3  
**Ventilation des placements des trésoreries communes au 31 décembre 2011,  
par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune du Siège</i>	<i>Total<sup>a</sup></i>	<i>Notes</i>
Obligations	6 185 849	S & P : 28,5 % AAA, 69,9 % AA+/AA- et 1,6 % BBB+; Moody's : 95,5 % Aaa, 2,9 % Aa1/Aa3 et 1,6 % Ba1
Instruments à prime <sup>b</sup>	899 842	S & P : A-1+; Moody's : P-1
Dépôts à terme	1 753 718	Fitch : 76 % A/B et 24 % B
<b>Total</b>	<b>8 839 409</b>	

<i>Trésorerie commune du Siège</i>	<i>Total<sup>a</sup></i>	<i>Notes</i>
Obligations	1 314 158	S & P : 41,4 % AAA et 58,6 % AA+/AA-; Moody's : 94,7 % Aaa et 5,3 % Aa1/Aa3.
Instruments à prime <sup>b</sup>	74 978	S & P : A-1+; Moody's : P-1.
Dépôts à terme	178 615	Fitch : 60,8% A/B et 39,2 % B.
<b>Total</b>	<b>1 567 751</b>	

<i>Trésorerie commune du Siège</i>	<i>Total<sup>a</sup></i>	<i>Notes</i>
Obligations	197 491	S & P : AAA; Moody's : Aaa.
Dépôts à terme	77 519	Fitch : B.
<b>Total</b>	<b>275 010</b>	

<sup>a</sup> Valeur comptable des titres au 31 décembre 2011.

<sup>b</sup> Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

ii) Risque d'illiquidité :

Les trésoreries communes sont exposées à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Elles conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'ONU au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leur encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les trésoreries communes peuvent répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible.

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. La trésorerie commune du Siège et la trésorerie commune hors Siège ne courent pas de risque de change car leurs placements sont en dollars des États-Unis. La trésorerie commune en euros est exposée à des risques de change car elle détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent courent des risques de change lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros.

iv) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé.

Les trésoreries communes sont exposées au risque de taux, car leurs placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2011, les placements des trésoreries communes comprenaient principalement des titres à échéance

plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres de la trésorerie commune du Siège, de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie en euros était de 1,12 année, de 0,89 année et de 0,93 année, respectivement, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux.

Le tableau 4 illustre la façon dont la juste valeur des trésoreries communes au 31 décembre 2011 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

**Tableau 4**  
**Sensibilité des trésoreries communes aux taux d'intérêt,**  
**au 31 décembre 2011**

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Glissement de la courbe des rendements (points de base)</i>	<i>Variation de la juste valeur</i>			<i>Total</i>
	<i>Trésorerie commune du Siège</i>	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros</i>	
-200	197	28	5	230
-150	148	21	4	173
-100	99	14	3	116
-50	49	7	1	57
0	0	0	0	0
50	-49	-7	-1	-57
100	-99	-14	-3	-116
150	-148	-21	-4	-173
200	-197	-28	-5	-230

v) Autres risques de prix

Les trésoreries ne sont pas exposées à d'autres risques de prix significatifs, car elles n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

**Note 14**  
**Contributions en nature**

Pendant l'exercice 2010-2011, l'Organisation a reçu des contributions volontaires en nature sous forme de biens et de services émanant de divers gouvernements et organisations. La juste valeur de ces contributions a été estimée à 5 158 000 dollars pour le Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, 14 879 000 dollars pour les fonds généraux d'affectation spéciale, 9 258 000 dollars pour les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et 511 000 dollars pour les comptes spéciaux, soit un total de 29 806 000 dollars.

**Note 15**  
**Biens durables**

Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, les biens durables ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition. On trouvera dans le tableau ci-après, établi d'après les comptes d'inventaire de l'Organisation, la valeur des biens durables détenus au Siège et dans les bureaux extérieurs aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2009.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
<b>Centres de conférence</b>		
Siège, New York	180 924	179 691
Office des Nations Unies à Genève	61 496	52 203
Office des Nations Unies à Vienne	19 251	17 637
Office des Nations Unies à Nairobi	22 612	14 411
<b>Commissions économiques</b>		
CEA	32 841	29 493
CEPALC	7 646	7 015
CESAO	6 817	4 243
CESAP	11 743	10 140
<b>Missions politiques spéciales et bureaux politiques spéciaux</b>		
BANUGBIS	–	1 283
BINUB	3 495	24 464
BINUCA	6 292	–
BINUCSIL	8 790	7 704
BINUGBIS	4 016	–
BINUSIL	–	6 633
BNUB	14 491	–
BONUCA	–	1 301
MANUA	77 963	42 206
MANUI	69 411	51 474
MINUNEP	247	9 030
ONUST	11 148	11 527
UNMOGIP	7 315	6 518
UNOWA/CMCN	2 605	1 467
UNPOS	3 926	2 273
UNSCO	2 873	3 542
<b>Bureaux extérieurs</b>		
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	32 528	20 095
Bureau des affaires de désarmement	561	522
Département de la sûreté et de la sécurité	20 149	17 816

<i>Lieu</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Département des affaires économiques et sociales	3 833	3 141
Département des affaires politiques	1 382	1 186
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	11 104	7 493
CNUCED	3 990	–
Stratégie internationale de prévention des catastrophes	195	–
<b>Autres bureaux</b>		
Centres d'information des Nations Unies	4 549	4 405
Cour internationale de Justice	2 542	1 506
INSTRAW	–	241
<b>Total</b>	<b>636 735</b>	<b>540 660</b>

La valeur des biens durables a évolué comme suit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Solde aux 1 <sup>er</sup> janvier 2011 et 1 <sup>er</sup> janvier 2009	540 660	447 897
Achats	179 625	170 059
À déduire : Comptabilisations en pertes – accidents, vols, dommages, etc.	(7 910)	(7 041)
À déduire : Cessions	(104 351)	(111 653)
Autres ajustements	28 711 <sup>a</sup>	41 398
<b>Solde aux 1<sup>er</sup> janvier 2011 et 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>636 735</b>	<b>540 660</b>

<sup>a</sup> Ajustement à la hausse de 21 718 000 dollars pour le Siège du fait du rapprochement de documents comptables existants, et de 5 933 000 dollars correspondant à la prise en compte des données de la CNUCED et de certains bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

## Appendice

### Fonds central pour les interventions d'urgence

#### Encours des prêts consentis au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2010</i>	<i>Nouveaux prêts consentis en 2010-2011</i>	<i>Montants remboursés en 2010-2011</i>	<i>Encours au 31 décembre 2011</i>
BCAH	Afghanistan	–	43	43	–
BCAH	Colombie	674	968	1 642	–
BCAH	Égypte	–	306	306	–
BCAH	Éthiopie	–	721	721	–
BCAH	Fidji	–	213	213	–
BCAH	Indonésie	–	99	99	–
BCAH	Kazakhstan	–	244	244	–
BCAH	Kenya	–	356	356	–
BCAH	Niger	–	729	729	–
BCAH	Panama	–	812	812	–
BCAH	Philippines	–	388	388	–
BCAH	Région de l'Afrique de l'Ouest	736	–	736	–
BCAH	République centrafricaine	–	531	531	–
BCAH	République démocratique du Congo	–	223	223	–
BCAH	Somalie	216	642	858	–
BCAH	Soudan	–	2 477	2 477	–
BCAH	Sri Lanka	–	535	535	–
BCAH	Tchad	351	70	421	–
BCAH	Zimbabwe	591	592	1 183	–
OMS	Soudan	300	–	300 <sup>a</sup>	–
OMS	Tchad	100	–	100 <sup>a</sup>	–
PNUD	Soudan	1 214	–	198	1 016
UNICEF	Somalie	–	5 000	5 000	–
UNOPS	Libye	–	1 600	–	1 600
<b>Total</b>		<b>4 182</b>	<b>16 549</b>	<b>18 115</b>	<b>2 616</b>

*Abréviation* : BCAH – Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

<sup>a</sup> Comptabilisation en pertes de l'encours des prêts consentis par l'ancien Fonds central autorenouvelable d'urgence.

12-44206 (F) 041012 051012

